



## Sommaire

- 1 Editorial
- 2 L'Art au Village
- 6 L'Art au Village, la peinture à l'école
- 9 Les priorités d'une petite commune à travers les délibérations du conseil municipal de Marcellaz
- 15 Flore du château de Faucigny
- 18 Le Calvaire de Miribel
- 23 L'entreprise Claude Lombard à Contamine-sur-Arve. Une entreprise d'extraction de matériaux dans l'Arve
- 26 La crypte de l'église Saint Nicolas de Mégevette et sa chapelle Notre-Dame des Anges
- 28 Une « lignée » de « Sermondadaz » de Juffly : de Laurent (fin du XVII<sup>e</sup> siècle) à la famille d'Henri (fin du XX<sup>e</sup> siècle)
- 34 Premiers services d'autocars à Viuz-en-Sallaz
- 36 La colonne Charles-Félix à Bonneville : un monument unique en son genre
- 48 Vie de Pierre François Magnon (1765-1813) 2<sup>de</sup> partie : Fondation de Santa Teresa di Gallura (Sardaigne)
- 53 Guerre de 1870-1871 et morts du canton de Saint-Jeoire en Faucigny
- 60 Trésor du clocher de Viuz-en-Sallaz
- 62 Ecole de Laitraz (Onnion) 1954-1955
- 63 « J'irai parler de vos tombes »
- 68 Qu'il est parfois difficile d'exister !
- 69 Recensement des chevaux, juments, mulets et mules à La Tour entre 1874 et 1934
- 74 De Mi-ons à Mi-eussy
- 75 Duboin, Bastian et Peillonex ou d'un novice sous la fêrule de Révérend Messire Claude-François Bastian...
- 79 Faucigny : création de la petite école

### Les auteurs du Petit Colporteur

#### N°20 :

Bajulaz Lucien (†)  
 Beautemps Gentiane  
 Chavanne Noël  
 Chavanne Yannick  
 Chavigny Francis  
 Constantin De Magny Claude  
 Corbet Gabriel  
 Cordoba Antoine  
 Droux Jean-Paul  
 Félisaz Claudette  
 Gevaux Marie-Dominique  
 Mercier Pierre  
 Métral-Bardollet Michèle  
 Miquelard Bruno  
 Périllat Géraldine  
 Pessey-Magnifique Michel  
 Poncin Alice  
 Rey-Millet Jeanne  
 Ruckebusch Jean-Luc  
 Thévenod Denis  
 Verdand Colette  
 Vittet Florent

**Pour tout savoir sur les aquarelles d'Annick Terra Vecchia, qui a mis à l'honneur cette année le village de Saint-Jeoire, se reporter page 84.**

## Editorial

Qui aurait pu imaginer que la petite bourgade de Saint-Jeoire puisse devenir un jour d'hiver 1942 un lieu privilégié de la connaissance de l'art pour tous. « *Prendre conscience et contact avec les plus hautes réalités de l'esprit par l'intermédiaire de l'art* », telle était l'affirmation annonciatrice énoncée dans l'acte fondateur de l'association l'Art au Village.

Quel paradoxe vivions-nous alors ? Tandis que notre monde se déchirait dans des combats sanglants, alors que l'humanité s'enfonçait de plus en plus dans la haine et les persécutions perverses, quelques-uns, hommes libres, éclairés, osaient braver l'horreur et la mort, l'obscurantisme et la bêtise, en offrant au peuple des villages le goût de toutes les formes belles où la vie apparaît pénétrée de lumière.

C'est le paradoxe de ce monde des hommes qui oscille entre la lumière et les ténèbres, entre la mort et la vie. L'art devient à ce moment-là objet de contemplation et de réflexion, d'attention et de beauté.

L'expression de l'artiste au-delà de sa peinture, celle du musicien dans sa symphonie, le chant du poète qu'on écoute en silence, les jeux de scène sur les théâtres de campagne, deviennent alors un régal pour l'esprit, une fenêtre ouverte sur le sublime, car l'œuvre n'est pas produite pour le seul plaisir de celui qui la réalise, mais destinée à celui qui est capable de l'apprécier. Sa valeur réside dans le lien qui unit l'artiste et le spectateur.

Saint-Jeoire, lieu de naissance de l'Art au Village, mérite son label et propose à ses habitants le plaisir de découvrir encore et encore les plus belles expressions de l'esprit.

Le Petit Colporteur veut simplement, comme en écho, répéter cette résonance et je souhaite qu'il en soit le bon messager.

Je remercie toutes celles et ceux qui collaborent, depuis plusieurs années, à notre revue. Pour cette édition, nous avons la joie d'accueillir de nouveaux rédacteurs, Bruno Miquelard de Marcellaz, Francis Chavigny, Gabriel Corbet et Claudette Félisaz de Mégevette, Jean-Luc Ruckebusch d'Onnion, qui ont participé par leurs recherches et leurs articles à la rédaction de notre journal, ainsi que Jean-Paul Droux de Saint-Jeoire qui nous fait partager son expérience de l'Art au Village. Une passionnée de botanique au nom prédestiné, Gentiane Beautemps, nous fait découvrir la flore locale.

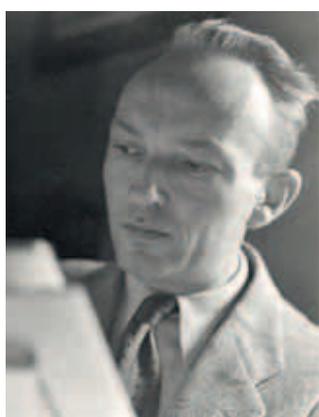
Merci à eux tous et à vous lecteurs ; n'hésitez pas à nous formuler vos souhaits, vos observations, et puis regardez-bien si, dans votre grenier, il n'y aurait pas quelques trésors de vieux papiers, de vieilles photos jaunies car « *tous ces papiers, disait Jules Michelet, ces parchemins laissés là depuis longtemps ne demandent pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes : tous vivaient et parlaient !* ».



Le Président,  
*Michel Pessey-Magnifique*

# L'Art au Village

De 1942 à 1975, Saint-Jeoire était réputé pour son activité culturelle dans tous les domaines artistiques grâce à l'association d'un groupe d'amis du Docteur Paul Gay (1906-1968), initiateur d'une décentralisation de l'art sans précédent, vers ce petit village de Haute-Savoie.



Portrait de Paul Gay en 1950



Carte postale d'après le dessin de de Féline

Le Docteur Paul Gay est né à Taninges le 3 décembre 1906. Sa sensibilité aux activités artistiques s'est sans doute développée durant ses études à l'Institut Florimont, établissement catholique de Genève, renforcée par des camarades de classe dont Constant Rey-Millet, artiste-peintre né à La Tour le 3 juillet 1905, et Jean-Marie Dunoyer, né à Annecy le 8 janvier 1907, écrivain, journaliste (chroniqueur artistique au « Monde » de 1974 à 1988).

A la fin de sa scolarité à Florimont en 1924, il entreprend des études de médecine à Lyon. Sans se départir de sa passion pour l'art, il trouve le temps, en deuxième

année de médecine, de proposer à ses amis de Florimont, qui le suivront, la création d'une revue d'art et de littérature. Cette revue mensuelle nommée « Le Taudis », imprimée et éditée à Taninges, paraîtra du 25 juin 1925 jusqu'en mars 1928. Ayant obtenu son



Le Salon du Dr Gay peint par Constant Rey-Millet en 1934 et 1935



Le Peintre et le Poète 195 x 180 cm

diplôme de médecin, Paul Gay hésite à s'installer en Haute-Savoie. C'est finalement grâce à Constant Rey-Millet qu'il ouvre son cabinet médical à Saint-Jeoire en mars 1934. En effet Constant Rey-Millet lui avait promis, s'il restait au pays, de décorer l'une des pièces de sa maison, ce qu'il fit en peignant de magnifiques huiles sur les murs du salon qui deviendra pour les amis de « L'Art au Village », « Le Salon de Saint-Jeoire ».

## « L'Art au Village »

Il est né « L'Art au Village » que Paul Gay fonde en décembre 1942. Nous sommes en pleine période d'occupation allemande. Beaucoup d'artistes ont quitté Paris pour se réfugier en Suisse ou en zone libre. Les premiers hôtes du docteur Paul Gay se présentèrent parfois sous de faux noms. Ce fut l'occasion de donner dans son salon divers récitals de musique ou de poésies, souvent agrémentés d'expositions de peinture, auxquels était invité un petit groupe d'amis à l'origine du manifeste de « L'Art au Village ». Le sens et le but en étaient ainsi précisés : « *convier un groupe d'amis ayant le goût de toutes les formes belles où la vie apparaît pénétrée de lumière à prendre conscience de ce qui s'était perdu ou menaçait de se perdre, pour le malheur commun des hommes, et à reprendre contact avec les plus hautes réalités par l'intermédiaire de l'art* ». Le but était de faire cohabiter et connaître musique, peinture, poésie, théâtre, ... « *Ce groupement permettrait à ses membres d'avoir à leur portée, dans leur village ou un village voisin, les meilleures réalisations artistiques de tous ordres. Il permettrait aux artistes un contact plus direct avec un public moins anonyme. Les œuvres les plus*

*difficiles seraient données en audition privée chez l'un des membres du groupement. Des abonnements circulants, de revues et de volumes entretiendraient un courant de pensée. Ces volumes constitueraient ensuite un fond de bibliothèque villageoise* ». Dans ce groupe d'amis M. Eugène Long, directeur du Cours Complémentaire de Saint-Jeoire, fut secrétaire de « L'Art au Village » et favorisera l'introduction de la connaissance des arts auprès des élèves. Le premier concert organisé avec le concours d'un des plus grands pianistes français, Maillard-Verger, souleva l'enthousiasme général.

Le 29 novembre 1945 « L'Art au Village » organisa sa première tournée théâtrale avec la « Compagnie des Trois » venue de Paris. Elle présentera « Les Revenants » d'Ibsen à Annemasse, Bonneville, Annecy, Passy et Taninges.



La Beauté sur la Terre (Hommage à Ramuz) 200 x 240 cm



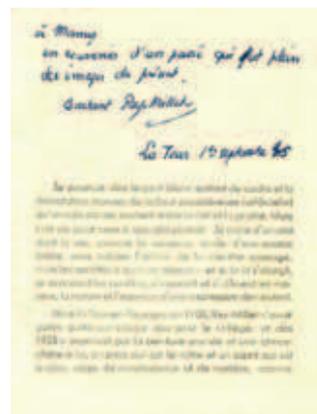
Variation sur des costumes savoyards 200 x 107 cm



La Poule 200 x 57 cm



Composition au guéridon  
200 x 77 cm

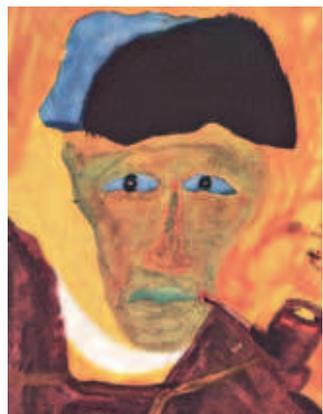


Exposition à Saint-Jeoire en septembre 1946 : gouaches de Constant Rey-Millet

## L'art pour tous grâce à « L'Art au Village »

En 1947, une expérience de diffusion artistique proposa à la population des œuvres d'art authentiques. « L'Art au Village » organisa avec le concours d'une grande maison d'édition française d'art (Braun & Cie à Mulhouse), une exposition de fac-similés dans trois salles de classe de l'école publique : 230 œuvres furent exposées, des primitifs aux modernes, non seulement au Cours Complémentaire, mais dans certains lieux publics, hôtels et magasins d'alors. Devant le succès de cette exposition, reconnu tant par les élèves que par les professeurs, le Dr Paul Gay consentit à laisser les œuvres en place, transformant ainsi l'école en véritable galerie de peinture.

M. Eugène Long, directeur du Cours Complémentaire et quelques professeurs développèrent une expérience pédagogique à partir de la peinture qui fit la réputation de l'école de Saint-Jeoire au sein du département. En travail d'expression libre proposé par M. Robert Richard, professeur de mathématiques, des tableaux de Maîtres, comme « L'homme à l'oreille coupée » de Van Gogh ou « Voiliers d'Argenteuil » de Claude Monet, furent reproduits par les enfants qui découvraient à la fois l'artiste et la valeur du droit à l'interprétation personnelle de l'œuvre.

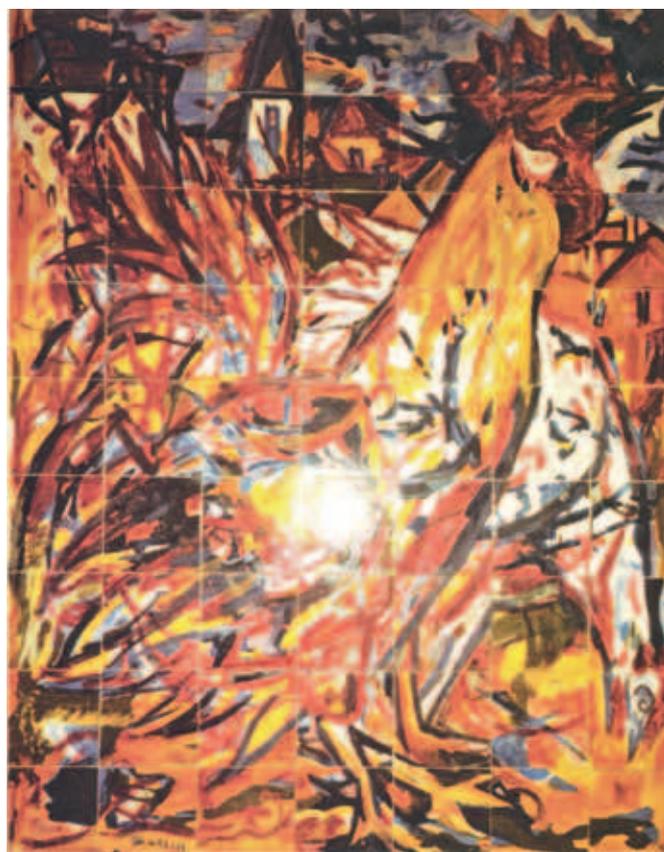


Dessin d'enfant, d'après Van Gogh (carte postale)

Le « Coq » devint l'emblème de « L'Art au Village » et figura sur la flamme postale de Saint-Jeoire



Ainsi fut proposée aux élèves la reproduction du « Coq » que Walch avait peint à Saint-Jeoire. Chacun devait peindre l'une des soixante-trois cases du tableau préalablement quadrillé. Plus tard ce travail fut mis en valeur par une céramique de 180 cm x 100 cm qui fut cimentée sur l'un des murs de l'école. Datée du 16 avril 1957, elle mentionne le nom des élèves qui ont participé à cette œuvre. Cette céramique fut sauvée de la destruction de l'école par le Dr Gilles Gay en 1980 qui, avec burin et marteau, est allé l'extirper du mur où elle était cimentée. Restaurée en 2011 par Monsieur Vettori, elle est destinée à un bâtiment public de Saint-Jeoire.



Le coq de Walch reproduit en céramique par Annie Polisson, Michèle Plau, Jacques Blanc, Pierre Chapuis, Yves Crampel, Rémy Dufresne, Michel Germain, Daniel Polisson, Jean-Pierre Rapin, à Saint-Jeoire

## Manifestations culturelles organisées par « L'Art au Village »

De 1942 à 1975, « L'Art au Village » organisa plus de 50 expositions de peintures d'artistes pour la plupart contemporains, de sculptures (Andréou, Féraud, Ducastel ...), et plus de 250 concerts de musique de chambre ; la grande majorité à Saint-Jeoire, mais aussi à Annemasse (*récitation le 1<sup>er</sup> mai 1943, avec Pierre Giriat, professeur au conservatoire de Lyon qui a présenté le « lied de Schubert à Schumann » accompagné au piano par Mme Vallier-Delcour, soliste des grands concerts de Lyon*), Thonon, Sancellemoz, Taninges, Annecy, Usine Gambin à Viuz, ...

Entre autres concerts : Quintettes à vent de Baden-Baden, Convivium musicum de Genève, quatuors : Loewenguth, Wegh de Budapest, quatuor vocale Kedroff en l'église de Saint-Jeoire, trios (Lengyel, Sabouret, ...), duos (piano-violon, piano-violoncelle, piano-flûte, piano-cor, piano-chant), concert pour deux pianos, solistes (piano, violoncelle, instruments anciens).

### LA DÉCENTRALISATION ARTISTIQUE

Malgré l'hégémonie exercée par Paris, ne cessent de se multiplier en province des manifestations importantes, telles que Paris néglige souvent de les organiser, surtout lorsqu'il s'agit d'artistes vivants. Ces expositions ont lieu souvent pendant la période des vacances estivales, soit plus régulièrement dans le cadre des activités des Maisons de la Culture, comme au Musée du Havre qui a présenté déjà de vastes ensembles de l'œuvre de Roger Chastel, de celle d'André Beaudin (cet été) ou de Charles Lapicque (en ce moment)... Mais il est d'autres entreprises plus modestes qui, par l'amour désintéressé de l'art dont elles témoignent, ne sont que plus méritoires et plus directement efficaces.

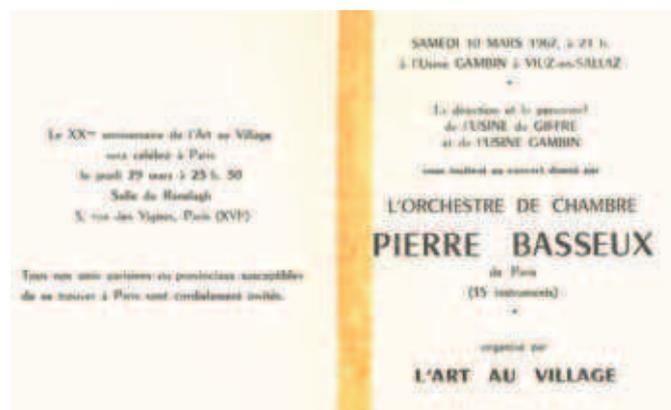
Haute-Savoie, dans la petite localité de Saint-Jeoire-en-Faucigny où il réside et exerce, que le Dr Gay présente chaque année pendant les mois d'été une exposition qu'il accroche sur les murs de sa propre maison momentanément débarrassée de sa collection personnelle. Il existe encore, quoique l'on pense, de vrais mécènes que leur passion entraîne au prosélitisme. Depuis qu'il a fondé « L'Art au Village », le Dr Gay a déjà fait connaître et apprécier de nombreux artistes, tels Revel, Gastaud, Andréou, Filhos, Artias, et cette année notre ami et compatriote Orix, faisant acquérir (sans aucun but lucratif, faut-il le dire) leurs œuvres par ses visiteurs. Ses vernissages, accompagnés de concerts, sont fort courus et attirent les notables des environs, Annecy, Aix-les-Bains, Chamonix et même de Suisse car Genève n'est qu'à quelques kilomètres. C'est ainsi que cet été, la reine Marie-José, dont la propriété est située sur le lac de Genève, est venue deux fois à Saint-Jeoire, en bonne voisine et en amateur d'art éclairé.

### L'ART AU VILLAGE

Parmi les efforts individuels, il faut mentionner tout particulièrement ceux qu'un médecin collectionneur, le Dr Paul Gay, poursuit avec un admirable dévouement depuis déjà vingt-cinq années. C'est en

Page 13

Témoin du rayonnement éloigné de « L'Art au Village », cet article de la revue belge « Les Beaux Arts » du 26 octobre 1962 en dit long



XX<sup>e</sup> anniversaire à Paris le 29 mars 1962. Programme

Souvent des concerts inauguraient des expositions de peintures où virtuoses (pianistes, violonistes, etc...) rejoignaient les plus grands noms de la peinture comme Léon Lehmann, Pierre Lafoucrière, de Féline, Artias, Aimé Montandon, Gervat, Walch, Puy, Desnoyer, Couty, Baboulène, Bardone, Revel, Rey-Millet, Minaux, Guerrier, Kijno, Paul Collomb, Valloton, Gastaud, Ginet ...

Pour le Docteur Paul Gay, musique et peinture étaient presque inséparables. L'une et l'autre tissent des trames qui se confondent souvent dans la gamme des sensations artistiques. Les formes, les couleurs et les sons sont de la même essence, puisque, conjugués, ils forment une symphonie parfaite. Dans ce contexte, il organisa des représentations théâtrales avec les Comédiens de Grenoble, la Comédie de Saint-Etienne (Jean Dasté). Il fit jouer « Le mystère de Jeanne d'Arc » sur la place de l'église de Saint-Jeoire, et « Le barbier de Séville » au Patronage.

Il édita aussi des ouvrages, comme « Hommage à Charles Walch » en 1949, « Présence de Ramuz » en 1952, « A l'école des peintres » le 13 août 1952, sans compter les nombreuses plaquettes de présentations de peintres exposants, de poètes ...

Pierre Mercier

#### REMERCIEMENTS :

Je remercie le Docteur Gilles Gay, fils du Docteur Paul Gay, dont le témoignage et les illustrations m'ont permis la rédaction de cet article.

# L'Art au Village, la peinture à l'école

De 1948 à 1952, le début d'une expérience picturale au collège de Saint-Jeoire. Un élève se souvient...

**R**ouault, Cézanne, Chagall... immédiatement des évocations s'enchaînent pour une invitation à des voyages-souvenirs dans l'espace : Eglise du Plateau d'Assy, Montagne Sainte-Victoire, Fondation Maeght à Saint-Paul de Vence, Fondation Gianadda à Martigny et bien d'autres galeries d'expositions, mais surtout à un voyage dans le temps (plus d'un demi-siècle !) pour revenir aux racines de mon initiation artistique sur les bancs du C.C. de Saint-Jeoire (Cours Complémentaire, ancêtre du collège) car c'est bien là que je situe mes premières découvertes sur la peinture.

## 1947. Les tableaux de Maîtres entrent à l'école

**D**ans le cadre de « L'Art au Village », fondé par le Dr Paul Gay et ses amis, la magnifique exposition de reproductions des grands Maîtres de la peinture organisée dans le village, au bureau de poste, à la boulangerie... et à l'école publique, transforme trois salles de classe du Cours Complémentaire en véritable musée vivant.

Et c'est en octobre 1948 que j'ai la chance inouïe, avec tous mes camarades du canton de l'époque, d'entrer en classe de 6<sup>ème</sup> dans cette galerie de peinture permanente. Une avalanche de couleurs et de sujets variés de peintres anciens ou contemporains, qui provoquent des réactions diverses, mais surtout une sensation d'émerveillement, de vie. Au début, ces œuvres sont pour nous « anonymes », mais le catalogue de cartes postales et fac-similés des éditions Braun mis à notre disposition pendant les récréations, permettent de les identifier ; Gauguin, Monet, Sisley, Dufy, Degas, Manet, Vlaminck..., et plusieurs dizaines d'autres vont ainsi devenir nos compagnons de travail.

Dans notre salle, haute sous-plafond, leurs œuvres, diversement encadrées, sont disposées en trois rangées superposées ; pour s'évader de la classe, il suffit de laisser vagabonder son esprit en regardant les murs !



Laurence Bron dans notre classe. Photo extraite de la plaquette « A l'école des Peintres »

Ce bain dans ces créations de génie, leur observation fréquente, amèneront des découvertes de nouveaux détails, de nouvelles émotions, une sorte d'imprégnation favorable à la compréhension du langage pictural.

## Reproduction de toiles de Maîtres par les élèves

**A**u printemps 1949, notre professeur Robert Richard, nous propose pendant le cours de dessin, de réaliser une interprétation totalement libre des « Voiliers d'Argenteuil » de Claude Monet. Aucune consigne, aucun conseil technique.

Je m'aperçois que « regarder » n'a pas suffi : il faut observer ces voiliers de façon plus pointue ; par où commencer ? Comment faire de la lumière avec de la gouache ? Certains attaquent au crayon, d'autres directement au pinceau. On s'initie au mélange des couleurs ; on collabore avec son voisin de table : le mien était souvent Michel Ventrone (sa carrière artistique de peintre et sculpteur a certainement pris sa source sur les bancs du C.C !).

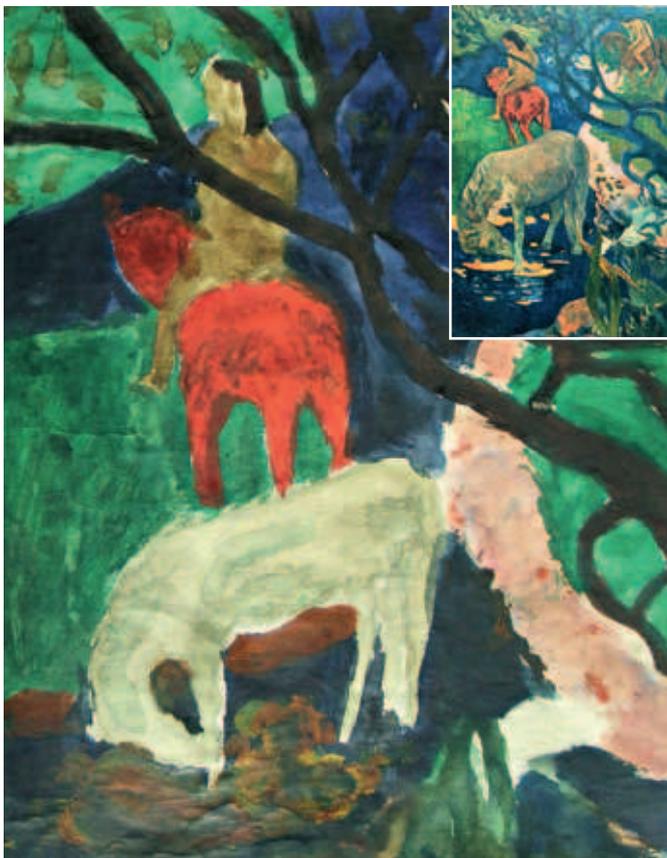
Le résultat ? Une flottille d'une incroyable diversité, déjà le reflet de nos différentes personnalités. Chacun a vraiment sa façon de voir ! Toutes nos œuvres seront exposées sur de grands panneaux, d'abord dans la classe,



*Voiliers d'Argenteuil de C. Monet dans le catalogue de cartes postales des Ed. BRAUN & Cie*



*Le « Vieux Roi » exposé dans un couloir. Photo extraite de la plaquette*



*Le Cheval blanc de Gauguin et son interprétation par une élève*



*Paul Chapuis, André Cheminal, Nicole Ruin, très appliqués...*

puis envahiront les couloirs de l'école, et entraîneront de nombreux commentaires et discussions sur la notion de « beauté ».

Puis ce sera le tour du « Vieux Roi » de Rouault, de ses couleurs violentes cernées de noir. Le résultat sera encore une floraison de portraits typés ; pas des clones ! Simplement un petit air de famille !

Chaque séance suivante sera consacrée à une œuvre contemporaine, « l'Homme à la pipe » de Van Gogh, « le Vase bleu » et « Le paysan en blouse bleue » de Cézanne, « le Cheval blanc » de Gauguin... puis des

œuvres plus modernes ou plus abstraites de Klee, Miro, Braque, Picasso...

Nos productions se sont multipliées pendant 4 ans et notre communication visuelle hebdomadaire avec ces nombreux artistes s'est approfondie grâce aux travaux de français qui nous demandaient d'analyser nos émotions devant telle ou telle œuvre. Pas étonnant, alors, que l'on soit capable de reconnaître et apprécier, non plus « le Vieux Roi » de Rouault, mais un Rouault, ou un Van Gogh... puisque la peinture exprime d'abord une individualité.

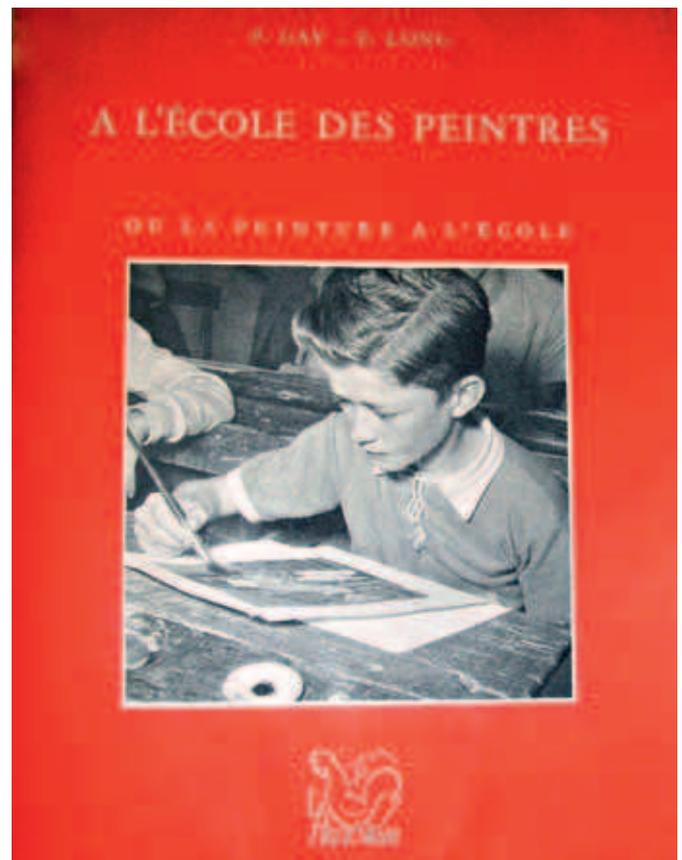
Je terminerai cette période par le souvenir d'une séance de dessin d'après nature, en compagnie du peintre Desnoyer : « représenter notre camarade Ester Goy assise sur une chaise sur l'estrade de la classe ». Cette fois encore, les interprétations ne visaient pas la ressemblance photographique, et celle de Desnoyer fut conservée dans la classe comme un trésor.

## 1952. Et après ?

J'entre pour 4 ans à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bonneville où le cours de dessin « classique » me paraît bien triste ! Cette même année, j'ai acquis la plaquette écrite par le Dr Paul Gay et Eugène Long : « A l'école des Peintres » aujourd'hui encore d'une incroyable actualité. Je comprends, à posteriori, les buts qu'ils visaient, j'approfondis mes recherches documentaires sur l'histoire de la peinture et décide de choisir comme sujet de monographie de fin d'études : « L'éducation esthétique à l'école, une expérience picturale au C.C. de Saint-Jeoire ». (J'ai découvert par hasard sur le site « mémoire-alpine.com », que l'intégralité de ce texte est consultable dans le centre de documentation du musée PAYSALP de Viuz-en-Sallaz).

Pendant ce temps, l'expérience continuait au C.C. de Saint-Jeoire et gagnait d'autres écoles de Haute-Savoie, mais aussi de la Loire, de l'Allier et de l'Ain. L'interprétation collective du « Coq » de Walch (1957), magnifique réussite de 9 élèves sur carreaux de céramique, et récemment restaurée, reprendra sans doute bientôt une place méritée dans le hall de la mairie du village.

Quant à moi, mes années d'études terminées, je devins professeur au C.C. et pus continuer à mesurer l'impact de « L'Art au Village ». Pendant encore de nombreuses années, malgré deux changements de bâtiments et le départ de M. Long puis de M. et Mme Richard, les murs des classes (même des salles spécialisées de sciences) eurent droit aux reproductions de tableaux de Maîtres, certaines « œuvres bleues » de Matisse furent agrandies, par des élèves, directement sur les murs des couloirs, ou transformées en mobiles de polystyrène se balançant sous le haut-plafond du réfectoire. De nombreux élèves eurent la possibilité de reproduire librement des œuvres des grands peintres, certains d'entre eux s'en réjouissent encore.



Couverture de la plaquette prêtée par le Dr Gilles Gay.  
Mon camarade Henri Gaudin en pleine création !

Comme eux, avec le recul, je mesure l'importance de cette formation initiale dans tout mon parcours, sur le plan personnel, familial, professionnel, pour entretenir cette recherche jubilatoire de ce qui est beau, en musique, en poésie, en peinture... Je souhaite que chaque établissement scolaire puisse profiter d'un tel privilège. Pour avoir bénéficié de cette culture de la beauté, à l'école, alors qu'elle était presque inexistante dans mon milieu familial rural, je renouvelle mes remerciements à « L'Art au Village » et au Dr Paul Gay.

Jean-Paul Droux

# Les priorités d'une petite commune à travers les délibérations du conseil municipal de Marcellaz

Marcellaz, commune rurale, aura connu en cent ans de nombreuses évolutions : dans sa démographie, son urbanisation, ses finances, l'aménagement de son territoire, le développement des services publics...

1913 : nous sommes au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans la période que l'on a désignée par l'expression de « Belle Epoque » ; c'est aussi peu de temps après l'Annexion de la Savoie (1860) et juste avant la Grande Guerre (1914-1918).

2013 : nous avons changé de siècle et même de millénaire; deux guerres mondiales ont passé, l'Union européenne s'est construite, l'économie s'est mondialisée, la population est devenue plus mobile, les institutions françaises se sont décentralisées...

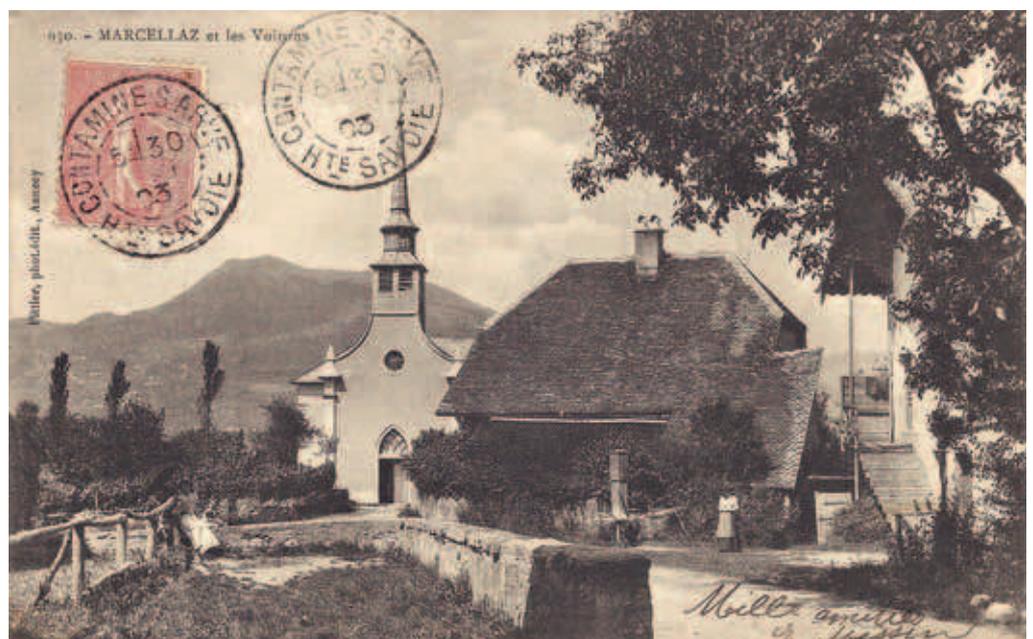
On pourrait croire à un changement radical d'une commune au départ très agraire. Est-ce le cas ?

*Marcellaz, chef-lieu  
(début XX<sup>e</sup> siècle)*

## Il y a cent ans : Marcellaz 1912-1913

**A** la veille de la Grande Guerre, Marcellaz est une petite commune rurale de 393 habitants, située dans la partie préalpine de la Haute-Savoie, dans cet environnement que les géographes ont désigné comme l'avant-pays savoyard. Ces lieux se caractérisent par une zone aux bordures accidentées, des collines boisées depuis le piton rocheux de Faucigny, lieu de soubassement du Môle, en passant par la montagne des Voirons. Ses 400 ha de superficie s'étirent entre les communes de Peillonex, Fillinges, Faucigny, Contamine-sur-Arve. Cet avant-pays savoyard s'arrête tout d'un coup en surplomb sur la vallée de l'Arve. Mais c'est avant tout le lieu où depuis des siècles des hommes, des femmes, des familles ont tiré d'un sol riche et varié les vivres et les matières nécessaires à la vie des habitants.

Est-il besoin aussi de rappeler que l'histoire se façonne sur un territoire et que celle-ci est l'œuvre des hommes qui habitent ces lieux ? A travers les délibérations du



conseil municipal de Marcellaz, on devine quelles furent les priorités, les préoccupations et les espérances de ce microcosme rural et paysan.

## Année 1912-1913 : 5 grandes priorités

Ces priorités sont l'aménagement de l'école primaire, la création d'un corps de sapeurs-pompiers, le secours mutuel, les chemins vicinaux et l'installation d'un réseau électrique et téléphonique.

Pour l'année 1912, en premier lieu on doit noter l'élection de Pierre Jenatton, 43 ans, charron qui ayant obtenu la majorité absolue des voix fut proclamé maire et immédiatement installé le 4 février 1912 à 3 heures du soir. Le conseil municipal se composait du 1<sup>er</sup> adjoint Berthet Claude 68 ans cordonnier et des conseillers Jolivet Pierre 37 ans, Chapuis Sylvain 40 ans, Morin Auguste 29 ans, Muffat Jean 44 ans, Chavanne Aimé 27 ans, Deluermoz Jean 33 ans, Folliex Edouard 62 ans et Deluermoz Léonard 30 ans. La majorité des conseillers se déclare cultivateur ; en effet l'activité principale exercée par les gens du village est celle de la terre, à part quelques artisans (cordonnier, charron, charpentier), tous se préoccupent d'agriculture et chacun s'efforce de produire l'essentiel de sa nourriture. Marcellaz est restée ce qu'elle a toujours été, une commune essentiellement agricole, qui évolue certes mais avec lenteur. Toutes les familles qui habitent ici se préoccupent peu ou prou d'agriculture.

Le vocabulaire employé pour désigner les gens de la terre marque les étapes de cette évolution. Sous l'ancien régime, on appelait paysan ceux qui étaient attachés à la terre de leur seigneur, mais ce terme devient péjoratif et il disparaît pour laisser place à celui de laboureur, largement employé dans les archives du XIX<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci produisaient tout ce qui était utile à la subsistance de la famille (céréales, pommes de terre, légumes, fruits, fromages) ; ils vendaient le surplus de leur récolte pour payer les impôts et achats indispensables. Le laboureur apparaît alors davantage comme l'homme affranchi.

Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le terme de cultivateur est très répandu ; c'est celui qui revient le plus souvent dans les cahiers des délibérations municipaux. Ce vocabulaire évoque mieux l'ensemble des travaux effectués par un homme de la terre, dans la façon dont il dirige son exploitation, avec aussi l'apparition des fruitières dont il devient un des sociétaires. Quelques-uns cependant, propriétaires plus aisés, se qualifient du titre d'agriculteurs. Aujourd'hui, les gens de la terre se réclament davantage et à juste titre comme chef d'entreprise exploitants agricoles.



Ecole primaire (début XX<sup>e</sup> siècle)

## La question de l'école primaire

Le régime scolaire français fut appliqué en Savoie dès l'annexion de 1860. Les communes étaient tenues d'ouvrir une école primaire pour filles et garçons dès que leur population atteignait 500 habitants. Elles en assumaient tous les frais d'établissement et de fonctionnement, ainsi que le salaire et le logement des maîtres. A partir de 1880, la République entreprit de doter toutes les communes de France d'un enseignement primaire qui fut l'une de ses grandes fiertés. Le conseil municipal de Marcellaz dut affronter de nombreuses difficultés face à cette exigence « *vu le coût toujours plus grand de la vie et les exigences d'un service toujours plus compliqué, le conseil estime qu'il y a lieu de dédommager les maîtres d'école, en conséquence l'indemnité est portée de 100 francs à 110 francs* », ce texte fut voté peut-être aussi dans le but non avoué d'apaiser les tensions toujours plus vives entre les instituteurs et la municipalité.

L'entretien des bâtiments, blanchiment des salles de classe, réparation des gouttières, scellement des volets, transformation des cabinets d'aisance, achat de poêles de classe, tout cela représentait un coût important pour la commune. Il fallut changer les bancs d'école pour des bancs plus rationnels et plus appropriés à la santé des enfants. A cet effet, la maison Delagrave de Paris présenta un devis de 732 francs pour l'achat de 22 tables de 2 places. Monsieur Amoudruz entrepreneur quant à lui présenta un devis pour la construction d'un préau dont le coût fut de 350 francs.

## Aménagement des chemins vicinaux

Ce fut une priorité. Le besoin d'ouverture sur l'extérieur se manifestait. Point n'est besoin de rappeler l'état des chemins d'autrefois ; ceux-ci reliaient les hameaux, sinueux, bordés de haies envahissantes, ils ne craignaient ni les pentes raides ni les tournants aigus. Une chaussée étroite aux ornières fréquentes était souvent ravivée par les pluies. « *Nos chemins sont dans un état déplorable* »

peut-on lire dans un compte rendu de la délibération. L'apparition dans les campagnes des premières automobiles va devenir un phénomène grandissant, bien que le cheval et les attelages marquent encore fortement l'image du monde rural d'avant 1914. La route devient malgré tout l'objet de beaucoup d'attentions et le budget pour celle-ci occupe une place importante. Le 9 novembre 1913, une dépense de 55 francs et une taxe vicinale de 835 francs est créée pour subvenir à ces entretiens.

### **Demande d'installation d'électricité**

Le 11 février 1912, MM. Chevenal, Montfort et Baud-Naly de Fillinges où ils sont propriétaires de moulins et scieries demandent une concession d'éclairage électrique sur le territoire de la commune de Marcellaz. *« Le conseil considère que ce projet ne peut que procurer avantage particulièrement au chef-lieu du village, aux hameaux de la Verne et du Quart d'Avoz,*

*Considère que l'installation serait très facile et peu onéreuse pour ces propriétaires de moulins et scieries,*

*Considère en outre que ce sont des gens connus, honorables et qu'ils s'engagent à honorer toutes les clauses du cahier des charges,*

*Accorde la concession demandée sous réserve de l'approbation de l'administration ».*

L'éclairage électrique avait commencé à se répandre dans notre région de façon régulière à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. François Cheneval meunier et les frères Baud-Naly scieurs s'étaient groupés pour produire le courant nécessaire à leur éclairage domestique grâce à la force hydraulique dont ils disposaient.

Encouragés par leur expérience, ils s'associèrent à Jean-Louis Montfort, troisième propriétaire du bief du pont Jacob, et sollicitèrent une concession pour l'éclairage électrique au chef-lieu de Fillinges, d'Arpigny et de

Marcellaz. *« L'installation d'une usine électrique serait très facile ; la prise d'eau, le bief, la chute, et les transmissions existaient déjà ».* François Chevenal étant alors maire de Fillinges proposa l'extension de son réseau à Marcellaz en 1912. Il semble bien que la guerre éclatée en 1914 brisa ce projet repris bien des années plus tard.

### **La création d'un corps de pompiers**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le feu était un redoutable fléau et si auparavant les secours étaient assurés par la population, on commença à organiser les interventions. Les premières compagnies de pompiers créées par Napoléon 1<sup>er</sup> sont issues d'un corps militaire du génie nommées sapeurs. A l'origine, les sapeurs-pompiers sont communaux et la lutte contre les calamités sur une commune est du ressort du maire. Il faut attendre 1898 pour que l'Etat s'engage en versant les premières subventions aux communes ; ces subventions deviendront obligatoires en 1913. Le 22 février 1912, conformément à l'article 7 du décret du 10 octobre 1903 *« attendu que la création d'un corps de sapeurs-pompiers est de nature à rendre service, le conseil municipal délibère et s'engage à subvenir au moins pendant 15 ans aux dépenses prévues par l'article 6 du décret précité et du décret du 12 juillet 1899, art 18 et 24 ».* La mairie souscrit donc un emprunt pour des habits de pompiers et officiers, engage la construction d'un hangar pour les pompes et contracte un emprunt à la Caisse des Dépôts. Le 10 septembre 1912 M. Amoudruz présente un devis 1024,50 francs pour la construction d'un hangar, un devis est demandé à MM. Warambier et Meunier de Lyon pour l'achat de 30 costumes de pompiers. La somme s'élève à 1365 francs. De plus, un emprunt total de 3500 francs est fait à la Caisse des Dépôts sur une durée de 20 ans.



*Vue d'ensemble  
de Marcellaz  
(début XX<sup>e</sup> siècle)*

## Assistance médicale gratuite

Dans sa séance du 26 janvier 1913 à 2 heures du soir, le conseil approuve la liste d'assistance médicale gratuite aux vieillards de la commune, une assistance aux familles nombreuses instituée par la loi du 14 juillet 1912 est approuvée et le taux mensuel pour les familles assistées est fixé à 6,50 francs, une assistance aux femmes en couche, instituée par la loi du 31 juillet 1911, est approuvée avec une allocation journalière fixée à 1 franc à Marcellaz.

Le 9 novembre 1913, le traitement du garde-champêtre est de 180 francs, l'assistance aux vieillards à 50 francs, le traitement du secrétaire de mairie est fixé à 380 francs comprenant le travail occasionnel pour la douane de zone. M. Amoudry présente une note de 275,05 francs et Deluermoz Jules de 140,05 francs.

## Où trouver l'argent ?

Le problème majeur d'une municipalité est l'établissement du budget ; les besoins sont grands, mais les ressources sont fort limitées. Aussi pour une meilleure gestion, les autorités suggèrent aux communes de recourir à l'emprunt. *« Le préfet invite à voter à partir de 1914 et pendant 10 ans une somme de 107,23 francs pour être affectée aux paiements des intérêts qui incombent à la commune dans la création d'un réseau téléphonique. Le sous-préfet invite le conseil municipal à voter définitivement une somme de 2000 francs pour un emprunt à la Caisse des Dépôts remboursable en 20 ans à l'effet de fournir l'équipement des sapeurs-pompiers, de faire procéder à la construction d'un hangar pour la pompe à incendie »*. Le conseil vote une imposition extraordinaire à partir de 1914 de 12,08 centimes devant produire une somme annuelle de 146,40 francs et en totalité de 2968 francs pour le remboursement en capital et intérêts de l'emprunt.

En outre, le conseil municipal délibéra sur la question d'établir un bureau de régie joint au bureau de tabac de Marcellaz pour les taxes sur la distillation d'eau-de-vie et le transport de marc de pommes et de poires. Toutes ces démarches devant se faire à Contamine-sur-Arve, une demande est faite à l'administration compétente. Dans sa réponse, l'administration autorise Mme Gavillet Colette, tenancière du bureau de tabac à Marcellaz, à vendre le papier timbré et les timbres-quittance pour la distillerie et le transport des alcools.

## Autres points traités par le conseil municipal

Pour tenir compte du rythme saisonnier des travaux des champs, le conseil demande que les permissions aux jeunes soldats soient accordées durant les mois d'avril, juillet, août et septembre.

Il est à noter que durant ces années 1912-1913 le conseil municipal de Marcellaz est particulièrement perturbé par l'affaire de l'instituteur Morel<sup>1</sup>.

## Marcellaz 100 ans plus tard : 2012-2013

**D**e siècle en siècle, il est intéressant d'observer l'évolution de la commune. Il y a cent ans, Marcellaz est à la veille d'un conflit majeur qui va déchirer l'Europe et voir de nombreux régimes politiques balayés (disparition des empires austro-hongrois et allemand pour ne citer qu'eux). En 1913, la Savoie n'est annexée à la France que depuis un peu moins de quarante-cinq ans : autrement dit, la génération ayant connu l'indépendance sous le gouvernement royal de Turin est encore vivante...

100 ans plus tard, que de changements ! La démographie a explosé : 255 137 habitants en 1911 contre 725 794 en 2010 dans le département de Haute-Savoie (presque triplement en un siècle), et 370 habitants en 1911 contre 795 en 2012 à Marcellaz (doublement en 100 ans).

La population n'est plus composée (quasi) exclusivement de Marcellanais – de souche ou émigrés des villages environnants – mais de nombreux habitants viennent d'ailleurs : du reste de la Haute-Savoie, mais surtout de partout en France (les chiffres laissent entendre que les Savoyards de souche ne représentent plus qu'entre 20 et 30 % du total des habitants des deux départements de Savoie) et aussi de Suisse : en 2012, Marcellaz comptait 39 Suisses ou binationaux (soit 5 %).

Le nombre de constructions, aussi, a fortement augmenté. En 2012, la commune comptait plus de 400 habitations, dont presque une dizaine de petits immeubles (d'un gabarit équivalent à une grosse ferme). C'est aujourd'hui une commune de résidence pour l'immense majorité des habitants, avec des maisons individuelles plutôt cossues (la majorité compte entre 120 et jusqu'à 250 m<sup>2</sup> de surface habitable), dotées pour nombre d'entre elles d'une piscine. Les gens qui y logent et y travaillent sont proportionnellement très peu nombreux : Marcellaz compte seulement 32 entreprises (dont 3 commerces, des artisans et des petites entreprises de moins de dix salariés). Le gros des habitants part donc travailler sur l'agglomération annemassienne, les secteurs de Bonneville et de Cluses, et surtout dans le canton de Genève (à moins de quinze kilomètres) : les travailleurs « frontaliers » sont au nombre de 210 en 2012, soit plus de la moitié des actifs !...

Pour autant, Marcellaz peut continuer à être considéré comme un « village rural ». Un « village » car son développement urbanistique ne l'assimile, évidemment, ni à

1 - Le Petit Colporteur, n° 17 (2010).

une ville, ni même à un gros bourg : la commune a conservé son aspect architectural avec la présence de nombreux corps de fermes (en activité ou réhabilitées) et environnemental avec un resserrement des constructions autour de pôles d'urbanisation bien circonscrits. Un village « rural » car l'agriculture y occupe encore une place importante avec 8 exploitations agricoles (seules ou associées) encore en activité, qui occupent 20 % de la population active communale ; les surfaces classées agricoles ou naturelles représentent elles-mêmes 45 % de la superficie totale de Marcellaz.

Cette diversité se retrouve évidemment dans la vie politique communale. Le conseil municipal, désormais composé de 15 membres (10 en 1912), compte 7 élus « de souche » contre 8 élus venus de l'extérieur pour y habiter. Seuls deux agriculteurs siègent autour de la table, deux élus sont dans le secteur de l'industrie et les onze autres travaillent (ou travaillaient avant leur retraite) dans le secteur tertiaire (commerces, artisanat ou services) ou dans l'Administration...

Les missions et l'étendue des champs d'interventions de la municipalité ont aussi énormément évolué en cent ans : elles se sont multipliées avec le phénomène de la « décentralisation » française, qui a vu la suppression de la tutelle des préfets et le transfert massif de compétences de l'Etat vers les communes, en 1982-1986. Concrètement, les délibérations adoptées par le conseil municipal n'ont plus à être validées (acceptées) par le préfet pour pouvoir être appliquées ; et l'Etat se repose désormais sur les collectivités locales (régions, départements et surtout : communes et leur maire) pour organiser et réguler localement la vie

des habitants, dans des domaines aussi divers que l'école (et le temps périscolaire), les loisirs et la vie sportive, la sécurité, la citoyenneté, l'aménagement du territoire, la préservation de l'environnement, etc.

Cet accroissement du rôle du conseil municipal doit néanmoins être tempéré par un autre phénomène, plus récent (qui a pris véritablement son essor à partir des années 1992-1999) : celui du développement de l'intercommunalité. Si la mise en commun de certaines compétences existe dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment pour le développement de l'eau potable, de l'assainissement, de l'électrification ou encore de la collecte des ordures, l'Etat a forcé – et incite aujourd'hui encore très lourdement – les communes à se regrouper dans des structures intercommunales, les « communautés » (de communes, d'agglomération, urbaines) dont les compétences exercées, transférées des conseils municipaux, visent à organiser l'aménagement et le développement du territoire au-delà des seules limites communales : développement économique, touristique, aménagement, équipements structurants sportifs, scolaires et culturels, services à la personne (enfants et anciens), etc. sont essentiellement exercés désormais à l'échelon intercommunal. Même si ce sont des élus des conseils municipaux qui siègent dans ces instances (aux budgets souvent bien plus importants que le budget communal), ils sont en nombre limités pour chaque commune et doivent négocier avec les élus des autres communes associées, dont la politique et les objectifs sont parfois divergents...

Néanmoins, le travail à réaliser en conseil municipal reste important et touche avant tout quatre domaines principaux.

*Marcellaz vue du ciel*



## Développement de l'urbanisation

C'est aujourd'hui un dossier majeur pour Marcellaz. La commune s'est dotée d'un document de planification (le plan d'occupation des sols, appelé aujourd'hui plan local d'urbanisme) dès 1984. Il fait en 2013 l'objet d'une deuxième révision générale (après celle de 2007), en vue de réfléchir à contenir la démographie communale (la population a cru d'un tiers entre 1990 et 1999, puis encore de + 15 % entre 2000 et 2012). Le conseil travaille donc sur les moyens de freiner l'urbanisation, pour mieux protéger le caractère rural de Marcellaz et la pérennisation de l'activité agricole, tout en favorisant le développement du petit commerce et l'artisanat.

## Aménagement du territoire

Le souhait du conseil, porté par le nouveau mandat (2008), est de créer une place de village pour un vrai centre qui n'existe pas aujourd'hui.

## Les routes

Comme leurs prédécesseurs il y a un siècle, le souci constant des équipes municipales est d'entretenir le réseau routier : réfection des chaussées, enfouissement des lignes aériennes chaque fois que c'est possible, aménagement de cheminements piétonniers, création de « liaisons douces » (réservées aux piétons et aux cycles) pour relier les secteurs urbanisés entre eux ; aménagements de sécurité pour freiner la vitesse... Ce poste budgétaire reste, siècle après siècle, toujours élevé et requiert une part importante des finances communales. En 2011 et en 2012, la commune a réalisé des travaux sur deux voies communales, pour des coûts respectivement de 72.000 € et 100.000 € environ (pour à chaque fois autour de 200 mètres linéaires seulement...).

## Le « vivre ensemble »

Sous ce vocable, il faut entendre l'école primaire, qui est de la compétence de la commune. Construire une nouvelle école élémentaire (ouverte en 2002), l'équiper en mobilier, l'informatiser, assurer le fonctionnement pédagogique courant tout comme l'entretien des locaux, assurer le transport pour les activités scolaires d'extérieur, soutenir les associations de parents qui gèrent cantine et garderie... Le choix a été fait, par ailleurs, de se regrouper avec deux autres communes rurales pour une seule école maternelle (à Peillonex) dès 1992. Vivre ensemble, c'est aussi proposer des équipements sportifs et ludiques (le mini-stade, les jeux pour enfants dans la cour d'école, un futur terrain de boules...) ; c'est apporter son soutien financier aux associations locales, encourager et aider matériellement et financièrement à l'organisation de manifestations dans le village ; c'est apporter une aide aux habitants en difficulté sociale ; c'est jouer les média-

teurs dans les conflits de voisinage ; c'est accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, même si celles-ci ne sont pas du ressort de la commune, etc.

## Et pour financer tout ça ?

S'il y a cent ans, le préfet encourageait à emprunter, en 2013 cette position a bien changé ! On stigmatise volontiers l'endettement des collectivités locales qui serait l'une des causes du déficit de la France... Or, Marcellaz fait peu appel à l'emprunt (le dernier a servi pour la rénovation du presbytère en 2010-2012 et pour financer les travaux de voirie). Les deux ratios qui calculent la capacité de remboursement des collectivités locales pour toutes la France sont d'ailleurs excellents pour ce qui concerne la commune : la dette, si toutes les recettes communales ne devaient servir qu'à la rembourser, serait entièrement payée en un peu plus d'un an à peine (la moyenne est normalement d'un remboursement en deux ans) ; et la part des emprunts à rembourser chaque année, par rapport au reste des charges communales, est de moins de 14 % (contre 25 % qui sont permis en moyenne)... Le reversement d'une fraction des impôts des travailleurs frontaliers (prélevés à la source par le canton de Genève), depuis 1973, est une manne financière inespérée, très enviée des autres territoires ! Pour la commune, cette « compensation genevoise » représente plus d'un quart des ressources du budget ; tandis que les impôts locaux comptent pour 45 % et les dotations versées par l'Etat 14 % seulement...

La commune est en 2013 plus que jamais l'échelon de proximité sur le territoire. Dans les institutions, elle reste, comme par le passé, le lien de proximité et de repère indispensable, pour des habitants qui ont, dans leur immense majorité, volontairement choisi de venir s'y installer et d'y vivre... Même si certains s'enferment ensuite derrière leur haie de thuyas. Même si tout le monde n'a pas l'envie de participer à toutes les activités locales et associatives proposées. Les élections municipales restent d'ailleurs le scrutin à la plus forte proportion de votants, mandature après mandature. Et les tentatives, répétées, de Paris de la faire disparaître, en 1973 avec la loi Marcellin qui encourageait les fusions de communes ; en 1999 avec la loi Chevènement qui incitait à la création des communautés de communes ; en 2010 avec la loi Sarkozy qui voulait privilégier l'intercommunalité au détriment des communes... n'y sont encore pas parvenues ! Les habitants tiennent toujours autant à leur commune...

*Michel Pessey-Magnifique et Bruno Miquelard  
(secrétaire de Mairie de Marcellaz)*

SOURCE : Comptes-rendus des délibérations du conseil municipal de Marcellaz, années 1912-1913 et 2012-2013.

# Flore du château de Faucigny

Je vais vous présenter quelques joyaux de notre patrimoine naturel que j'ai découverts au pied du château de Faucigny. Sur ce pierrier calcaire ensoleillé, j'ai pu identifier de nombreuses fleurs peu communes dans nos villages.

## Famille des fabacées ou papilionacées

Je commence par une famille qui me tient à cœur : les fabacées, autrefois appelées les papilionacées en raison de la forme de leurs fleurs.

**Le genêt des teinturiers** : autrefois, les fleurs et les racines étaient broyées et servaient à teinter en jaune ou en vert la laine et le lin. Aujourd'hui, les sommités florales séchées sont utilisées en herboristerie comme diurétique.

**Le trèfle jaune des champs** : il est discret et de petite taille, mais semblable au trèfle blanc et violet plus commun.

**La bugrane rampante** : très fréquente sur le bord des routes, son nom latin *Ononis* signifie qui plait aux ânes (ceux-ci aimaient à se rouler dans les bugranes). Cette plante porte aussi le nom d'arrête-bœuf ; rampante, elle se fixe au sol par de solides racines où les bœufs se prenaient les pattes lors des labours.

**La gesse des prés** : en Inde, les graines sont souvent utilisées dans la composition du Dal, plat de lentilles traditionnel ; au Maroc, ses fleurs sont servies macérées au sel. De nos jours, un cuisinier utilise les jeunes pousses, les fleurs et les jeunes gousses. Mais attention, les graines à maturité, utilisées en quantité, peuvent être toxiques.

**La gesse des bois** : longtemps cultivée comme plante ornementale, elle a été détrônée par des variétés plus odorantes de pois de senteur.

**La coronille de jardins** : ce petit arbuste surprend par ses fruits en gousse semblables à des haricots verts sans en avoir les propriétés culinaires.

**Le baguenaudier** : cet arbuste aux fleurs jaunes donne des gousses enflées que les enfants s'amuse à faire exploser. Il est appelé aussi séné bâtard car ses feuilles ont des vertus purgatives semblables à celles du séné vrai. Ses graines sont toxiques.



Genêt des teinturiers -  
*Genista tinctoria*



Trèfle jaune des champs -  
*Trifolium campestre*



Bugrane rampante -  
*Ononis repens*



Gesse des prés -  
*Lathyrus pratensis*



Gesse des bois -  
*Lathyrus sylvestris*



Coronille de jardins -  
*Coronilla emerus*



Baguenaudier arborescent -  
*Colutea arborescens*

## Autres familles botaniques

**J**e poursuis par des fleurs toujours aussi attrayantes mais de diverses familles.

**L'épiaire droite**, une lamiacée : cette fleur blanchâtre est insignifiante, mais à l'observation on découvre dans sa gorge de délicats motifs pourpres. Elle n'a rien à envier à certaines orchidées.

**La germandrée petit-chêne**, une lamiacée : elle est discrète, très jolie et dense sur le coteau en descendant vers la Côte d'Hyot. Ses feuilles et ses fleurs entrent dans la composition de nombreux alcools, mais la vente en phytothérapie est maintenant interdite car cette plante est toxique pour le foie.

**L'hélianthème à grande fleur**, une cistacée : il jouxte la germandrée mauve et ses pétales délicatement froissés éclairent le talus. Un extrait aqueux de fleurs d'hélianthème est utilisé comme anti-stress.

**Le géranium sanguin**, une géraniacée : il apporte ses taches vives dans le pierrier. Ce nom lui a été donné car ses feuilles découpées rougissent à l'automne. Il est utilisé comme plante ornementale.

**L'œillet des rochers**, une caryophyllacée : il est très fréquent sur le site et cette espèce est à l'origine de nombreux œillets cultivés.



*Epiaire droite - Stachys recta*



*Hélianthème à grande fleur - Helianthemum grandiflorum*



*Géranium sanguin - Geranium sanguineum*



*Germandrée petit-chêne - Teucrium chamaedrys*



*Œillet des rochers - Dianthus sylvestris*



Saponaire rose - *Saponaria ocymoides*



Molène lychnite - *Verbascum lychnitis*



Consoude officinale - *Symphytum officinale*

**La saponaire rose**, une caryophyllacée : cette petite fleur rose en touffe tient son nom de la saponine, un détachant. La plante frottée dans les mains mousse comme un savon. La saponaire rose est cultivée comme plante d'ornement et trouve sa place dans les rocailles et les bordures.

**La molène lychnite**, une scrophulariacée : cette plante est remarquable par sa taille, 1,70 m, accrochée au rocher.

**La consoude officinale**, une boraginacée : cette plante est utilisée depuis l'antiquité en usage externe comme cicatrisant. Elle a souvent été accommodée en salade ou comme des épinards. Son commerce comme aliment est maintenant interdit, car elle présente une toxicité pour le foie. Par contre, elle est cultivée et utilisée comme engrais végétal et compost.



Troène commun - *Ligustrum vulgare*



Coquelicot - *Papaver rhoeas*

**Le troène commun**, une oléacée : cet arbuste aux fleurs odorantes est principalement planté dans les haies. Tout l'arbuste était utilisé autrefois : les rameaux souples par les vanniers, l'écorce pour fabriquer une teinture jaune et les baies noires toxiques pour teinter les cuirs et les enluminures d'estampe.

**Le coquelicot**, une papavéracée : fleur dont les pétales séchés entrent dans la composition de différents sirops (contre la toux...). Il existe également une liqueur de coquelicots de Nemours. Nous remercions les agriculteurs qui ont modéré l'usage des herbicides et qui nous permettent d'admirer ces fleurs rouges sur le bord de nos routes.

*Gentiane Beautemps,  
botaniste amateur, soutenue par l'association  
de la Chanterelle à Ville la Grand.*

SOURCES :

- Tela Botanica <http://www.tela-botanica.org>
- La cuisine sauvage <http://yoann.hue.free.fr>

# Le Calvaire de Miribel

Séparant la vallée de la Menoge de celle du Risse, le massif de Miribel constitue un but d'excursion particulièrement prisé des locaux et des touristes qui s'y rendent pour jouir d'une vue panoramique sur le Léman et les montagnes environnantes. On atteint le sommet de ce massif, la pointe de Miribel dont l'altitude n'excède pas 1581 m, en partant des chalets d'Ajon au-dessus du plateau de Plaines Joux et en suivant les quatorze stations d'un chemin de croix. Une statue de Notre-Dame de Lourdes érigée en 1878 occupe le sommet.

L'histoire remarquable de ce calvaire a été contée par l'abbé Joseph Oscar Mouthon, curé archiprêtre de Saint-Gervais, dans une monographie publiée en 1917 dans le tome 39 des Mémoires et documents de l'Académie Salésienne. Sur un ton vivant et humoristique, il nous narre les heurs et malheurs des amours de Joseph Marie Félisaz, sculpteur du calvaire.

Le texte qui suit, reprend les grandes lignes de cette monographie. Pour nous plonger dans cette entreprise que représente l'édification de ce calvaire, remontons le temps de plus de deux cents ans.

## Origine du calvaire : le « contrat » de Joseph-Marie Félisaz

A cette époque, de nombreux habitants des environs allaient en dévotion sur la montagne de Melebé (nom patois de Miribel) où, en 1774, Jean-Marie Hudry avait dressé une croix en chêne. Durant la Révolution, les pratiques religieuses étant prohibées, toute la paroisse de Villard se rendait à cette croix, notamment au moment de la grande Terreur. Au moment du Concordat d'août 1801, un missionnaire au Villard, Jean-Marie Mouthon, devenu par la suite curé de Villard, décida de remplacer la croix de bois par les quatorze stations d'un chemin de croix afin d'entretenir la ferveur des paroissiens et de permettre aux familles qui étaient



Vue plongeante du calvaire.



Plan de situation du calvaire

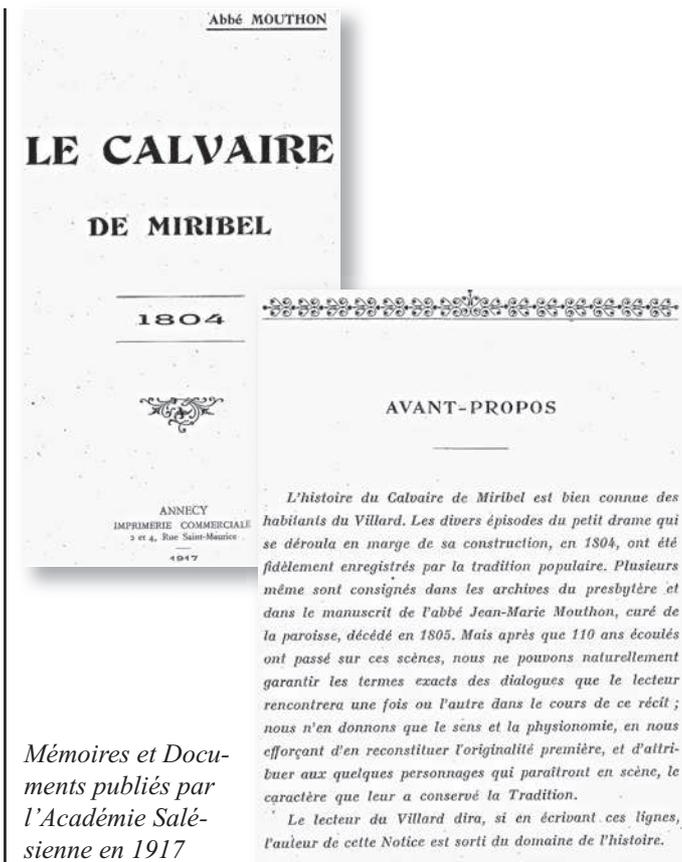
en alpage durant l'été de pouvoir y faire leurs dévotions sans descendre suivre la messe.

Si le projet plaisait beaucoup aux habitants de Villard, le nouveau pasteur de la paroisse avait désespérément son aumônière vide. Un homme providentiel allait sortir notre curé de ses difficultés financières : Joseph-Marie Félisaz surnommé « le Miton ». Agé de 33 ans en 1804, il était issu d'une des plus vieilles familles de Villard. Il était

connu comme étant un bon chrétien qui n'avait pas craint de montrer sa foi pendant les jours sombres de la Terreur ; il s'était engagé dans les armées sardes pour faire campagne contre la Révolution. En outre, il était un artiste chevronné comme en atteste la croix qu'il venait de réaliser à la Veillat-Derrière en commémoration du rétablissement du culte et qui figure au catalogue des monuments historiques depuis 1906. Il proposa au révérend Mouthon de réaliser le calvaire : « *Du calvaire, j'en fais mon affaire ; qu'on m'apporte là-haut ma nourriture, c'est tout ce que je demande. Quant à mes journées d'ouvrier, un jour le bon Dieu me le payera* ».

Tout à son labeur, le Miton ne se doutait pas qu'il commençait à être le centre des cancans et commentaires du village. En effet, parmi les jeunes bergères qui assuraient le ravitaillement du maître carrier, figurait Claudine Berthet dont le chalet dominait le village de La Chapelle, face au bois de La Corbassière. Celle-ci voulut se charger à elle seule du ravitaillement et ce jusqu'à la fin des travaux. Les autres bergères furent surprises de sa décision. Certaines apprirent la nouvelle avec satisfaction économisant ainsi sur les victuailles : « *Le père de Claudine étant un vrai Crésus, les paniers qu'elle porte ne la ruineront pas !* ». D'autres plus fines y virent le moyen de faire la conquête du Miton. Dans le village, les langues commençaient à se délier et les ragots des buandières arrivèrent aux oreilles des parents Berthet. Le père, jaloux de l'honneur de sa fille, sermonna son épouse : « *Au lieu de nourrir qui travaille pour l'amour de Dieu, verse donc ta soupe au ruisseau et serre la bride à ta fille ! Ne sait-on donc pas ici que chacun casse du sucre sur son dos ?* ». La mère lui rétorqua que le Miton était le modèle des jeunes gens et d'ailleurs, à ce que l'on dit, les femmes lui faisaient peur. Le père Berthet s'exclama : « *Le Miton...il a peur des femmes, oui, on le dit mais c'est ta fille qui n'a point assez peur des hommes !* ». Pourtant Claudine, âgée à l'époque de 25 ans, était profondément chrétienne et montrait une retenue qu'une honnête fille doit avoir. Devant sa mine aimable, son air avenant et son apport considérable de dot, les prétendants n'avaient pas manqué, qu'elle avait tous évincés. Les méchants bruits qui circulaient à son encontre n'étaient donc que médisance et jalousie, petits travers pratiqués dans le monde des bergères pour passer le temps. Quant à Claudine, c'est son cœur qui avait parlé et son choix s'était porté sur le Miton. C'était là tout son crime. Cet amour, Claudine s'en était ouverte quelques temps auparavant à Joseph-Marie Félisaz. Celui-ci, malgré ses 33 ans et son passé déjà bien rempli lors de sa campagne du Piémont, était peu expert des cœurs féminins. Il avait noté un changement d'attitude chez la jeune fille qui montrait une réserve déconcertante et qui s'enfuyait comme un chamois dès qu'elle avait posé le panier à provisions à 10 mètres du chantier. Certain de lui avoir fait de la peine, il interpelle la jeune fille pour s'en excuser. Claudine lui répondit qu'il fallait compter sur les mauvaises langues et « *puisque vous ne trouvez point trop mauvais les repas de Claudine, pourquoi ne pas la prendre pour cuisinière? Si vous le voulez bien, c'est avec vous et vous seul, que j'irai devant monsieur le curé et monsieur le maire, sinon je ne me marierai jamais !* ».

La nouvelle si inattendue laissa Joseph-Marie Félisaz sans voix. Il en lâcha sa masse et son ciseau et Claudine le laissa désemparé pour le restant de la journée. La nuit



Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne en 1917

## La rencontre du sculpteur et de la bergère

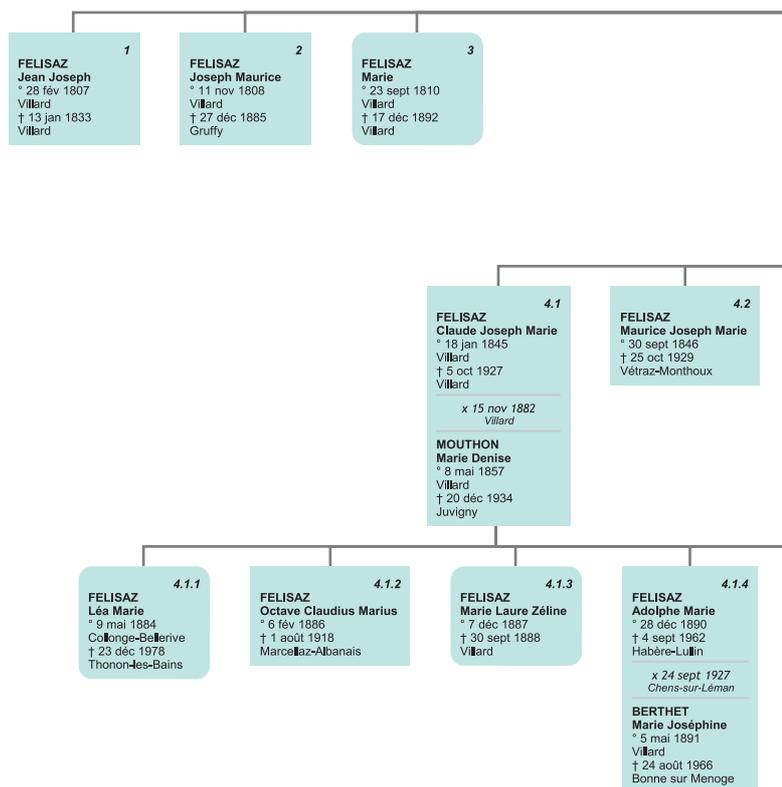
Dès le début de l'été 1804, Joseph-Marie Félisaz installa son campement proche du chantier à la limite de la forêt de La Corbassière, au-dessus des chalets de La Chapelle. En contrepartie, et sur les demandes de monsieur le curé, des jeunes bergères des chalets d'Ajon et de La Chapelle lui apportaient des paniers à provisions. Aidé par les bonnes volontés qui, de temps en temps, venaient lui prêter main forte pour extraire et transporter les pierres à pied d'œuvre, le chantier s'acheva en septembre.

ne fut pas plus paisible : « *Faut-il avoir été niais pour ne pas avoir compris ses sentiments. Ne va-t-on pas m'accuser d'avoir abusé de la confiance des Berthet pour mettre la main sur le parti le mieux coté de la région, moi, un simple ouvrier ?* ». La nuit, dit-on, porte conseil. C'est l'esprit rasséréné qu'il décida de ne point contrarier les vues de la Providence et, lorsque Claudine apporta le panier journalier, Joseph-Marie Félisaz calma ses inquiétudes : « *En me faisant hier vos aveux, vous n'avez pas compté sur votre père qui ne donnera jamais sa fille au Miton sauf si Dieu faisait un miracle. Priez Dieu qu'il fasse un miracle et le Miton sera heureux de partager avec vous les bons et les mauvais jours* ». Claudine, le cœur en fête, lui répondit que « *son procès sera long mais avec l'aide de Dieu, je le gagnerai* ».

## Monsieur le Curé et Monsieur le Maire unissent leurs efforts pour faire triompher l'amour

La famille Berthet est très ancienne au Villard. Elle figure déjà dans la liste des patronymes de la paroisse lors de son érection en 1302. Le berceau des Berthet est aux Crozats. Ils se caractérisent par un esprit d'ordre, de travail et d'épargne minutieuse. Ce dernier trait de caractère fit qu'Antoine Berthet (dit Floquet) sut faire fructifier l'héritage paternel et devint un notable de l'endroit. Il fut officier municipal de Villard, tant sous l'annexion de la Savoie à la France après 1792 que sous le Consulat et l'Empire. L'évolution de ses idées en politique laissa augurer à sa fille qu'il saurait aussi changer d'idée en matière de mariage. Le problème est que le père Floquet ne jugeait d'un parti que par sa valeur marchande et l'étendue de ses biens. Le Miton cassant bénévolement des pierres pour l'amour de Dieu n'était pas un bon exemple ! Ce fut donc une fin de non-recevoir. Les espoirs de Claudine se reportèrent sur sa mère, qui semblait moins intransigeante que son père et qui était plus chrétienne que son époux.

Entre-temps l'inauguration du calvaire avait eu lieu et tous les paroissiens de Villard et environs s'émerveillaient du travail déployé durant ces mois d'été. Ce fait valut au Miton la sympathie du public et la protection des principaux notables. Ce furent eux qui oeuvrèrent pour l'accomplissement du mariage : du côté de la mère, c'est l'abbé Mouthon qui mettait en avant les bénédictions et récompenses que Dieu ne manquerait pas d'accorder pour ce travail de toute une saison. De l'autre côté, le maire, Pierre François Pinguet, flattait l'orgueil du père Floquet en insistant sur la célébrité du Miton qui apporterait un peu plus de considération dans la famille Berthet et tous

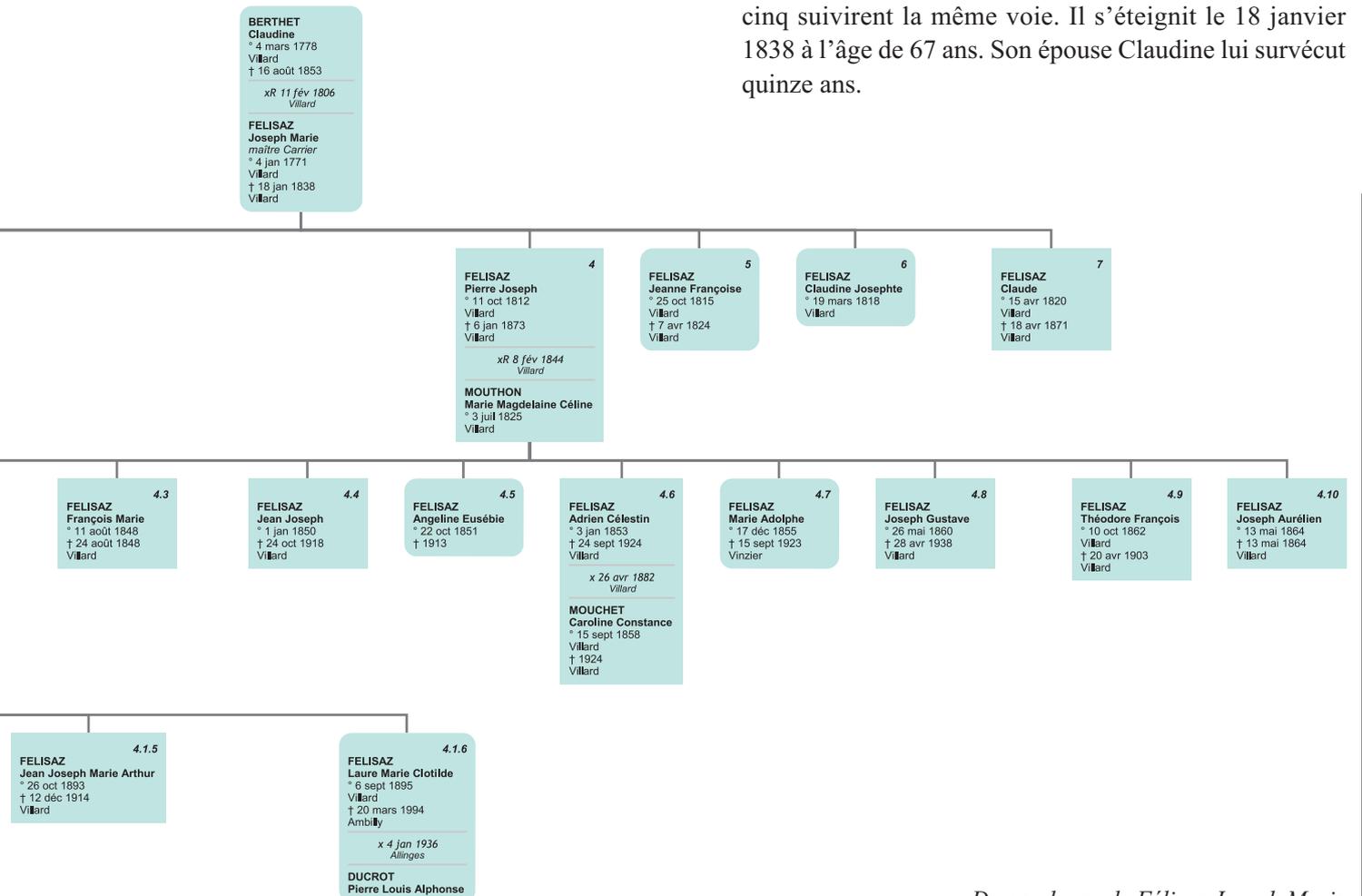


les avantages liés à ce nom. L'idée du mariage faisait son chemin dans la tête du père Floquet. Mais chaque fois qu'il passait devant la pauvre demeure du Miton, le travail effectué était anéanti : « *Jamais ma fille ne viendra habiter dans cette mesure !* ». Les saisons se succédaient sans avancée notable. Un jour de décembre de l'année suivante, on vit le maire de Villard affronter la neige et le froid pour monter jusqu'aux Crozats puis franchir la porte du père Floquet. L'affaire devait être sérieuse pour que Monsieur le Maire se déplace ainsi et les ménagères, malgré le froid, commentaient l'événement autour de la fontaine du village. Le maire, représentant le Miton, venait faire la demande en mariage officielle. Avant qu'il n'ait prononcé la formule réglementaire, le père Floquet céda en mettant une condition : « *Que mon gendre n'ait pas d'autre domicile que celui d'Antoine Berthet où il trouvera le gîte et le couvert* ». Quant à la mère, elle offrit à sa fille un sac de toile bise cousu de ses mains : « *Tu veux être la femme d'un pauvre diable, je te donne mon consentement et voilà cette besace pour aller quémander ton pain* ». Claudine répondit par ces simples mots : « *Il n'y a pas de honte à être pauvre* ». L'histoire de la besace se répandit

jusqu'aux frontières de la vallée. Certaines personnes, mieux avisées, ne manquèrent pas de souligner que dans la besace, la promise amenait un dot de trente mille balles. La majorité vit dans cette affaire une intervention de la Providence, Dieu payant au Miton ses journées d'ouvrier. Le mariage eut lieu le 11 février 1806, sans l'abbé Mouthon qui dormait depuis quatre mois de son dernier sommeil. La condition émise par le père Floquet fut suivie à la lettre et le Miton sut conquérir ses beaux parents tant est si bien qu'ils l'accueillirent le soir de la noce comme leur propre fils. Malheureusement, le père Floquet décédait moins de quinze jours plus tard, le 25 février.

## Une vie laborieuse et féconde

Malgré sa nouvelle condition, le Miton, qui aurait pu vivre de ses rentes, continua son travail de sculpteur. Le Bourgeau lui doit notamment deux oratoires et il tailla les pierres de la façade de la nouvelle église de Boège. En 1811, il s'installait au Bourgeau, son village natal. De son union avec Claudine naquirent sept enfants dont deux se consacrèrent au clergé. Des dix petits-enfants de son fils Pierre-Joseph, cinq suivirent la même voie. Il s'éteignit le 18 janvier 1838 à l'âge de 67 ans. Son épouse Claudine lui survécut quinze ans.



Descendance de Félisaz Joseph Marie et Berthet Claudine



Devant la Vierge Marie, trois croix rappelant le mont Golgotha : Au centre, la crucifixion du Christ et, de chaque côté, les crucifiements des deux larrons.

## 1878 : le parachèvement du calvaire

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le révérend Jolivet, curé de la paroisse de Villard, voulut achever le calvaire de Miribel en érigeant la statue de la Vierge Marie debout sur le Golgotha. Après avoir lancé un appel à la population de Villard un dimanche de mai 1878, des jeunes gens ouvrirent un passage jusqu'au sommet de la montagne et le jour de la Fête-Dieu, la statue monumentale, encadrée d'hommes forts et tirée par quatre chevaux, prit le chemin de Miribel. L'inauguration eut lieu huit jours plus tard par l'abbé Rannaud, curé de Marnaz, entouré de deux mille fidèles venus des paroisses environnantes.

*Jean-Luc Ruckebusch*

SOURCE :

« Le Calvaire de Miribel », Abbé Mouthon, Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, tome trente-neuvième (1917), pages 1-34.

La statue de la Vierge Marie au sommet de Miribel, régulièrement fleurie par les pèlerins



# L'entreprise Claude Lombard à Contamine-sur-Arve Une entreprise d'extraction de matériaux dans l'Arve

En l'espace d'une quarantaine d'années, après la Seconde Guerre mondiale jusque dans les années 1980, plus de 15 millions de m<sup>3</sup> de matériaux ont été extraits de l'Arve. C'était la période faste des gravières. Le développement économique des Trente Glorieuses et la poussée démographique provoquent d'énormes besoins : autoroutes, usines, immeubles, infrastructures collectives, maisons individuelles, la construction est en plein essor. Des quartiers entiers sortent du néant, tels que les Ewües à Cluses, le Crozet à Scionzier, le Bois Jolivet et les Iles à Bonneville, sans compter les nombreuses zones industrielles et résidentielles.

## L'Eldorado

On puise donc sans compter dans l'Arve, c'est l'Eldorado : la rivière déplace l'équivalent de 54 wagons de matériaux par jour, arrachés aux massifs cristallins du Mont-Blanc et des Aiguilles Rouges et aux massifs calcaires plus en aval. De nombreuses exploitations se développent tout au long de l'Arve. On s'imagine que ce sera sans fin. On remarque bien que, petit à petit, le niveau du lit baisse mais ce n'est pas si mal, puisque cela diminue la fréquence des inondations. Finalement, personne ne se préoccupe trop des conséquences, ni l'administration, ni les entreprises, ni la population. A court terme, cela arrange tout le monde. Ce n'est que dans les années 1980 que l'on commence à se rendre compte que de nombreux problèmes se posent : érosion progressive liée au déficit de matériaux solides, dommages sur les fondations des ouvrages, déstabilisation des berges et du milieu naturel, disparition des anciens bras morts de la rivière, etc. En 1983, l'extraction des matériaux dans le lit de l'Arve est interdite.

*L'exploitation vue du ciel*





Les ballastières ; lacs formés dans les terrains creusés au bord de l'Arve après l'interdiction de l'extraction dans le lit mineur



Dans les années 50, le tombereau qui a servi dans les premiers temps

## Aujourd'hui, un patrimoine naturel à préserver

Mais ces gravières font désormais partie de l'histoire de l'Arve. Elles ont modifié en profondeur (c'est le cas de le dire !) l'aspect de la rivière, pour le pire et le meilleur. D'un côté, le lit a été enfoncé jusqu'à 12 m à Passy, avec tous les problèmes évoqués plus haut, mais de l'autre, il nous reste de nombreux lacs creusés à cette époque, anciennes ballastières, repeuplés par la faune et la flore, en particulier entre Bonneville et le pont de Bellecombe, qui représentent aujourd'hui une richesse écologique à préserver, où la nature a recouvré ses droits.

Ces espaces jouent le rôle des anciens bras morts disparus : habitat pour la faune et la flore mais aussi vase d'expansion en cas de forte crue. C'est aussi une histoire d'hommes et d'entrepreneurs qui ont parfois commencé sans rien et qui ont réussi à développer des entreprises, contribuant à la richesse économique de la vallée, grâce aux opportunités d'une époque privilégiée mais aussi à force de travail. Voici à Contamine-sur-Arve, l'exemple d'une de ces gravières : l'entreprise Claude Lombard.

## Les débuts

Le père, Henri Lombard, possède dès 1936 une petite installation à Burdignin où il casse les cailloux. Puis, au lieu-dit « Sous Malan », entre Bonne et Fillinges, il construit un concasseur. Après la guerre, il devient maraîcher à Contamine-sur-Arve, mais il a toujours dans l'idée d'exploiter une gravière. « Quand j'étais petit, raconte Claude, son fils, on se promenait au bord de l'Arve avec mon père et il me demandait ce que je voulais faire, et c'est venu comme ça. »

En 1954, ils achètent pour 8000 F un terrain en bord d'Arve pour la culture. En 1956, le père et le fils commencent l'extraction à l'aide de simples pelles. Ils chargent les matériaux dans un tombereau tiré par un cheval, les stockent au bord de la rivière et les chargent à nouveau dans les camions à la demande. Leurs clients, ce sont les maçons du coin. Puis, la même année, juste avant que le fils ne parte à l'armée – il a 18 ans – ils construisent eux-mêmes, leur première installation sur leur terrain.

La trémie pour charger les camions avec en haut, un crible circulaire pour filtrer les matériaux



Le montage de la drague-line ; l'objet fixé au pilône sert à vider les matériaux dans la trémie





La drague-line montée avec le godet fixé sur un des câbles

## L'âge d'or

Claude revenu de l'armée, ils construisent une deuxième installation, une drague-line, vers 1960. D'un côté de la rivière, ils élèvent un haut pylône duquel des câbles partent pour être fixés de l'autre côté à un point déplaçable en fonction de l'endroit où on veut puiser le gravier. Sur un des câbles, un godet est monté, on le fait descendre au fond de la rivière pour récupérer les matériaux, ceux-ci sont ensuite versés dans un réservoir en forme d'entonnoir appelé trémie.

La trémie avec le tapis roulant de chargement



Ils achètent leur premier camion en 1966, puis un deuxième. Ils se lancent également dans les travaux publics et le terrassement. Ils produisent du gravier à béton, du sable, du tout-venant pour les routes, etc. Henri, lui, s'inquiète de cette croissance si rapide ; pour lui, c'est de l'orgueil. Il dit à son fils : « *Va doucement, ça durera plus longtemps !* ». Mais quand on est jeune, « *on a la folie des grandeurs* », explique Claude ; et il continue de développer l'entreprise.

## La fin d'une époque

Mais en 1983, les prélèvements de graviers dans le lit mineur de l'Arve sont interdits, tout curage est soumis à autorisation. Il faut acheter des terrains au bord de l'Arve et creuser dans les alluvions déposées par la rivière. Petit à petit, se forment de nombreux lacs qu'il faut reboucher et reboiser. Puis, la législation interdit de remblayer, les entreprises doivent laisser le terrain tel quel.

L'entreprise s'est arrêtée en 2002. Les installations ont été rachetées par une grosse entreprise qui exploite le site avec simplement deux personnes. Au final, il y a eu 25 salariés et une vingtaine de camions. Mais c'était lourd, humainement et financièrement : il fallait travailler « *jours et dimanches* »... « *A la fin, explique Claude, je ne dormais plus : trop de soucis, d'argent, de personnel, on se retrouve tout seul...* ». « *L'ambition, c'est bien, mais trop, c'est mal.* » Mais ce fut une aventure humaine qui a contribué à la vie économique du village de Contamine-sur-Arve pendant plusieurs décennies.

Géraldine Périllat

Guide du Patrimoine des Pays de Savoie à Bonneville

REMERCIEMENTS :

M. Claude Lombard pour ses souvenirs et ses photos.

Les camions de l'entreprise - Claude Lombard au premier plan



# La crypte de l'église Saint Nicolas de Mégevette et sa chapelle Notre-Dame des Anges

## Présentation de Mégevette

L'Association « Vallée de Mégevette et son histoire », pour sa première participation au Petit Colporteur, veut faire partager un morceau du patrimoine de la commune récemment sauvé de l'oubli et qu'il est possible de visiter aujourd'hui.

Mais avant, une rapide présentation de Mégevette, village de la vallée du Risse situé entre Saint-Jeoire en Faucigny et Bellevaux, s'impose. Petite sœur ou cousine de Megève, Mégevette vient du latin « meg et eve », que l'on peut traduire par « le milieu des eaux ». Elle compte en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle autour de 500 habitants, sa superficie est de 2130 ha, 40 % de forêts et 20 % de pâturages. On recensait plus de 1 000 âmes en 1861, une explication à la grandeur de l'église.



Vue du chef-lieu de Mégevette

L'histoire de Mégevette est très religieuse depuis le XII<sup>e</sup> siècle, car sous la férule de l'abbaye d'Aulps. La commune a appartenu au Chablais jusqu'en 1923, date à laquelle elle fut rattachée au Faucigny. Il reste aujourd'hui une activité agricole, mais comme beaucoup de communes de France elle est surtout devenue résidentielle.



Eglise Saint-Nicolas, façade est, entrée de la crypte

## Chapelle du XVI<sup>e</sup> siècle

Au Moyen-Age, les sanctuaires de Notre-Dame de Paris et de Chartres sont les vecteurs d'une pensée spirituelle comme d'un style architectural. C'est de l'influence portée par ces grands sanctuaires que naissent de petits sanctuaires régionaux.

Des comptes rendus de visites pastorales font état d'une chapelle Notre-Dame dans l'église de Mégevette, dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Rien de plus, aucun renseignement sur son origine, sinon que l'on peut considérer qu'il s'agit d'un acte de dévotion. En effet, la chapelle va servir d'usage paroissial. Jusqu'à la veille de la Révolution, cette chapelle a offert aux habitants de la vallée un espace de recueillement sans pour cela éveiller un intérêt particulier.



Croisée d'ogive de la chapelle du XV<sup>e</sup> siècle, restaurée



État actuel de la chapelle

Elle s'inscrivait dans un courant d'art régional auquel s'apparentent les chœurs des églises d'Habère-Lullin et d'Évian situés sous leur clocher et décorés de fresques identiques par leurs couleurs. Peut-être un atelier d'art était-il déjà installé dans la Savoie du Nord comme ce fut le cas beaucoup plus tard au XX<sup>e</sup> siècle par Henri et Francis Modéna.

La chapelle de Mégevette, également placée sous l'église comme aujourd'hui, présentait alors un croisé d'ogive et son plafond était décoré d'étoiles noires et ocre. Un baldaquin au centre du croisé rappelle le chœur de l'église d'Évian. En revanche, aucun blason n'apparaît dans ce sanctuaire de la vallée du Risse. La base du croisé d'ogive a conservé son vernis noir.

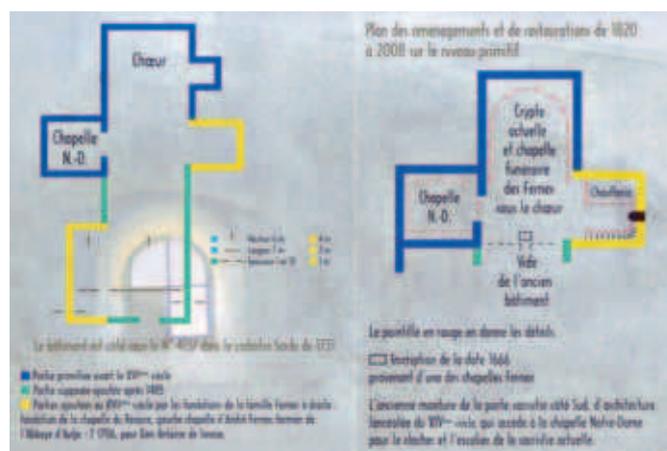
La visite pastorale de 1624 note que la Confrérie du Rosaire l'utilise pour ses offices. Elle nous dit aussi que Notre-Dame et le petit Jésus sont peints sur la fresque. C'est en 1765 que la chapelle sera nommée « chapelle Notre-Dame des Anges ». Jusqu'en 1970 on pouvait encore repérer sur l'enduit contre le mur nord une tenture marron retenue par un cordon ; au centre étaient bien visibles une auréole jaune, ainsi que la tête de la Vierge et de l'Enfant.

## Renaissance de la chapelle en 2007 grâce aux archéologues

Lors de la reconstruction de l'église d'aujourd'hui, en 1870, le passage d'accès à la chapelle fut muré et cette dernière fut remblayée en partie, seule resta visible la partie supérieure. Il a fallu attendre 2007, pour que des archéologues reconstituent grâce une méthode toute spéciale, pour quelques minutes seulement, l'expression des yeux de Notre-Dame et de l'Enfant Jésus.

Un long travail de restauration, non totalement abouti, a tout de même permis de sauver la chapelle de l'oubli ; elle fait maintenant partie intégrante d'un patrimoine local quasiment inconnu jusqu'alors.

Les chercheurs des prochaines générations auront encore beaucoup de travail pour découvrir toute l'histoire de la crypte de Mégevette.



Superposition des plans de l'ancienne et de la nouvelle église

*L'autel en pierre que l'on peut voir dans la chapelle aujourd'hui, est une œuvre récente*

*Rédaction de cet article assurée par les correspondants de Mégevette*



SOURCE : Brochure éditée par la commune de Mégevette à l'occasion de la restauration de la crypte de l'église Saint Nicolas.

# Une « lignée » de « Sermondadaz » de Juffly : de Laurent (fin du XVII<sup>e</sup> siècle) à la famille d'Henri (fin du XX<sup>e</sup> siècle)



Le coteau de Juffly

## « Sermondadaz » : un patronyme du secteur de Juffly

Ce nom de famille est fort ancien, comme le montrent les exemples suivants.

14 septembre 1455 : un « Sermon » de Juffly s'engage à payer un tribut annuel à l'hôpital de Bonne que Noble Nocod Collat vient de fonder.

3 février 1535 : un « Jean fils d'Aymon Sermon alia Dardaz » passe une reconnaissance en faveur des Nobles Alexandre et Antoine de Frenoy, seigneurs de Bougé.

Rôles de la gabelle du sel de Fillinges des années 1561, 1563 et 1564 : on rencontre le nom « Sermon », seul ou associé à un autre nom « Sermon Dardaz », « Sermon Franchequin », « Sermon Chappuis »... Un peu plus tard, on trouvera aussi des « Sermon Gardet »...

25 octobre 1654 : « Pierre Sermon Dardaz, de Juffly » est témoin dans la vente d'un « communage<sup>1</sup> de la Joux de Bonne » à Noble Charles Duclos.

## Ce nom a bravé le temps et l'espace

Dans les siècles suivants, la souche des Sermondadaz qui est vigoureuse, s'implante fortement sur le flanc méridional des Voirons, notamment dans le secteur de Juffly. Pour distinguer les familles qu'elle a données et qui sont nombreuses, on ajoute bientôt au nom composé des surnoms : d'abord « Parfant » ou « Dardy », et plus tard, « Quizard », « Gervais », « Gaspard » ou « Français », etc.

Mais il faut vivre. Par nécessité, certains Sermondadaz émigrent temporairement (ou définitivement ?), des familles essaient dans les paroisses de la région, à Genève, plus loin peut-être. Le 20 décembre 1700, la Perrine Veuillet déclare, sans autre précision, que son mari « Claude Sermon Dardaz, de Juffly, est absent du pays ». En 1719, un « Honnête Claude François, fils de feu

1 - Bien communal.

Estienne Dardaz » qu'on appelle aussi simplement « Claude François Dardaz » dans le même acte, est établi « au village de Loëx ». Ses descendants adoptent la graphie « Sermondade »... Le cadastre de 1730 nous révèle la présence de « Sermondadaz » dans les paroisses de Bonne (7 cotes), Loëx (2 cotes), Contamine (2 cotes), Cranves (1 cote), Sales, qui fusionnera plus tard avec Cranves, 1 cote.

Bien entendu, il n'est pas exclu que d'autres souches « Sermondadaz » aient pu naître ailleurs qu'à Fillinges (comme c'est le cas pour les Ducret, Dunand, Dupont, Marchand, Maréchal ou Meunier). Mais la formation du nom est tout de même plus particulière. Beau sujet d'étude pour un généalogiste !

## Etymologie de Sermondadaz

Il semble bien que « Sermon » ne soit que l'une des abréviations du prénom « Anselme », dont la forme régionale est Anserme, Serme, Sermet, Sermod, Sermoz, Sermon... Un certain « Anselme de Neuvecelle » est témoin d'un testament en 1460. De 1493 à 1523, officie à La Roche un notaire qui porte le nom de « Jean, fils de Sermod Delavernay ». Un « Jean Sermoz » teste vers 1580 à Amancy. Dans un acte notarié du 8 mars 1736, on peut lire : « Discret Bernard Mouthon » (qui est régisseur du domaine de Bougé) possède un terrain en indivision avec son frère Sermod Mouthon. Un auteur contemporain évoquant un personnage d'autrefois prénommé Anselme, ajoute ce commentaire « *par une curieuse déformation, on l'appelait dans le pays le grand Serme...* ». N'avons-nous pas connu, nous aussi, il y a moins d'un demi-siècle, l'un de nos compatriotes appelé familièrement « Sème à Jeandin » ?

Le nom « Dardaz » qui prend les formes Darda, Dadaz, Daddaz... est connu depuis longtemps. Il est porté par un notaire du Bas-Chablais au XVI<sup>e</sup> siècle, par un prêtre au XVIII<sup>e</sup>. Un Daddaz habite à Bonne en 1681. Des membres de la famille noble Dadaz ou Daddaz se manifestent en 1722, 1736, 1776... (Mais le nom de celle-ci pourrait avoir une autre origine). D'où vient ce patronyme ? Un mot d'origine germanique a passé dans l'ancien français sous la forme « darde », avec le sens de « flèche ». De là à imaginer un soldat porteur de « dardes » pour alimenter son arc ou son arbalète, il n'y a qu'un pas qui a été franchi. Mais précisons bien que c'est là une hypothèse parmi d'autres.

## Les graphies du nom « Sermondadaz »

Durant une bonne partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nom « Sermondadaz » se présente le plus souvent sous la forme de deux mots distincts, non reliés

par un tiret : « Sermon Dardaz ». Le premier est écrit quelquefois avec un « d » ou un « oz » final : « Sermond », « Sermoz », le second perd parfois son « z » (Darda) ou se transforme en « d'Ardez ». Mais les scribes qui collaborent à la mise au net du cadastre de 1730 le défigurent de façon scandaleuse. Ils adoptent les formes « Salmon (ou Selmon) Daldaz (ou Dalda) », « Salmondaldaz », « Sermonddardaz » et même « Dalda Salmon »... Cela est d'ailleurs vrai – peu ou prou – pour tous nos patronymes et toponymes, à tel point que dans sa séance du 27 mars 1739, le Conseil de Fillinges charge son syndic Aimé Débaud de « *réparer tous les noms équivoques mis sur le cadastre* ». A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>, le nom s'écrit de plus en plus souvent en un seul mot et le « r » de Dardaz tend à disparaître (Sermondadaz). Mais durant toute la Restauration sarde (1815-1860), un changement très net se produit : le nom tend à s'écrire comme il se prononce dans la vie courante : « Sermondade ». Le recensement de 1848 et la plupart des actes des notaires Balliard, rédigés pendant cette période, ne connaissent pas d'autre graphie. Le livret militaire d'Auguste Sermondadaz, futur maire de Fillinges, est établi en 1851 au nom « d'Auguste Sermondade ». Par contre, si l'ébauche du recensement de 1858 présente la même orthographe, le registre définitif adopte (presque toujours !) la forme « Sermondadaz » qui devient officielle après le rattachement de 1860 à la France.

## Des Sermondadaz dits Gaspard aux Sermondadaz dits Français

Nous relevons ci-après la lignée des Sermondadaz qui, partant de Laurent (fin du XVII<sup>e</sup> siècle), premier ancêtre connu pour le moment, aboutit en ligne directe à la famille d'Henri (fin du XX<sup>e</sup> siècle). Nous avons utilisé successivement les renseignements fournis par le tabellion jusqu'en 1792, par les minutes des notaires fillingeois Louis Débaud et Joseph Balliard jusqu'en 1820, et par les recensements de 1848 à 1968. A la vérité, nous commençons un peu avant que le surnom « Gaspard » ne lui soit donné.

### 1<sup>re</sup> génération : Laurent Sermon Darda

C'est le premier nom de cette famille qui nous soit révélé par le tabellion<sup>2</sup>. Le 11 janvier 1673, Laurent achète une parcelle de terre à Pierre Sermon Darda dit Parfant. Il décède avant l'année 1697. Il a épousé « la Claudaz Loysaz Rey Mermier », qui lui a donné plusieurs

2 - Le tabellion est l'Enregistrement de l'Ancien Régime Savoyard, qui fonctionne de 1697 à 1792. Le bureau dont dépend Fillinges est situé à Viuz-en-Sallaz.



Vue générale de Fillinges et du coteau de Juffly

enfants. Nous connaissons les prénoms de quatre garçons : Antoine [ou Amblard ?], François, Laurent et Philibert, et d'une fille : « *la Laurence* ». Devenue veuve, Claude Louise participe activement à la gestion de la communauté familiale. Depuis plusieurs années, elle tient en admodiation (= location) avec Laurent fils de feu Claude Louis Sermon Darda, le grangeage (= ferme) de Vers Disse qui appartient à la Dame de Châtillon<sup>3</sup>. Le bail qui est renouvelé le 9 mai 1697, comporte une cense<sup>4</sup> en nature : 4 coupes de froment, 4 coupes d'avoine, 2 chapons gras et 6 livres de beurre, « *le tout rendable à Chastillon chaque saint André...* ». Le 1<sup>er</sup> avril 1699, elle-même et son fils Antoine cèdent à Jacques Antoine Tardy ce que Laurent avait acheté en 1673. Sa fille Laurence et Pierre le Jeune Dupraz, un garçon de Juffly, sont fiancés. Comme il est d'usage, un contrat dotal est passé devant notaire entre le futur époux et la famille de la fiancée, le 1<sup>er</sup> février 1703. Les « constituants » sont la mère et Laurent. Majeurs, les garçons commencent à faire preuve d'initiative. C'est ainsi qu'Amblard [Antoine ?] et Laurent s'engagent, par acte du 7 juillet 1709, à collecter la dîme que le Chapitre de la Cathédrale Saint-Pierre de Genève possède sur le territoire de Corbet. Ils verseront à celui-ci une cense de 3 coupes et demie de froment, 3 quarts de seigle, 1 quart d'orge, 7 coupes d'avoine et 35 florins.

## 2<sup>e</sup> génération : Philibert, fils de Laurent

Un acte notarié du 23 septembre 1697 rappelle incidemment que les frères Philibert et Antoine possèdent en indivision une vigne au mas de « Dessous Juffly », lieu-dit « Au Lavuz ». En janvier 1711, Philibert abandonne la location de pièces de terre qu'il tenait de Louis David, un homme de loi de Bonne, fermier (= intendant) du Chapitre de Saint-Pierre. Le 16 novembre 1715, Philibert, qualifié « d'Honorable » (c'est, après « Honnête », le deuxième degré de l'échelle sociale roturière), et sa femme Josephte, fille de Jean-Claude Charrière « *tous deux du village de Juffly* », dictent leur testament à M<sup>e</sup> Grobel, notaire de Boège. Ont-ils des raisons particulières de craindre pour l'avenir ? Nous l'ignorons. De toute façon, ils désignent leurs héritiers universels : leurs jeunes fils François et Gaspard. La Consigne des Mâles de 1726 nous apprend que Philibert a quitté ce monde avant cette date, que François, laboureur, a 14 ans et Gaspard, 10 ans.

3 - Veuve de Noble François Joseph d'Arenthon d'Alex, la Dame de Châtillon habitait le plus souvent l'un des châteaux d'Etrembières. Elle possédait une maison à Bonne et des biens fonciers sur Bonne et Fillinges.

4 - Redevance due pour la jouissance d'un bien.

Lors de la cadastration de 1730, les biens (albergements<sup>5</sup> compris) ont été inscrits au nom de « *Salmondaldaz les héritiers de Philibert* ». Ils consistent en 42 parcelles totalisant 3 hectares 21 ares dont les principales se répartissent ainsi :

- 12 parcelles nature champ, d'une superficie totale de 81 ares
- 1 parcelle nature jardin, d'une superficie totale de 2 ares
- 3 parcelles nature vigne, d'une superficie totale de 4 ares
- 5 parcelles nature pré, d'une superficie totale de 20 ares
- 2 parcelles nature verger, d'une superficie totale de 21 ares
- 1 parcelle nature pâturage, d'une superficie totale de 15 ares
- 1 parcelle nature pré-marais, d'une superficie totale de 3 ares
- 1 parcelle nature bois-taillis, d'une superficie totale de 18 ares

Ces parcelles sont réparties entre les mas de Juffly, Dessous Juffly, Murgin, Bellegarde, la Côte, Riondy... Certaines sont très petites : champs de 2 à 5 ares, vignes de un are et demi. Le reste de la propriété consiste en broussailles, teppes<sup>6</sup>, rippes<sup>7</sup>, rocher, cour... En outre, la famille possède une maison, une grange et une mesure à Juffly, une deuxième maison à Corbet et une troisième à la Côte<sup>8</sup>.

### 3<sup>e</sup> génération : Gaspard, fils de Philibert

Né le 18 octobre 1714 et baptisé le même jour, Gaspard a donc donné un surnom à sa descendance : les « Sermondadaz dits Gaspard ». Il est illettré comme son frère, ses ascendants, et – il faut bien le dire – l'immense majorité de la population fillingeoise. En 1738, Gaspard et François, « *natifs et habitants de Jufflier* », sont obligés d'emprunter 100 livres, somme importante, à Philibert Rigaud, de Bonne, pour une raison qui n'est pas donnée. Ils se reconnaissent débiteurs de ce dernier par un acte notarié du 2 janvier 1738. Le 26 février 1740, Gaspard et la Françon, fille de Claude François Bosson, de Lucinge, accompagnés de quelques parents, se rendent à Bonne, chez le notaire Maret, pour faire dresser leur

contrat de mariage. Le père de Françon constitue la dot de sa fille : une somme de 84 livres, une vache, une brebis et divers vêtements et objets. Selon le Registre des Familles, le couple aura 11 enfants sur un quart de siècle.

L'abolition des droits féodaux par rachat est la grande question des années 1770. Aussi Gaspard participe-t-il à l'assemblée générale des communiens<sup>9</sup> qui se tient le 31 mai 1772, à l'issue de la messe, pour en discuter. Une décision favorable est adoptée.

La santé de Gaspard est-elle chancelante ? Toujours est-il que celui-ci cède à ses fils Pierre et François, par acte du 5 mars 1794 passé à Vers Disse, la généralité de ses biens situés sur Fillinges. Il leur confie aussi la gestion de ceux qui sont sur le territoire de Bonne. Son épouse décède le 11 novembre 1799, peu de temps, semble-t-il, après son mari<sup>10</sup>.

### 4<sup>e</sup> génération Pierre, fils de Gaspard

En bon terrien – il est appelé laboureur – Pierre cherche à arrondir sa propriété. Voici la liste des acquisitions faites au cours d'une douzaine d'années.

25 mai 1795 : un pâturage d'une quinzaine d'ares, situé En Murgin, pour le prix de 120 livres (achat fait en indivision avec son frère François) ;

1<sup>er</sup> juillet 1797 : tous les biens qu'Aimé Sermondadaz possède au village de Buisson-Rond, pour 420 livres ;

12 janvier 1800 : 50 toises de teppe situées à Vers Disse, pour 80 livres (avec son frère) ;

19 décembre 1805 : une petite parcelle située à Buisson-Rond (où Pierre semble habiter à ce moment-là), pour 30 livres ;

6 janvier 1808 : des droits qu'une Josephte, fille de feu Louis Sermondadaz (qui habite Ville-la-Grand) a sur l'hoirie de Gaspard, pour 690 francs (avec son frère François).

Chez Michallet à Juffly



5 - Contrat féodal par lequel un paysan recevait d'un seigneur une terre pour une longue période moyennant une redevance annuelle.

6 - Sol herbeux pauvre, improductif, en friche.

7 - Terrain inculte, souvent en pente, incultivable.

8 - Il est possible que Philibert ait eu quelques parcelles sur la paroisse de Bonne.

9 - Communautés de paysans à qui des seigneurs ont concédé l'exploitation de biens fonciers contre versement de droits annuels.

10 - La date incomplète de « ventose an 11 » (c'est-à-dire février-mars 1803) pour le décès de Gaspard, avancée par l'abbé Ducretet, semble erronée. D'une part, à sa mort (1799) Françoise Bosson est qualifiée de veuve. D'autre part, un acte du 22 nivose an 8 (12 janvier 1800) signale qu'à cette date, Gaspard est mort.

Notons enfin que Pierre pratique une forme de location très répandue au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le 3 novembre 1806, il confie à Jean Perroux une vache de sept ans, pour une durée de six ans, moyennant une cense annuelle de six francs.

Nous ne savons rien de sa vie familiale, sinon qu'il a épousé la Marie, fille de feu Joseph Jovard.

### 5<sup>e</sup> génération : François (I), fils de Pierre

François est né en 1810. Il a une vingtaine d'années quand il épouse Marie Juttet, de Bonne. Onze enfants naissent à leur foyer entre 1835 et 1854 : six fils et cinq filles, soit, dans l'ordre chronologique, Joséphine, Joseph, Eugène, Jeannette, Jacqueline, Elise (ou Elie), François, Mathilde, Catherin, Charles et Auguste. La mère décède peu après la naissance d'Auguste. Le coup est rude pour la famille. Mais il est vrai que les enfants les plus âgés gagnent déjà leur vie. En 1858, cinq sont domestiques : Joséphine, 24 ans, à Genève depuis 1849, Joseph, 22 ans, à Saconnex depuis 1853, Jeannette, 18 ans, à Annemasse depuis 1852, Jacqueline, 16 ans, à Genève depuis 1855, et Catherin, 11 ans, à Genève puis à Thônex, depuis 1856. Quant à Eugène, 20 ans, il est charpentier comme son père et reste à la maison. Par ailleurs, la famille fait valoir ses biens fonciers. Si on s'en rapporte aux recensements, François habite à Buisson-Rond en 1848, à Corbet jusque vers 1870, peut-être à Juffly ensuite. Mais ces renseignements méritent d'être vérifiés. En 1872, le foyer de François compte encore douze personnes : lui-même, huit de ses enfants (dont Joseph et Eugène), l'épouse et les deux jeunes enfants d'Eugène. En 1876, il vit seul, mais dans la même maison qu'Eugène. Le recensement de 1896 ne porte plus son nom.

### 6<sup>e</sup> génération : Joseph, fils de François (I)

Joseph, qui est né en 1835, quitte « sa place » vers 1860 et regagne la maison familiale. Il exerce, lui aussi, le métier de charpentier-cultivateur. Il approche de la quarantaine quand il épouse Josephte Bajulaz qui a dix ans de moins que lui. Le couple a trois enfants : Eugène né vers 1874, Mathilde née en 1876 et François né en 1878. Au recensement de 1896, la composition de la famille n'a pas changé. Joseph est toujours charpentier, et les trois enfants cultivateurs. Le père, Joseph, décède en 1902.

### 7<sup>e</sup> génération : François (II), fils de Joseph

En cette fin de 1905, François Sermondadaz, 28 ans, cultivateur, habite « chez Mechallet », dans la maison de ses beaux-parents, avec sa femme Françoise Saillet, 41 ans, et leur fils de 2 mois, Joseph Eugène. Deux enfants viendront compléter la famille : Henri César en 1908 et Marie-Louise en 1907 qui épousera Joseph Dunand, dont le fils Henri sera ordonné prêtre en 1957.



*François Sermondadaz dit Français, Françoise Saillet dit Fanchette, la jeune femme Marie Dupraz épouse de Henri, et leurs enfants Jules et Laurent Sermondadaz (1941)*

Nous quittons le monde d'hier et d'avant-hier pour celui d'aujourd'hui. Laissons l'histoire se faire... Cependant, pour le plaisir de l'esprit, inscrivons l'en-tête des trois chapitres que nos successeurs compléteront.

### 8<sup>e</sup> génération : Henri, fils de François (II)

Henri né le 2 septembre 1908, épouse Marie Dupraz née le 25 mars 1913 le 16 mai 1936. Ils ont quatre enfants : Jules né le 13 mars 1937, Laurent né le 30 mai 1940, Aimé né le 18 avril 1946 et les jumelles Andrée et Paule nées le 14 septembre 1948.

### 9<sup>e</sup> génération ...

### 10<sup>e</sup> génération ...

*Annecy, août 1988  
Lucien Bajulaz (†)*

#### REMERCIEMENTS :

Nous remercions M. Aimé Sermondadaz du hameau de Juffly pour sa participation à l'élaboration de cet article, le prêt des photos et de la généalogie de sa famille d'après Lucien Bajulaz.



*Henri Sermondadaz, Marie Dupraz avec les enfants Jules, Laurent, Aimé (1947)*



*Jules, Laurent, Aimé et les jumelles Paule et Andrée (Juin 1960)*



*Les familles Sermondadaz et Dunand réunies en 1957 lors de la 1ère messe de Henri Dunand*

# Premiers services d'autocars à Viuz-en-Sallaz

Service de diligences de la Clusaz, 1906



## Aujourd'hui

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, développer les transports en commun paraît être le seul moyen d'éviter l'engorgement, puis l'asphyxie, de notre réseau routier. Ce moyen de locomotion peut s'étendre hors agglomération, les zones urbanisées étant déjà desservies depuis de nombreuses décennies. Prolonger les lignes de desserte existantes tout en quadrillant le territoire va lentement prendre forme et se concrétiser sous le contrôle des pouvoirs publics.

## Hier

Les diligences, omnibus à chevaux puis tramways, omniprésents sur notre territoire à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, continueront leur service en parallèle avec les premiers transports en commun automobile, services d'autocars proposés par de puissants groupes affiliés aux compagnies de chemin de fer. Le plus célèbre est certainement « le PLM<sup>1</sup> » « qui propose à peu de frais, au moyen des autocars, des grands services automobiles sur la route des Alpes dès 1911, un service fonctionnant chaque jour pendant l'été entre Nice, le joyau de la Méditerranée, et Evian, la perle du lac Léman<sup>2</sup> ».

D'autres cars en correspondance assurent les dessertes régionales. Les touristes fortunés sont leurs premiers clients. Plus près de nous, en basse vallée du Giffre, de petites entreprises familiales vont voir le jour. Ayant des débuts difficiles, manquant de moyens ou d'ambition, très peu d'entre elles survivront. A Viuz-en-Sallaz le garagiste Berra<sup>3</sup> créera, entre 1920 et 1940, un éphémère service de transports en autocar et voiture taxi.

1 - PLM = Chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, société nationalisée en 1945 sous le nom SNCF.  
2 - Dépliant touristique du PLM de 1938.  
3 - Le garagiste Berra ouvrira une succursale Fiat à Annemasse, route des Vallées.  
4 - CEN = Compagnie Economique du Nord.



Bureau des autocars PLM à Chamonix, 1930

Bogève, hôtel de la Poste, E Forel propriétaire

A Bogève, l'entreprise de transport Pinget assurera deux dessertes journalières entre Bogève et la gare du CEN<sup>4</sup> à Viuz-en-Sallaz, ligne de chemin de fer reliant Annemasse à Sixt.

L'entreprise de transport en autocar Forel de Bogève, implantée par la suite à Saint-Jeoire, assurera encore pour quelques années la desserte locale.

Denis Thévenod



# SERVICES AUTOBUS

## Entreprise **PINGET**, Bogève

### VIUZ-EN-SALLAZ-BOGÈVE et vice-versa

#### HORAIRE A DATER DU 7 OCTOBRE 1934

BOGÈVE, départ	6 30	VIUZ-Gare, départ	10 30	BOGÈVE, départ	17 20	VIUZ-Gare, départ	19 40
Le Déluge	6 35	VIUZ-Ville (1)	10 45	Le Déluge	17 25	VIUZ-Ville	19 45
Brénoz	6 40	Brénoz	10 55	Brénoz	17 30	Brénoz	19 55
VIUZ-Ville	6 50	Le Déluge	11 —	VIUZ-Ville	17 40	Le Déluge	20 —
VIUZ-Gare, arrivée	6 55	BOGÈVE, arrivée	11 10	VIUZ-Gare, arrivée	17 45	BOGÈVE, arrivée	20 10

(1) Le Dimanche, le service de 10 h. 45, départ de Viuz-Ville, est retardé de 30 minutes

Le Mardi le Service est prolongé sur Bonneville. Départ de Viuz-Gare, 7 h. Départ de Bonneville, à 10 h.

Des services supplémentaires seront organisés pendant la durée des Sports d'hiver les Samedis et Dimanches.

*Pour toutes excursions, noces et promenades, cars confortables. S'adresser à la cabine téléphonique de Bogève.*

# La colonne Charles-Félix à Bonneville : un monument unique en son genre

Quand on arrive à Bonneville par la route d'Annecy, on ne peut que remarquer la colonne Charles-Félix à l'entrée de la ville, juste avant le pont de l'Europe. Il est vrai que sa hauteur imposante attire l'œil et le voyageur se demande bien pourquoi on a érigé un tel monument à cet endroit. Certains habitants de Bonneville eux-mêmes ne le savent pas bien non plus : ils n'en ont qu'une idée approximative. Finalement, on a tellement l'habitude de la voir, qu'on ne se pose même plus la question ; les gens connaissent des bribes d'histoires, amplifiées et transformées avec le temps, et le souvenir de ce qui s'est réellement passé se perd. Mais la colonne Charles-Félix mérite mieux que ça !



## Les vacances du lundi, Théophile Gautier, 1862

La principale rue de Bonneville aboutit à un pont d'apparence assez monumentale. A son extrémité se dresse une colonne surmontée d'une statue d'élégante tournure. Ces stylistes de pierre, de marbre ou de bronze font toujours bon effet ; l'air les enveloppe, adoucit leurs contours et leur donne de la sveltesse. Le soubassement de la colonne porte des inscriptions latines marquant que, sous le règne de Charles-Félix, les fureurs et révoltes de l'Arve furent comprimées par de solides travaux. Un bas-relief, occupant la face antérieure du socle, montre l'Arve elle-même personnifiée par une nymphe, le coude appuyé sur une urne et le bas de la jambe cerclé d'une chaîne. La rivière captive fait assez piteuse mine et semble garder rancune aux ingénieurs, d'autant plus que les années et les intempéries ont rendu ses traits frustes et fort diminué la beauté sculpturale que l'artiste lui avait donnée sans doute. Quoi qu'il en soit, cette colonne fait bien dans la perspective, au bout de ce pont, avec son second plan de maisons pittoresques et de montagnes violettes.

En effet, il n'existe pas en Pays de Savoie de monument équivalent construit en l'honneur d'un des souverains de l'ancien duché de Savoie. C'est un témoignage du style néoclassique de la Restauration (entre 1815 et 1860) avec deux autres bâtiments à Bonneville : l'hôtel de ville et l'église. Il est composé d'une terrasse, d'une colonne et d'une statue représentant le roi Charles-Félix revêtu du manteau de grand maître de l'Annonciade<sup>1</sup> et tenant à la main un rouleau de plan d'endiguement et une épée. La colonne mesure 19,72 m de haut, 1,95 m de diamètre et suit l'ordre dorique. La statue fait 2,92 m de haut. La totalité du monument y compris le socle s'élève à 23,61 m (hors terrasse, qui faisait à l'origine 4 m de haut environ). Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 9 août 1942.

## Charles-Félix et le « buon governo »

Roi de Sardaigne, duc de Savoie et prince de Piémont, Charles-Félix règne sur les Etats de Savoie de 1821 à 1831. Depuis 1815, les souverains de Savoie ont recouvré leurs Etats et tentent, avec ridicule, de rétablir intégralement l'Ancien Régime comme si les 23 dernières années (Révolution et 1<sup>er</sup> Empire) n'avaient jamais existé. C'est l'époque qu'on appelle le « buon governo », par dérision : un gouvernement réactionnaire et

clérical, un régime policier, attaché aux bonnes mœurs.

Charles-Félix avait trois frères aînés et n'était pas destiné à régner. Mais les circonstances en ont décidé autrement : un premier meurt dans la force de l'âge et les deux autres abdiquent successivement. Il monte donc sur le trône à 56 ans, plus par devoir envers sa dynastie que par envie ; il est en effet le dernier descendant de la branche aînée de la famille de Savoie. C'est un homme très pieux, à la limite de la bigoterie, et son règne est caractérisé

par une censure très sévère et une prépondérance des institutions religieuses. Mais il est sincèrement persuadé de faire le bonheur de son peuple, convaincu que son pouvoir lui vient de Dieu et qu'il est inspiré par Lui. Il est, par ailleurs, très attaché à la Savoie, la terre de ses ancêtres ; il va y faire quatre voyages au cours de son règne et il favorisera un certain nombre de travaux comme la restauration de l'abbaye de Hautecombe, nécropole des princes de Savoie (sur sa cassette personnelle), et l'endiguement de l'Arve et de l'Isère. Le premier voyage se déroule pendant l'été 1824. C'est le premier souverain savoyard à venir en Savoie depuis 50 ans et les Savoyards sont très



Statue de Charles-Félix, abbaye d'Hautecombe, œuvre de Benedetto Cacciatori - photo Jean Bonnet, imprimerie Beau'lieu, Oullins

Statue de Charles-Félix



1 - Ordre de chevalerie créé par un ancêtre de Charles-Félix, le Comte Vert, Amédée VI de Savoie, au XIV<sup>e</sup> siècle.

Colonne et le pont de l'Europe



flattés. Ce régime paternaliste et la médiocrité de Charles-Félix conviennent finalement très bien à la plupart des habitants du duché, fatigués des troubles et de l'agitation des années de domination française. Ils aspirent alors au calme et à la paix. C'est ainsi que Charles-Félix reçoit un accueil particulièrement enthousiaste, encouragé évidemment par l'administration, le clergé et les notables ; cela nous vaut d'ailleurs quelques pages grandiloquentes et pompeuses tout à fait typiques de cette époque dont vous pourrez avoir un aperçu plus loin.

## Une période marquée par une politique de grands travaux publics

Pendant la Révolution française et le 1<sup>er</sup> Empire, peu d'investissements avaient été réalisés dans le duché. Pire encore, dans la province du Faucigny, le fonds de réserve destiné au projet d'endiguement de l'Arve avait été confisqué par les révolutionnaires, ce qui avait arrêté net les travaux. Les bâtiments publics étaient en mauvais états ou trop petits. Parfois, ils n'existaient même pas : certaines institutions publiques étaient hébergées dans des habitations privées. C'est pourquoi un certain nombre de projets de construction de bâtiments publics ou d'infrastructures de communication vont voir le jour, dont un projet d'endiguement de l'Arve de Chedde à Bellecombe en 1820, projet réalisé par Joseph Bard, ingénieur de la province du Faucigny, natif de Bonneville. La première section de cet endiguement, de Marignier à Bonneville, est achevée en 1824.

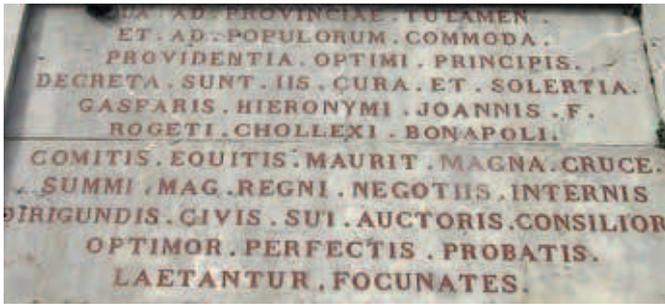
En cette même année, Charles-Félix annonce donc sa visite pour l'été en pays de Savoie et ajoute une subvention de 60000 livres aux 72000 livres déjà prévues pour l'endiguement de l'Arve. Cette générosité n'est bien évidemment pas étrangère au fait que son ministre de l'Intérieur se trouve être le Savoyard conservateur Roger de Cholex, natif de Bonneville. Et les Bonnevillois espèrent vivement que le roi s'arrêtera dans la cité pendant son voyage. Dès le printemps, bien que sa venue à Bonneville ne soit pas encore fixée, les préparatifs en l'honneur du roi commencent, ce qui n'est pas une mince affaire. Car Bonneville, en tant que capitale de la province du Faucigny, se doit de prévoir une réception à la hauteur. Le maître de cérémonie en est le vice-intendant Brunet, en poste à Bonneville à ce moment-là. Il faut prévoir l'organisation des festivités, les appartements du roi, les discours, l'accueil des personnes de la cour, de leurs serviteurs et des chevaux de tout ce beau monde, etc. En fait, la suite du roi compte environ 70 personnes qu'il va falloir trouver à loger.

## Un monument en l'honneur de Sa Majesté

Le 11 juin 1824, le vice-intendant écrit la lettre suivante au syndic : *« Les sentiments honorables dont sont animés les habitants de cette ville me donnent la persuasion qu'ils ont partagé la joie qu'a répandu dans cette province l'heureuse annonce de l'arrivée de S. M. Ce bonheur auquel de trop longues vicissitudes ont dans un temps à peine permis d'aspirer, va se réaliser enfin au vœu des fidèles habitants du Faucigny ; et après en avoir été privés pendant un demi-siècle, ils vont jouir de la présence de leur Roi si ardemment souhaitée. Le contentement qu'ils en éprouvent naît d'un principe trop louable pour qu'ils ne désirent pas d'en perpétuer le souvenir et de prouver à leurs contemporains comme à la prospérité que le temps ni l'absence n'altèrent jamais leur amour pour cette race antique dont les Princes sont de nos jours ce qu'ils furent dans tous les temps, les bienfaiteurs de leurs peuples. Le désir a inspiré la pensée de consacrer l'époque de la venue de S. M. dans cette Province par un monument durable qui consisterait en une colonne en pierre, d'une proportion élevée dont le piédestal porterait des inscriptions analogues à son objet. Comme il importe de la placer dans le lieu le plus apparent de la province, on a pensé de la construire sur une esplanade qui serait élevée sur la rive gauche de l'Arve un peu au-dessous du pont de Bonneville. Ce local a été jugé le plus convenable soit parce qu'il se trouve sur le bord même des eaux dont la munificence royale va faire cesser les ravages, soit parce qu'il est le plus voisin du point de section des principales routes de la province. Toutes les communes contribueraient à la dépense proportionnellement à leur population et les sommes nécessaires qui seraient peu élevées eu égard au nombre des communes et à la nature de l'ouvrage seraient bilancées aux budgets de l'année prochaine. Cependant, afin que S. M. pût juger par elle-même de l'effet de ce monument il serait provisoirement exécuté en bois peint pour son arrivée. Un vœu qui sera sans doute unanime placerait naturellement sur cette colonne la statue du meilleur des Rois ; mais cette insigne faveur doit être préalablement obtenue de la bonté de Sa Majesté ; et malgré que pour le moment les yeux ne retrouveront pas au sommet de ce monument cette image auguste, tous les cœurs l'y placeront... »<sup>2</sup>.*

C'est ainsi que naît le projet de colonne. Brunet écrit à toutes les communes du Faucigny pour leur exposer le projet et demande à chacune leur accord par une délibération du conseil de ville ; la plupart acceptent, évidem-

2 - AMB (Archives Municipales de Bonneville), M31.



Une des faces du piédestal avec ses inscriptions

ment, n'osant pas s'opposer aux décisions des autorités supérieures, même s'il a fallu à certaines deux délibérations pour valider la dépense. Seules refusent catégoriquement Saint-Sigismond, qui dit ne posséder aucun fonds disponible et Onnion, dont les finances sont mobilisées pour la reconstruction de l'église. Une polémique fait parler pendant quelque temps concernant l'emplacement de la colonne ; car l'endroit retenu par les autorités, quoique tout à fait logique étant donné son sujet, ne plaît pas à tout le monde, et surtout pas aux notables de Bonneville. Ils pensent que la place du centre-ville ferait un emplacement beaucoup plus approprié qu'un champ isolé au bord de la rivière, d'autant plus que la réputation du faubourg des Places, lieu des exécutions capitales, laisse à désirer. Mais leurs protestations ne serviront à rien, c'est bien les bords d'Arve qui seront choisis pour l'érection du monument.

## Effervescence dans la ville

Pendant plusieurs semaines, l'ensemble des habitants de Bonneville s'affairent aux préparatifs. On nettoie la ville, on décore, on aménage la maison Famel, considérée comme la plus belle maison de Bonneville et destinée à héberger le couple royal, etc. Le chevalier Bastian, syndic de Bonneville, émet l'idée de créer une garde provinciale pour escorter le roi. Cette idée est approuvée par le commandant de la province et le gouverneur du duché. Mais le temps est compté et le vice-intendant Brunet est inquiet : va-t-on pouvoir tout terminer à temps ? Il essaye de faire avancer les choses : dès le 23 juin, il engage le syndic à accélérer les préparatifs. Ainsi, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil de la ville délibère pour l'établissement d'écuries provisoires dans la rue Pertuiset. Elles seront construites en planches pour 75 chevaux. Il est prévu que l'entreprise démonterait les écuries et récupérerait les planches à la fin de la visite. Cela permettra à la ville de faire des économies.

Le vice-intendant prévient les syndics des communes alentours : ils doivent préparer des feux de joie à allumer



Maison Famel côté rue et côté jardin

sur les sommets dominant la vallée, qui seront vus depuis la résidence du roi. Saint-Jean (de Tholome) fera trois ou quatre feux à Pénoucllet, quatre ou cinq feux à Sizon<sup>3</sup>, un feu à la pointe du Môle ; La Tour et Saint-Jeoire, chacun un feu à la pointe du Môle ; Ayze, un feu au petit Môle et un à la pointe ; Marignier, un feu sur chaque pointe du levant ; Scionzier, trois ou quatre feux au Bargy ; Mont-Saxonnex, deux feux sur « *les montagnes les plus en vue* » ; Brison, trois feux à Andey et Saint-Laurent, un grand feu « *sur la montagne la plus élevée* ». Tout cela doit être évidemment coordonné et décidé à l'avance, ce qui n'est pas si facile étant donné les moyens de communication de l'époque...

Le 13 juillet 1824, le syndic de Bonneville passe commande au sieur Tollino de la peinture d'un arc de triomphe pour le 30 juillet au plus tard pour la somme de 20 louis. Il doit exécuter à l'ouest un tableau représentant la déesse de la justice avec ses attributs accompagné d'une légende au-dessous : « *Legislatori Carolo-Felici, grata Bonopolis* »<sup>4</sup> et de deux statues de la renommée et

3 - Pénoucllet : au-dessus de Saint-Etienne à l'ouest du col du Reyret, Sizon : au-dessus d'Ayze, AMB, M31.

4 - Charles-Félix législateur, bienvenue à Bonneville.

de la justice sur les côtés. A l'est, est représenté le Mont-Blanc entouré de glaciers et jetant des flammes avec l'inscription : « *Amore Focunatum pro Rege ardescens in nivibus* »<sup>5</sup>. Et c'est seulement deux jours plus tard, le 15 juillet, que le vice-intendant peut annoncer au syndic que le roi devrait passer à Bonneville d'ici 12 à 15 jours ; il faut donc prendre les mesures nécessaires pour faire préparer le logement de celui-ci et de sa suite. La ville commande au sieur Laurent Hirt, ferblantier lampiste à Genève, 4200 lampions en verre de couleur pour l'illumination de la place ainsi que les fils de fer et l'huile nécessaires. On lui loue également un lustre à douze branches en cristaux pour l'appartement du roi. Le 18 juillet, un orage survient qui détruit une partie des préparatifs, entre autres l'arc de triomphe, qui doit être refait. La ville, qui avait déjà emprunté 3000 livres en vue des dépenses liées à la venue de Charles-Félix, demande l'autorisation d'emprunter 4610 livres supplémentaires, ce qui lui est accordé par l'intendant. Voici le détail des dépenses prévues :

- « *Toiles du nouvel arc de triomphe et divers objets* : 1000 livres
- *Peinture de l'arc de triomphe* : 400 livres
- *Feux d'artifices faits à Genève* : 300 livres
- *1 bâton* : 100 livres
- *Locations des meubles pour logement du roi* : 250 livres
- *Illuminations place et hôtel de ville* : 500 livres
- *Echafaudage, transport, travaux, éclairages* : 400 livres
- *Frais de transports, chargement, douanes* : 150 livres
- [...] *et bâtons* : 300 livres
- *Construction d'écuries* : 360 livres
- *Dépenses pour bénédiction du drapeau de la ville, banquet donné aux compagnies de musique* : 850 livres »<sup>6</sup>

Charles-Félix arrive à Chambéry le 22 juillet 1824. Le vice-intendant du Faucigny (encore lui) met en place une « *députation [des quatre grandes villes du Faucigny] pour lui présenter l'hommage du respect de leurs habitants (sic).* »<sup>7</sup>. La délégation est composée d'un membre de chaque ville ainsi que du vice-intendant lui-même. Celle-ci est reçue à Chambéry le 1<sup>er</sup> août, accompagnée de la Garde à cheval du Faucigny créée pour la circonstance.

C'est seulement le 5 août que le vice-intendant communique au syndic la liste des personnes qui suivront le roi : la reine Marie-Christine, la duchesse du Chablais, sœur du roi, deux dames d'honneur de la reine avec leur femme de chambre et leur domestique, la dame d'honneur de la duchesse, sa femme de chambre et son domestique, un chevalier d'honneur et son domestique, le capitaine de la garde et son domestique, quatre premiers écuyers avec leurs domestiques, une baguette noire [ ? ] et son domestique, trois seconds écuyers et leurs domestiques, deux femmes de chambres de la reine, deux femmes de garde-robe pour la reine et une pour la duchesse, trois garçons de chambre du roi, deux garçons de chambre de la duchesse, le chapelain de la duchesse, l'adjudant de la garde-robe, le tapissier, neuf valets de pied, trois porteurs, quatre cuisiniers, un chef d'office, six garçons d'office, un courrier de cabinet et un postillon du roi.

5 - *Amour ardent des Faucignerands pour leur roi.*

6 - *Délibération du conseil de ville de Bonneville, 21 juillet 1824, AMB, D71.*

7 - *24 juillet 1824, lettre du vice-intendant au syndic de Bonneville, AMB, D71.*



Liste des feux de joie à prévoir sur les montagnes, AMB

## Une colonne en bois pour la visite du roi

Enfin, le 10 août 1824, Charles-Félix et Marie-Christine parviennent à Bonneville, accompagnés de la duchesse du Chablais. Vers 21 heures, ils entrent dans la ville depuis La Roche et passent devant une colonne en bois, prototype de la future colonne en pierre. Elle fait 65 pieds de haut et un grand drapeau bleu flotte au-dessus à l'emplacement de la statue prévue. Quant au bas-relief, il est présenté au roi à l'aide d'une peinture exécutée par un vieux peintre de Bonneville, B. Décret. En voici une description par le Journal de Savoie du 20 août 1824 : « *Sur la face du piédestal qui regarde la rivière, se trouve un bas-relief allégorique, représentant l'Arve couchée dans des roseaux au pied du Mont-Blanc, et penchée sur son urne. Une main sortant d'un nuage dans la partie supérieure du bas-relief, la tient enchaînée. Au milieu du nuage se trouve, dans un triangle lumineux, le chiffre<sup>8</sup> de S. M.* ». Il est intéressant de remarquer que cette première mouture du bas-relief n'a pas été retenue et que le motif est légèrement différent : il n'y a en fait ni main, ni nuage, ni triangle, mais seulement une couronne de lauriers avec les initiales de Charles-Félix.

Au passage du roi, la musique de Bonneville qui se trouvait près de la colonne se met à jouer. De l'autre côté du pont se dresse l'arc de triomphe sous lequel est accueilli le roi par le commandant, l'intendant, le syndic, le conseil d'administration de la ville et autres personnalités importantes de la ville. Le commandant présente les clés de la ville et prononce un discours. De chaque côté de l'arc se tiennent, à droite, la compagnie des pompiers de Bonneville et à gauche, celle de Cluses. Charles-Félix traverse la ville au milieu de la foule et des illuminations jusqu'à la maison Famel, rebaptisée pour l'occasion « le palais ». Le long du trajet du cortège royal, depuis le pont, on avait étendu du sable dans la rue (le syndic avait demandé à plusieurs propriétaires de fournir une voiture pour le transporter). La place du Parquet (aujourd'hui place de l'Hôtel de Ville) était décorée de lampions accrochés aux arbres et d'un obélisque orné de transparents pour l'illumination. Malgré la fatigue du voyage, les souverains apparaissent au balcon de leurs appartements pendant 20 minutes pour assister au feu d'artifice et au défilé des compagnies à pied et à cheval, puis ils se retirent. La population parcourt encore la ville avec « *des transparents, des chiffres et des devises* » pendant toute la soirée et une partie de la nuit. Le lendemain, les personnalités de la ville et de la province sont reçues : les dames, le clergé, les autorités, les officiers des compagnies de

Bonneville et de Cluses, des Gardes à cheval de la province, les syndics et députés de Bonneville, Cluses, La Roche et Sallanches. Enfin, le roi et la reine assistent à la messe avant de prendre le départ pour Thonon à 4 heures de l'après-midi. Puis, après deux jours en Chablais, ils sont de retour le 13 août au soir pour une deuxième nuit à Bonneville. Un violent orage éclate juste avant leur arrivée et la pluie continue très tard dans la nuit, ce qui, malheureusement compromet les fameux feux prévus sur les montagnes qui entourent la ville. Le lendemain, les souverains assistent à une messe dans leurs appartements puis accordent des audiences particulières aux principaux fonctionnaires de la province et à quelques autres personnes. C'est à cette occasion que le vice-intendant demande l'autorisation de placer sur la future colonne en pierre une statue du roi. A midi, les souverains sortent sur le balcon une nouvelle fois pour assister au départ d'un ballon et écouter jouer les musiciens des pompiers et admirer le défilé de la compagnie des pompiers. Ils quittent définitivement Bonneville à 15 heures. Après avoir traversé le pont, le roi fait arrêter la voiture pour mieux examiner la colonne en bois et exprime sa satisfaction au vice-intendant et au capitaine Bard, auteur des plans de la colonne. L'autorisation pour la statue est accordée.

## La construction de la colonne peut commencer

C'est en janvier 1825 que Joseph Bard rédige le détail estimatif des travaux, le métré et les obligations imposées à l'entrepreneur, pour une valeur totale de 15515 livres qui ne comprend pas la statue, le bas-relief, les inscriptions et les balustrades. En février 1825, comme prévu initialement, une circulaire est envoyée aux syndics de la province pour leur annoncer le montant de leur participation estimé par rapport à un coût global de 18000 livres. Puis, l'entrepreneur choisi, Pellissier de Samoëns, entame les travaux : on creuse les fouilles des fondations ; pour solidifier l'ensemble, on enfonce 150 pieux en sapin et on place par-dessus un grillage en sapin également rempli dans les intervalles par du mortier. Puis le massif de maçonnerie et les murs de la terrasse sont construits. « *Toute la maçonnerie dudit massif et des murs sera construite avec de la pierre calcaire, dite de roche, prise aux carrières de Dessy, à environ  $\frac{3}{4}$  d'heures de distance, et avec du mortier composé de  $\frac{2}{5}$  de chaux maigre récemment cuite, prise à Luzier, commune de Saint-Roch et du sable de l'Arve bien purgé* ». La colonne et son piédestal sont ensuite exécutés « *avec de la pierre calcaire choisie dans*

8 - Le monogramme, soit CF pour Charles-Félix.

les meilleures carrières » de Dessy, commune de Pontchy, et de La Praz, commune de Vougy.

C'est un membre de la famille Cacciatori, qui travaillait à ce moment-là à l'abbaye de Hautecombe, qui réalise la statue et le bas-relief. Celui-ci est en marbre de Carrare, selon la personne qui a sculpté le bas-relief actuel. A Carrare, il existe plusieurs qualités de marbre et celle choisie pour ce travail n'était pas prévue pour l'extérieur si bien que le bas-relief original est aujourd'hui en mauvais état. Est-ce en raison du peu de moyens financiers, d'une erreur ou de mauvais conseillers ? N'ayant pas retrouvé de documents à ce sujet, nous en sommes réduits aux suppositions mais la première raison nous semble la plus probable : les Cacciatori étant de Carrare, ils devaient forcément connaître les types de marbres venant de leur ville et pouvaient difficilement être induits en erreur. Quant à la statue, nous n'avons pas retrouvé de documents sur la pierre utilisée qui paraît aussi fragile que celle du bas-relief, mais nous pouvons avancer deux hypothèses : étant aussi réalisée par un des Cacciatori, il serait vraisemblable que ce soit aussi du marbre de Carrare, mais il se pourrait aussi qu'on ait utilisé de la pierre blanche de Seyssel dont les caractéristiques seraient comparables et qui a aussi été utilisée par les Cacciatori pour réaliser certaines sculptures à Hautecombe. La pierre de Seyssel est une matière tendre taillée au couteau au sortir de la carrière, qui durcit au contact de

l'air et devient une pierre ornementale très dure, mais qui est attaquée par les intempéries et l'humidité. Enfin, nous savons que c'est le maître sculpteur Jean Baptiste Rehorne, de Cluses, qui a réalisé les inscriptions et la dorure sur le piédestal et la peinture sur les grilles et le sieur Doudeville qui a été chargé des grilles autour de la colonne.

Le 30 juillet 1826, les inscriptions du piédestal sont présentées au roi, qui entreprend alors son deuxième voyage en Savoie, par une délégation de la province du Faucigny (l'intendant, l'ingénieur et les conseillers des quatre villes principales) envoyée à Chambéry. Ils espèrent ainsi la venue du roi à Bonneville pour l'inauguration du monument. Mais cela ne se fera pas ; il ne reviendra plus à Bonneville. L'inauguration se déroule le 22 août 1826, grâce à une souscription (c'est dire l'état des finances...). Le programme prévoit un « *service divin pour la conservation des précieux jours de S. M. et de la famille royale* », un rassemblement devant l'hôtel de ville, un défilé jusqu'à la colonne, où un chœur entame une cantate en l'honneur de Charles-Félix et de Roger de Cholex, et un banquet. Le coût total du monument s'élève finalement à près de 25'000 livres, ce qui fait tout de même près de la moitié de la somme supplémentaire que le roi avait personnellement accordée pour l'endiguement de l'Arve. Les mauvaises langues ont bien sûr critiqué cette dépense considérée comme au-dessus des moyens de la province mais le « sacrifice » n'en valait-il pas la chandelle ?

### La famille Cacciatori

Famille de sculpteurs originaires de Carrare. Le père, Lodovico (1760-1854), a effectué les sculptures ornementales de l'Arc de la Paix à Milan avec son fils, Benedetto, a enseigné à l'Académie des Beaux-Arts de Carrare et a participé à la décoration de l'Abbaye de Hautecombe. Il a trois fils, Candido, Pietro et Benedetto, tous sculpteurs. Nous ne savons pas grand-chose de Candido, si ce n'est qu'il a gagné à deux reprises un prix à l'Académie de Carrare, ni de Pietro, qui est l'auteur du groupe sculpté en marbre *Il primo bagno* qui se trouve à la Galerie d'Art moderne de Milan.

Le plus connu est Benedetto (1793-1871). Il a été un des sculpteurs les plus importants et prolifiques du XIX<sup>ème</sup> siècle mais après sa mort, il a été presque complètement oublié. Il a étudié le dessin avec J. B. F. Desmarais et la sculpture avec L. Bartolini à l'Académie des Beaux-Arts de Carrare, il a étudié à l'Académie de Brera avec C. Pacetti. Il a surtout travaillé en Lombardie et s'est peu éloigné de l'Italie du Nord. A partir de 1824, avec son père et ses frères, il a participé à la restauration de l'Abbaye de Hautecombe en réalisant la plupart des décorations néo-gothiques et des statues (plus de deux cents) qui font de ce bâtiment un des chefs-d'œuvre de l'art troubadour, dont la monumentale statue de Charles-Félix qui trône dans l'église.

Quelques œuvres de Benedetto Cacciatori :

Anges (1820, Gorgonzola, église saints Gervais et Protase)

Pietà (1830, Saint-Pierre-de-Curtille)

Tombeau du comte Humbert aux Blanches Mains (1826-1828, cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne)

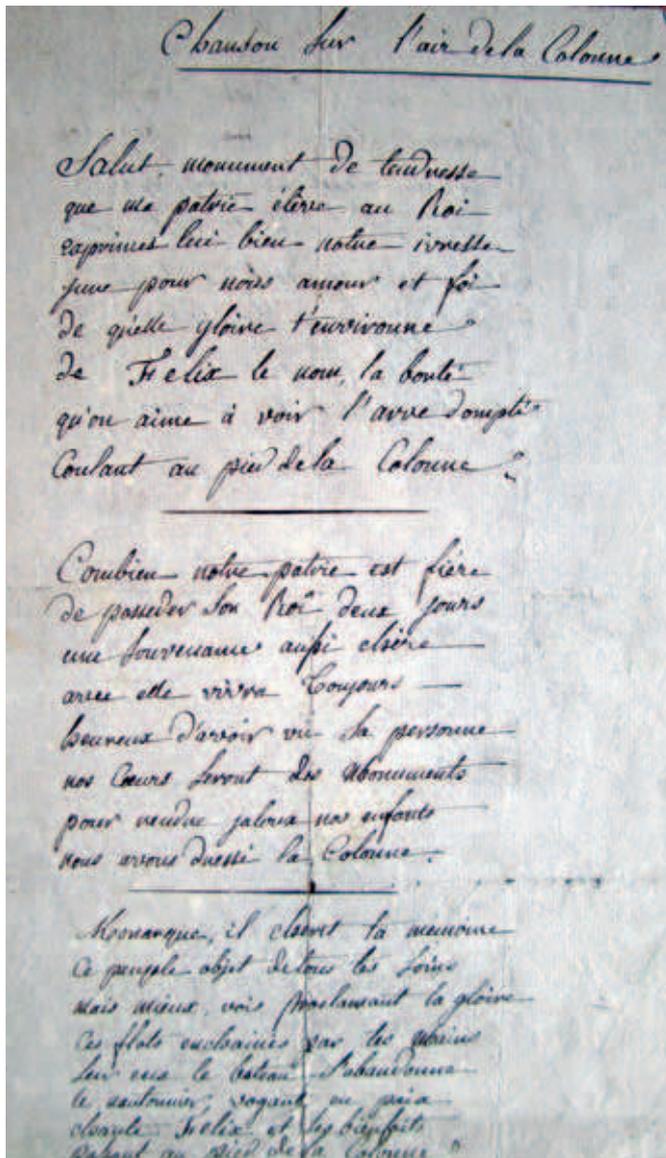
Buste de Charles Albert (1839, Turin, Palais Royal)

Allégorie du Pô (1836, Milan, Arc de la Paix)

Allégorie du Tessin (1836, Milan, Arc de la Paix)

Sainte-Marie de Cléophas (1841, Milan, le Duomo)

Santa Apollonia (1855, Milan, le Duomo)



Chanson chantée à l'occasion de l'inauguration de la colonne, AMB



Original du bas-relief, conservé dans le hall de la mairie

## Chanson de la Colonne

Monument qui surgis des œuvres du génie  
Pour consacrer du roi les bienfaits éclatants  
Permetts aux nourrissons (sic) du dieu de l'harmonie  
Qu'à ta gloire immortelle ils unissent leurs chants

### 1<sup>ère</sup> stance

Salut, reçois l'encens du corps philharmonique,  
Colonne monument érigé pour son roi,  
Ta masse d'un style énergique sera l'emblème de sa foi.  
Tu dois t'enorgueillir du fait qui le couronne,  
En est-il de plus précieux !  
Ce sont les traits d'un Roi,  
Qu'au pied de sa colonne vient contempler un peuple  
heureux,  
Qu'au pied de sa colonne vient contempler un peuple  
heureux.

### 2<sup>ème</sup> stance

Ta base est riche encore d'un nom qui nous rappelle,  
Les talents de Colbert, la bonté de Sully,  
C'est Chollex ministre fidèle,  
Du bon roi le plus tendre appui :  
Secondé par les soins du chef de la province,  
Chollex, l'organe du pouvoir  
L'intime confident des volontés du prince  
De son pays comble l'espoir.

### 3<sup>ème</sup> stance

Dans les siècles futurs en passant d'âge en âge,  
Tu rediras sans cesse aux mortels étonnés,  
Le roi dont je porte l'image  
A rendu ces bords fortunés.  
De l'Arve vagabonde il a tracé la rive  
Et par ses immenses travaux,  
Préservé les guérets en la rendant captive  
Des grands ravages de ces eaux.

### 4<sup>ème</sup> stance

Du roi Charles Félix, la voix toute puissante  
Dit au fleuve surpris de rentrer dans leurs cours ;  
Les fleuves saisis d'épouvante,  
Soudain y rentrent pour toujours.  
Le commerce dès lors, secondant l'industrie,  
Répand partout à pleines mains  
Des trésors dont la source allait être tarie  
Et nous promet d'heureux destins.

### 5<sup>ème</sup> stance

D'un monarque adoré, l'image auguste et chère  
Va fixer désormais nos regards attendris,  
Et sous son ombre tutélaire  
Nous verras toujours réunis.  
Le Faucigny fidèle, au pied de la colonne,  
Pour lui nouveau palladium,  
En rendant grâce au ciel du prince qu'il lui donne  
De Félix bénira le nom.



Attestation de paiement de la part de la commune de Pontchy pour la construction de la Colonne, AMB

## 1913 : mais à qui appartient la colonne ? <sup>9</sup>

Le 3 septembre 1913, M. Morel-Fredel écrit au préfet la lettre suivante : « *Le département de la Haute Savoie est propriétaire à Bonneville sur les bords de l'Arve d'un monument historique important, la colonne de Charles-Félix, élevée en 1824. Dominant l'Arve et le pont de pierre qui mène de La Roche à Bonneville et sur lequel passent de nombreux voyageurs, elle ne porte qu'une inscription latine en lettres primitivement dorées, mais qui est aujourd'hui illisible : d'autre part la grille en fer qui entoure le soubassement est toute rouillée et aurait besoin d'être vernie.*

*Membre de la commission des sites et monuments pittoresques de la Haute-Savoie, président d'autre part de la section du Mont-Blanc du club Alpin Français, je viens, Monsieur le Préfet, appeler votre attention et vous prier d'appeler celle du Conseil général sur cette situation et sur les réparations que demande ce monument et dont la dépense ne sera pas élevée. J'ajoute qu'il conviendrait que l'on puisse établir, comme sur les mats des navires, un système permettant lors de la fête nationale du 14 juillet, de hisser le drapeau tricolore jusqu'au faite. Je suis convaincu que le Conseil général accueillera avec sympathie les mesures nécessaires pour remettre en état un monument rappelant un fait de l'histoire de la Savoie et la construction vers 1824 des digues de l'Arve. »*

Une demande de crédit est alors déposée au Conseil général que la deuxième commission propose de rejeter « *sous prétexte que la colonne de Bonneville n'est pas classée comme monument historique, et qu'elle n'appartient pas au département* ». Et M. Guy<sup>10</sup> de répliquer « *que le monument a été élevé par la province du Faucigny, devenue ultérieurement l'arrondissement de*

*Bonneville. Ce monument doit donc appartenir au département. D'ailleurs le Conseil général a, en 1888, voté un crédit pour la réparation de la colonne. »* Finalement, M. Guy, soutenu par Fernand David (député) et M. Chautemps (vraisemblablement Emile, sénateur), obtient gain de cause et il est décidé que la colonne appartient au département et qu'il est d'un intérêt historique de la faire réparer. L'entrepreneur Joseph Faletti est chargé des travaux approuvés par le préfet le 1<sup>er</sup> juillet 1914 : nettoyage du socle à l'acide sulfurique et à la brosse métallique, réfection des joints de la taille, rescelllement des marches, peinture des grilles, traçage et dorure des inscriptions (dont le texte a été retrouvé aux archives). Par contre, le bas-relief et la statue sont faits de pierre tendre, rongée par les intempéries. Il est décidé de les conserver en l'état.

## La restauration de 1988

De nouveau en mauvais état, le monument bénéficie d'une restauration : nettoyage du fût, consolidation de la statue et de la colonne, restauration des inscriptions. On décide d'enlever le bas-relief original, très abîmé par les intempéries et de le mettre à l'abri dans le hall de la mairie où il se trouve toujours. Une copie en béton est réalisée pour le remplacer sur la colonne. C'est l'entreprise Barbero, de Bourg en Bresse qui est chargée des travaux, sous la direction de l'architecte départemental des Monuments Historiques, M. Mortamet.

9 - Archives Départementales de la Haute-Savoie, 4N16.

10 - Il s'agit vraisemblablement de Lucien Guy, membre de l'Académie Florimontane, qui a publié l'ouvrage « Bonneville et ses environs » en 1922.



Avant et après le nettoyage - Photos Progomme



Chantier Progomme

## 2009 - 2012 : Nouvelle jeunesse pour la colonne

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, la colonne Charles-Félix était devenue bien terne. Avec la pollution et les conditions climatiques, elle était recouverte d'un dépôt noir et par endroit de mousse, une partie des inscriptions avait disparu, les grilles étaient à repeindre. La restauration s'est déroulée en deux phases. Durant l'automne 2009, l'entreprise Progomme, de Juvigny, intervient pour un nettoyage. Elle emploie un procédé écologique, l'hydrogommage, qui permet un nettoyage en douceur des surfaces. L'intervention a duré neuf jours avec l'utilisation d'une nacelle pour atteindre la statue. Avant le nettoyage lui-même, le soubassement a été dégrossi au kärcher et la statue a bénéficié d'un démoussage. Celle-ci a été le point le plus délicat, étant d'un matériau plus friable que la colonne. Quant au moulage du bas-relief, il n'a pas été touché car trop fragile. Les inscriptions ont été restaurées et peintes en rouge. Puis, dans un deuxième temps, un nouveau bas-relief a été prévu pour remplacer la copie en béton. C'est Béatrice Sassone Bouvet, Meilleur Ouvrier de France, Sculpteur Praticien, de Maxilly, qui est chargée de sa réalisation. Un moulage de l'original est pris sur place à la mairie, puis elle a complété les parties manquantes (disparues avec les intempéries) avec un modelage ; elle a utilisé ensuite une croix de mise au point<sup>11</sup> pour exécuter le nouveau bas-relief. Enfin, celui-ci a pu être posé en avril 2012 et la sculptrice a réalisé les finitions sur place. Le tout a demandé entre 3 et 4 mois de travail. Le matériau choisi pour ce nouveau bas-relief est le marbre bleu de Savoie, tiré des carrières de la Villette, près d'Aime en Savoie, pour son origine locale et sa résistance aux intempéries.

### L'hydrogommage

Grâce à un procédé de rotation à basse pression, un fluide d'air en fort débit et de micro granulates en faible quantité arrive latéralement dans une chambre de mélange et se trouve expulsé sous forme d'un cône tourbillonnant avec de l'eau. Celle-ci ne sert que de liant pour éviter tout nuage de poussière et projections lourdes. Le tourbillon ainsi créé se déplace parallèlement à la surface permettant un nettoyage doux mais efficace, beaucoup moins abrasif que le sablage. Cette technique est régulièrement utilisée dans le cadre de la rénovation de bâtiments historiques, recommandée par les Bâtiments de France et répond bien aux exigences environnementales d'aujourd'hui : elle ne nécessite l'adjonction d'aucun produit chimique, ne consomme que très peu d'eau, ne génère aucune pollution de l'air (pas de silice libre) et utilise un granulat non agressif (poudre de pierre très fine, de configuration ronde, non cristalline).

Source : [www.progomme.fr](http://www.progomme.fr)

<sup>11</sup> - Constituée de trois pointes fixes et d'une amovible pour repérer les points sur le modèle qu'on reporte ensuite dans le bloc à tailler.



Sculpture du nouveau  
bas-relief, pose, finitions,  
bas-relief terminé -  
Photos Bouvet



## Une commémoration prématurée

Malheureusement, la subvention de Charles-Félix n'a pas suffi à l'endiguement et l'Arve, après 1826, déborde plus que jamais. Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, rares sont les années où il n'y a pas de dégâts. Voici quelques dates parmi bien d'autres où on observe une inondation à Bonneville : 1827, 1839, 1840, 1843, 1852, 1859, 1860, 1878, 1887. Et voici quelques commentaires des voyageurs qui passent à Bonneville :

« Une colonne monumentale surmontée de la statue d'un roi de Sardaigne (un Charles-Emmanuel ou un Victor-Amédée quelconque), qui aurait fait faire, dit l'inscription, beaucoup de travaux contre les débordements de l'Arve, bien que l'Arve déborde plus que jamais. »<sup>12</sup>

« Une colonne érigée prématurément en l'honneur de Charles Félix à Bonneville, qui en est la capitale, avec de pompeuses inscriptions et bas-relief représentant l'Arve enchaînée, annoncent que les flots dévastateurs de cette rivière ont été encaissés par la main bienfaisante de ce monarque. Malheureusement, colonne, inscription et bas-relief sont un mensonge monumental. »<sup>13</sup>

« Sur la rive gauche, on a érigé une colonne commémorative de vingt-deux mètres de hauteur, surmontée de la statue du roi Charles Félix. Cette colonne, placée à l'entrée du pont – lequel en a remplacé un précédent, fort ancien et très incommode – est ornée de pompeuses inscriptions et de bas-reliefs représentant l'Arve domp-

tée par de fortes et puissantes digues, que Charles Félix se proposait d'établir, en vue de maintenir la rivière dans son lit, d'où elle sortait fréquemment. On se hâta un peu trop d'élever ce monument, car les travaux d'endiguement étaient à peine ébauchés qu'ils furent abandonnés ; les plans, demeurés à l'état de projet, restèrent ensevelis à Turin dans les cartons du ministère. »<sup>14</sup>

Cela va durer jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Puis, les extractions de matériaux dans l'Arve vont commencer à inverser la tendance. Et petit à petit, de génération en génération, on a oublié les dégâts que la rivière était capable de causer aux populations. Mais Charles-Félix veille, du haut de son piédestal et, même si aujourd'hui, la rivière est domptée, rien n'est jamais acquis et l'Arve est toujours une rivière tumultueuse et dangereuse. Il n'y a qu'à se promener sur ses bords, juste après une grosse pluie, pour s'en rendre compte...

Géraldine PERILLAT

Guide du Patrimoine des Pays de Savoie à Bonneville

### SOURCES :

- Archives municipales de Bonneville - AMB (M31 et D71)
- Archives départementales de Haute-Savoie (4N16)

12 - D'Anvers à Gènes, par les pays rhénans, la Suisse, la Savoie et le Piémont, L. Lottrand, 1854.

13 - La Savoie historique, pittoresque, statistique et biographique, tome 1, Joseph Dessaix, 1854.

14 - La Haute-Savoie, Achille Raverat, 1872.

Bonneville et vallée de l'Arve,  
dessin de Félix Benoist Nice et Savoie, Paris, 1864



# Vie de Pierre François Marie Magnon (1765-1813) 2<sup>de</sup> Partie : Fondation de Santa Teresa di Gallura (Sardaigne)

Ce texte fait suite à celui paru dans le numéro 19 du Petit Colporteur. Ce dernier évoquait la vie de Pierre Magnon, de sa naissance à Viuz-en-Sallaz en 1765 jusqu'en 1793. A cette date, en désaccord avec les mesures prises par les révolutionnaires (en particulier concernant le statut de l'Eglise), il choisit d'abord de s'exiler dans l'attente de la contre-offensive sarde de septembre 1793 pour « libérer » la Savoie. Puis, face à l'échec de cette tentative, il n'a d'autre solution que de s'engager dans l'armée du roi de Piémont-Sardaigne (Charles Emmanuel IV jusqu'en 1802, puis Victor Emmanuel I<sup>er</sup>). Probablement présent sur les champs de bataille contre les armées napoléoniennes, en France et en Piémont, il suivra le roi et sa cour en Sardaigne en 1799 lorsque sera annexé le Piémont par les Français (après la Savoie et Nice). A partir de cette date, le royaume et son armée devront respecter une stricte neutralité vis-à-vis des belligérants.

## Commandant des tours au nord de la Sardaigne

**S**ous-lieutenant (probablement dès 1793 dans le bataillon du Genevois), Pierre Magnon sera nommé lieutenant des Chasseurs Etrangers en 1800, puis commandant de la Tour de Longonsardo (dont dépendaient celles de Vignola et d'Isola Rossa), dès 1802. Ces tours, construites par les Espagnols, sont situées au nord de la Sardaigne et permettaient de surveiller le détroit des Bouches de Bonifacio, entre la Corse et la Sardaigne.

Cette ville est située tout près de la Tour de Longonsardo. A l'époque, dans les environs, il n'y avait pas de village à proprement parler (la première ville, Tempio, était à une demie journée de marche), ni même d'infrastructures terrestres sur l'île ; vivaient surtout des bergers nomades qui déplaçaient leurs troupeaux d'ovins au gré des pâturages et qui habitaient des cabanes sommaires. Les autorités piémontaises considéraient cette population comme à « demie-sauvage », animée par la superstition, la vendetta, le tout dans le contexte révolutionnaire de l'époque. La malaria y était endémique de la fin du printemps à l'automne dans des zones plus lointaines ; aussi,



*La carte montre Santa Teresa di Gallura, bien en face de Bonifacio*

Pierre Magnon en fut atteint à plusieurs reprises et probablement sa santé en fut définitivement altérée.

Quelques mois avant sa nomination au commandement de la Tour, il avait repoussé les révolutionnaires (expatriés sardes et corses avec, à leur tête, Sanna Corda) qui avaient brièvement occupé cette tour. Pierre Magnon, respectueux à l'extrême de l'ordre, avait fait de cette répression et de la chasse aux fugitifs qui en découlait une affaire personnelle. Il se méfiait des bergers qu'il soupçonnait d'être, à tort ou à raison, des complices de Sanna Corda ; cette attitude entraîna de telles inimitiés qu'elles

furent à l'origine de nombreux guets-apens dont Pierre Magnon fut l'objet tout au long de sa vie à Santa Teresa. Pierre Magnon commandait une garnison d'environ une vingtaine d'hommes, des militaires ; les conditions de vie dans les tours étaient particulièrement spartiates. Un rapport de 1809 fait un inventaire accablant pour les trois tours : « ... 6 lits<sup>1</sup> délabrés, hors service, pour 24 à 26 hommes ; ce qui obligeait les hommes à dormir par terre parmi les insectes, couverts de cloques... ». Pierre Magnon mit beaucoup d'énergie à l'amélioration de la vie de ses soldats dans tous les domaines : alimentation, literie, matériel logistique, réparations, munitions, ... Il faut dire que les caisses du royaume étaient souvent vides, l'approvisionnement par mer des tours isolées trop souvent mal organisé, sans oublier une certaine mauvaise volonté de divers responsables, incapables de gérer la pénurie et lasés par les récriminations incessantes de Pierre Magnon.

Notre Savoyard, dont la solde n'était pas régulièrement payée, livré à la solitude dans sa tour, sans aucune relation possible avec des personnes de son rang, écrivait de longues lettres directement au secrétaire du roi en mettant en évidence les manquements, les maladroites des principaux responsables, militaires de haut rang ou autres officiers. Ces lettres entraînèrent inévitablement d'autres inimitiés dans les rangs des Piémontais cette fois, même s'il semble certain que Pierre Magnon ne cherchait pas à leur nuire personnellement. Sans doute, était-il trop impatient, impulsif, voire coléreux et avait-il du mal à accepter les compromissions, pourtant nécessaires en cette période troublée. Le secrétaire du roi, dont l'estime et l'amitié envers Pierre Magnon étaient incontestables, lui conseillait vers 1812 : « *Abstenez-vous de vos immenses écrits, ils fatiguent ceux qui les reçoivent et vous ont causé beaucoup de torts. Faites vos rapports au gouverneur de Sassari pour les affaires le regardant et pour moi, celles concernant le gouvernement, sans oublier toutefois, tous les renseignements pouvant m'être utiles. Ne changez pas une mouche en un éléphant et ne créez pas inutilement des monstres pour les combattre ensuite, tout aussi inutilement.*

*N'écoutez pas votre première impulsion, attendez, réfléchissez, faites taire certaines voix sourdes sur votre conduite morale. Personne n'est exempt de censure et est sage celui qui évite de tendre le flanc à la méchanceté. Faites en sorte que personne n'ait à se lamenter de vous ni en fait, ni en parole et vous accéderez à la paix intérieure ».*

1 - La dotation militaire prévoyait un seul lit pour 2 soldats ; soit un plateau de bois de 1,7 m de long, posé sur un bois de lit (ou châlit) composé de 2 tréteaux sur des pieds d'une hauteur de 0,5 m, plus un matelas rempli de paille, susceptible d'être changée régulièrement.

2 - La Corse ne fit partie de la France qu'à partir de 1768.

Les auteurs, G. Sotgiu, A. Sega, à la suite de leur minutieuse étude précisent également : « *La volonté (de Magnon) de préciser chaque fait de manière rigoureuse, qu'il s'agisse d'évènements ou de personnes, dénotait, cependant, une personnalité peu sûre d'elle-même malgré une protection ostentatoire apparente, vulnérable, prompte à se replier et à entrer en conflit avec autrui lorsqu'elle était persuadée d'en sortir la tête haute* ».

## Fondation de Santa Teresa di Gallura

Dans le cadre d'une politique de peuplement de la Sardaigne, le vice-roi avait envisagé de créer une nouvelle colonie dans le nord de l'île, dans la région de la Gallura. Un texte d'un responsable local de 1738 évoque déjà cette idée : en effet, le but principal était de faire cesser la contrebande, de développer un port pour échanger avec la Corse voisine<sup>2</sup>, d'autant plus que la Tour de Longonsardo, située à 11 miles de la Corse, déjà en place, facilitait la surveillance. Du fait de sa fonction et sans doute en raison de son « inactivité relative », Pierre Magnon n'hésita pas à s'engager avec détermination dans ce projet dès 1802. De l'air pur, de l'eau douce, un emplacement stratégique (surveillance du trafic maritime intense à cette époque) et, sans doute, de grandes étendues de terre cultivable que les propriétaires, l'avocat Pietro Misorro et la riche famille Villamarina, n'ont pas hésité à donner au royaume (dans la perspective d'être récompensés par des faveurs royales !), furent des arguments décisifs. Une plaque commémorant ce don a sans doute dû être apposée, en 1884, sur la maison de Pierre Magnon ; mais actuellement, elle est uniquement visible dans les locaux de la municipalité.

Pierre Magnon suggéra le plan de la future ville qui sera accepté avec des retouches par les services du roi. La propriété des terres fut concédée aux colons par le roi Victor Emmanuel 1<sup>er</sup> avec des conditions bien précises. Chaque chef de famille était censé recevoir un lot de terres pour construire la maison et pour cultiver (vigne, oliveraie, pommes de terre, arbres fruitiers,...). Aucun texte ne fait état du financement des constructions ; ceux qui s'installèrent venaient surtout de Tempio, de Bonifacio, étaient bergers, artisans, pêcheurs, cultivateurs, et même un médecin.

La réalité montre que l'hostilité des notables de Tempio (fonctionnaires royaux et locaux, clergé, propriétaires ruraux et éleveurs), empoisonna systématiquement l'existence de Pierre Magnon. Ceux-ci devaient s'adapter à une situation nouvelle qui gênait leurs habitudes, sans oublier la contrebande érigée en sport national. De plus, la constitution de la ville ne se fit pas sans



Maison de Pierre Magnon portant encore la plaque, donc avant sa démolition



Reconnaissance de la population apposée sur la maison « Dans cette modeste maison, habita François Marie Magnon de Savoie qui réalisa la fondation du village avec la coopération de Pietro Cabras Misorro et Villamarina qui donnèrent de vastes terrains.

Les habitants (Térésins) reconnaissants, Grâce à une souscription populaire, sous les auspices du développement du village, posèrent cette plaque en souvenir le 15 octobre 1884. »

heurts entre des agriculteurs sédentaires et des éleveurs nomades dont les ovins saccageaient les cultures.

En 1808, le roi vint inaugurer le bourg, appelé Santa Teresa en l'honneur de l'épouse du roi, Marie-Thérèse d'Autriche. Le vocable « di Gallura » sera rajouté par la suite.

Pierre Magnon avait été promu commandant ou directeur de la colonie quelques années auparavant, à la suite d'une erreur dans l'avancement des officiers, et ce à titre de compensation. Il était également commandant du port, dont il portait un uniforme spécifique. Il tenta, en vain, de mettre en place une réglementation visant à limiter la contrebande et à faire entrer les droits de douane dans les caisses royales. Le directeur de la colonie avait une vision moderne du développement du bourg : selon lui, le port devait devenir un centre important du commerce avec les pays étrangers ; mais le roi refusa et se contenta du commerce local, qui entraînait des entrées fiscales liées aux exportations (fromages, laine, peau, bétail). Pierre Magnon fut un pédagogue hors pair pour inciter les agriculteurs à accroître les rendements avec des techniques plus modernes (développement de la culture du maïs, de la vigne, de la pomme de terre, introduction du tabac, plantations modèles sur sa propriété, traduction d'ouvrages écrits en français sur l'agriculture,...).

L'administration royale proposa de clôturer les parcelles, jusqu'alors communautaires (alternance de la culture du blé et de l'élevage sur des terrains ouverts) ; Pierre Magnon était opposé à cette décision ; pourtant, sa vision était bien plus réaliste et surtout plus équitable pour les plus pauvres.

En 1875, soit longtemps après le décès de Pierre Magnon en 1813, il fut question d'ériger un buste à son effigie. Toutefois le projet fut abandonné. Cependant, il reste une photographie de sa maison, et une rue et un collège portent son nom.

L'enseigne d'une pâtisserie porte également la mention du patronyme de Magnon, bien qu'on puisse être certain qu'il n'y a aucun descendant de Magnon datant de cette époque en Sardaigne.

Entre 1811 et 1817, la population passa de 357 à 529 habitants. L'essor continu de Santa Teresa résulta de diverses circonstances : les unes liées à l'emplacement et d'autres d'ordre plus général (en 1815, reprise des relations plus pacifiques entre le royaume de Sardaigne et la Corse, ce qui relança le port). Pierre Magnon aurait été très content de la réussite de sa création.



Collège P. François Marie Magnon

## Correspondance avec le Révérend Alexander Scott

Il a fallu les recherches sur l'amiral Nelson de J. R. Gwyther, pour que les auteurs découvrent la correspondance épistolaire entre Pierre Magnon et Scott, aumônier de la flotte et secrétaire particulier de Nelson. En effet, l'amiral obligeait ses escadres à de fréquentes traversées de la Méditerranée occidentale pour surveiller la flotte française bloquée à Toulon, ce qui supposait la recherche de ports pour se ravitailler et réparer les avaries.

C'est pour cette raison que la flotte anglaise fit relâche 8 fois environ, près des côtes de la Sardaigne entre 1803 et 1805. Scott, chargé des relations diplomatiques avec les dirigeants locaux, fut en contact avec de nombreux officiers piémontais, en particulier avec Pierre Magnon (dès 1803) qui fut invité à bord de la Victory, vaisseau de l'amiral. Notre commandant éprouvait une vive sympathie envers les forces anglaises ; à l'inverse Napoléon était vilipendé en tant « qu'usurpateur couronné empereur » et les Français étiquetés « républicains impérialistes ». Il s'en suivit une correspondance portant sur 18 missives, envoyées à 10 jours d'intervalle, écrites en français, sauf 2 en italien. Scott connaissait mal l'italien.

Le gendre de Scott rassembla ces lettres, les publia dès 1842 ; d'après les notes de son beau-père, il précise : « .....Magnon était un ami utile, toujours désireux de servir ses amis anglais, malgré les exigences de la stricte neutralité et se démenait pour fournir des informations militaires ». De plus, Pierre Magnon a été perçu dès la première rencontre comme « un brillant soldat, heureux et prospère pendant un temps, puis, sans espoir, avec une imagination poétique pour des temps meilleurs sans cesse ruminée. Ses « Nuits Maritimes »<sup>3</sup> reflètent sa foi religieuse, sa loyauté et sa souffrance, de même son habileté poétique ». Dans les documents analysés, les auteurs ont retrouvé un hommage de Magnon adressé à Nelson de son vivant.

Dans ces courriers, Pierre Magnon faisait une analyse très fine de la vie locale sur l'alimentation, la malaria, la religion, les fêtes, l'hospitalité, la superstition, la vengeance, le banditisme,...., source fiable pour les recherches d'historiens. Au fur et à mesure que la confiance entre les deux hommes grandissait, Pierre Magnon s'épanchait davantage en fournissant des précisions

concernant ses relations avec l'Eglise, le gouvernement et l'administration locale. Certes, compte tenu de la neutralité imposée au Royaume Piémont-Sardaigne et de la réserve de parole propre à tout officier, certains propos n'auraient pas dû être écrits à Scott (il y a tout lieu de penser que Nelson était tenu au courant) ; mais on peut penser aussi que Nelson n'avait pas besoin des informations de Pierre Magnon concernant les mouvements des forces françaises. L'amiral Nelson meurt à la bataille de Trafalgar le 21 octobre 1805, mais la correspondance avec le Révérend Scott continua jusqu'en 1807.

## Accusé de contrebande

Les relations entre Pierre Magnon et ses collègues militaires, supérieurs ou non, et avec les fonctionnaires locaux devenaient tendues, voire viraient à la haine, en raison, entre autres, de l'aptitude qu'avait Pierre Magnon à dénoncer par courrier au secrétaire d'Etat tout manquement, tout fait anormal. De plus, en 1808, il apprit la mort de son fils de 17 ans. Celui-ci était resté à Viuz-en-Sallaz et n'avait pas revu son père depuis 1793. Probablement, Pierre Magnon en fut très affecté ; peut-être eut-il de nouvelles crises de malaria, sans oublier les difficultés financières (la solde n'étant pas toujours payée). Par conséquent, la période fut très difficile pour lui. Pourtant, le décret royal de la fondation de Santa Teresa mit fin à certaines difficultés et il fut nommé directeur de la colonie avec le grade de capitaine tout en ayant bénéficié d'un lot de terre concédé par le roi.

Dans le contexte politique tendu de l'époque, le secrétaire d'Etat fit surveiller discrètement Magnon à la suite de faits liés à l'évolution des conflits en cours. En 1809,

3 - Ce texte attribué à Pierre Magnon était considéré comme le meilleur de ses compositions, aux dires de ceux qui l'ont connu.

A Nelson

Suis ton brillant destin, Léopard intrépide  
Renverse le gaulois dans ta course rapide  
Trop longtemps ses fureurs, ses lâches trahisons  
Portèrent les malheurs au sein des nations  
Corrompirent les peuples en pillant les provinces  
Précipitant du trône et les rois et les Princes  
De l'Europe ton bras peut seul rompre les fers  
Sa valeur à la paix rendre à tout l'univers  
Ce bras victorieux enchainant la fortune  
Dans Londres a fixé le Trident de Neptune  
De tes châteaux ailés dominant sur les airs  
Tu sus dompter Caribde et vaincre les deux mers  
Seul du Nil subjugué, seul en un brin la chaîne  
Encore un pas, Nelson, tu délivres la Seine.

Hommage à Nelson

« Je vous dois, Monsieur, bien des remerciements pour l'expression de vos sentiments à mon égard, dont je me souviendrai toujours. Je suis loin de me trouver digne des éloges qu'il vous a plu de m'honorer avec tant d'intelligence ; mais, j'ai toujours été sensible à l'estime des personnes honnêtes et rien ne peut être plus doux à mon cœur que de toujours la mériter.  
Agrérez, Monsieur, mes remerciements les plus sincères et considérez-moi, avec reconnaissance, votre humble et obligé serviteur.

Nelson Bronte »

Réponse de Nelson

notre capitaine intercepta une lettre de dénonciation de contrebande le concernant. Il n'était pas le premier à être accusé de contrebande, mais dans son cas, vulnérable, peu diplomate et d'une véhémence pas toujours utile, il se retrouva seul pour faire face aux accusations, alors que pour d'autres, celles-ci, devenues rumeurs, se dégonflaient comme autant de ballons de baudruche.

Dans un courrier au secrétaire d'Etat, il reconnut les faits, tout en les niant dans un autre courrier : en réalité, il s'était procuré 4 lits ou 4 paillasses de manière douteuse pour améliorer le confort de ses soldats. Certes, ce n'était pas vraiment un délit, mais le fait n'était pas acceptable pour un officier de son rang. L'administration royale voulut minimiser l'affaire, car elle avait de l'estime pour le soldat qui avait rendu tant de bons et loyaux services au royaume. Mais Pierre Magnon voulut à tout prix un procès en bonne et due forme. Il dut démissionner de ses fonctions, se rapprocher de Sassari le temps de la procédure. Ce procès ou Conseil de guerre dont on n'a aucun document mit plusieurs années à se mettre en place et Magnon fut acquitté et donc put retourner à Santa Teresa, la tête haute, mais seulement en 1812. En attendant son procès, il fut placé sous les ordres d'un lieutenant avec qui il était en désaccord en matière de gestion administrative. Fragilisé par les tensions liées au procès, harcelé par ses ennemis, il dut faire face à une situation financière très difficile. Il entra dans une phase dépressive qui s'accrut avec le premier attentat qui le blessa à l'épaule en février 1811. Notre capitaine prit alors conscience de sa vulnérabilité : en effet, jusque-là, même s'il était conscient de la menace, rien ne lui était arrivé grâce à la complicité de nombreux colons. Il proposa d'être mis sous la protection d'un supérieur hiérarchique, ce qui lui fut refusé. C'est au mois de juin 1812 que Pierre Magnon revint à Santa Teresa et reprit ses fonctions ; pourtant, quelque chose avait changé : Pierre Magnon se sentait vieux, il avait perdu son assurance, il devint amer et se plaignit avec véhémence que ses mérites n'étaient pas reconnus. Il avait sollicité un prêt contre une hypothèque sur sa propriété ; malgré les pressions du gouvernement, celui-ci lui fut refusé à plusieurs reprises.

A la suite d'une altercation avec le jeune commandant des Tours (de 17 ans) où Magnon perdit la face, ses ennemis en profitèrent pour faire annuler des dispositions qu'il avait prises et la violence, jusqu'alors contenue, reprit. Pierre Magnon donna sa démission tout en demandant une pension ; il s'engagea également à quitter l'île pour le continent (condition exigée par le secrétaire du roi), même si le retour en Savoie impliquait automatiquement sa soumission aux occupants français qu'il avait tant combattus. Le secrétaire d'Etat tergiversa, sans doute, n'eut-il pas conscience de l'état d'abattement de Pierre

Magnon. Il est vrai que les lettres de démission avaient été nombreuses à partir de 1804. Il ne répondit pas. Peut-être le regretta-t-il lorsque le 14 juillet 1813, Pierre Magnon fut assassiné par deux bergers dans sa 48<sup>ème</sup> année. Il fut enterré dans le cimetière de Santa Teresa ; le registre paroissial garde une trace de cette sépulture, mais l'emplacement de la tombe n'a pas été retrouvé.

L'amiral Desgeneys dut réagir vite à l'annonce du décès ; il fit détourner les bateaux vers un autre port et s'empressa de collecter tous les documents de Pierre Magnon, personnels et administratifs, avant l'enquête des fonctionnaires locaux. Les auteurs se demandent si ce retrait visait à protéger la mémoire de Pierre Magnon ou s'il s'agissait d'éviter qu'un document ne donne lieu à de nouvelles accusations. Parmi ces documents, qui auraient dû parvenir intégralement dans une valise cachetée au secrétaire d'Etat, un certain nombre d'entre eux, plus personnels, furent prélevés par Desgeneys et redécouverts par les auteurs dans le fonds personnel de l'amiral à Pinerolo. Ces archives regroupent des textes poétiques, écrits et reçus par Pierre Magnon, des transcriptions d'œuvres historiques, des essais philosophiques et scientifiques, des citations d'auteurs latins, français, allemands, de carnets de voyage et de nombreuses compositions en vers. Tous ces textes démontrent le besoin de création ou de maintien de contacts avec un monde culturellement élevé. Sans doute peut-on reconnaître, au passage, l'origine de son érudition dans ses études, sa profession d'avocat, puis de juge et dans ses relations en Savoie et en Sardaigne.

Comme les historiens, l'auteur de cette courte biographie ne peut pas rester indifférent à l'évocation de la vie de Pierre François Marie Magnon, naviguant entre la sympathie pour cet homme capable de s'oublier pour les autres jusqu'à l'abnégation, et la tristesse face à une fin de vie dans le dénuement et la souffrance.



Alice Poncin

SOURCES :

- Ouvrage de référence : La sentinella sulle Bocche, sous-titré Pietro Magnon et Santa Teresa, de Giovanna SOTGIU - Alberto SEGA - John R. GWYOTHER, publié en 2008 à l'occasion du 200<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de Santa Teresa.

Aux Archives communales de Santa Teresa, on peut consulter la copie des 18 lettres de Magnon à Scott, ainsi que le reste de sa correspondance de 1802 à 1813, moitié en italien, moitié en français.

- Le « Fondateur » : Pour une biographie de Pier Francesco Maria MAGNON : deux essais en 1987 et en 1991 de Carlo Pillai (disponible à la bibliothèque communale).

Le texte ci-dessus est largement inspiré de la traduction personnelle de ces deux ouvrages publiés en Sardaigne.

# Guerre de 1870-1871 et morts du canton de Saint-Jeoire en Faucigny

La guerre de 1870-1871 est connue principalement par la perte de l'Alsace-Lorraine, mais elle reste ignorée en tant que conflit, car elle a été supplantée par les deux guerres mondiales beaucoup plus meurtrières. La guerre franco-prussienne, ou guerre franco-allemande, qui dura six mois de mi-juillet 1870 à fin janvier 1871, s'est déroulée uniquement sur le territoire français. Elle s'est soldée par une défaite qui ne fut jamais oubliée, mais effacée par la victoire de 1918.

*Monument érigé entre Floing et Sedan dans les Ardennes, une branche coupée symbolise la perte de l'Alsace-Lorraine, l'autre branche porte une couronne à la mémoire des défenseurs de la patrie*



La guerre impériale, un mois et demi durant, a vu l'invasion et la perte de l'Alsace, l'invasion de la Lorraine, d'importantes batailles autour de Metz ainsi que le siège de Metz. Elle a pris fin avec la désastreuse bataille de Sedan qui amena la chute de l'Empire et la proclamation de la République. La guerre républicaine se déroula sur cinq mois pendant lesquels de grandes armées furent improvisées. Les armées de Paris eurent à subir le siège de la capitale ainsi que son bombardement. Les armées de province (Est, Nord, Loire, Normandie, Vosges) tentèrent soit de remonter vers Paris pour briser l'encerclement de la capitale, soit de bloquer les armées allemandes dans leur progression, sans

succès. L'effort prodigieux pour défendre la Nation a échoué car s'il y eut beaucoup d'hommes appelés à se battre, il n'y avait en vérité que très peu de soldats formés au combat. Il ne suffit pas de mettre un fusil entre les mains d'un homme pour en faire un soldat. Cruelle vérité pour ceux qui croyaient à la puissance des levées en masse, héritage mythique de la Révolution française.

La Savoie est française depuis seulement dix ans quand la guerre éclate le 19 juillet 1870, et la question aurait pu être : que vont faire les Savoyards ? Ils s'étaient battus avec Napoléon 1<sup>er</sup>, puis ensuite contre l'Autriche par deux fois, en 1848-1849 et 1859, avec la monarchie sarde. La guerre ne leur était donc pas inconnue. Ils avaient subi la

conscription sarde, longue et contraignante. La France avait pris le relais avec une conscription moins insupportable et plus souple. Nombreux étaient les Savoyards militairement préparés à la guerre. En revanche, les exemptés (étudiants, séminaristes, instituteurs et professeurs, soutiens de famille, douaniers, postiers, agents des finances, etc...) n'avaient aucune formation militaire et, parfois, aucune connaissance des armes. Curieusement, les Savoyards ont bien répondu à l'appel de leur nouvelle patrie ; le taux d'insoumission en Haute-Savoie ne dépasse pas les 2 % alors qu'il frisait les 10 % lors de la guerre d'Italie. Le gros problème pour les Savoyards, comme pour le reste de la France, a été la mobilisation des exemptés, dispensés et réformés légers. D'une part, aucun d'entre eux n'avait de formation militaire, d'autre part, il n'existait pas de stocks d'armes suffisants pour les armer et les former au tir. Autant dire que ces soldats, formés dans l'urgence et à la va-vite, n'avaient aucune valeur réelle. Ce qui explique en partie la défaite.

## L'incorporation

Comment furent appelés nos jeunes soldats ? Comme à l'époque sarde, tous les jeunes de 18 ans étaient obligatoirement recensés. Ils passaient devant un conseil de révision (conseil de levées avant 1860). S'ils ne bénéficiaient pas d'exemption ou n'étaient pas réformés, ils tiraient ensuite au sort un numéro. Le bon numéro exemptait de service. En cas de mauvais numéro, ils étaient classés en deux catégories. La première effectuait un service militaire maximum de 7 ans (1<sup>ère</sup> portion des conscrits) à moins qu'ils ne puissent se faire remplacer moyennant finance. La seconde, ou seconde portion correspondant grosso-modo à la 2<sup>ème</sup> catégorie sarde, effectuait deux périodes d'instruction de trois mois (en 1865 ils représentaient 417 conscrits sur 931 en Haute-Savoie). Dès 1866, la seconde portion n'effectuait plus qu'une seule période d'instruction de quatre mois dans un centre désigné, soit Annecy pour l'Infanterie, ou



CHAMP DE BATAILLE DE SEDAN, VU DE LA CHAUSSEE AU-DESSUS DE GIVONNE, DANS LA SOIRÉE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE.

Grenoble pour l'Artillerie. Le service militaire est d'une durée théorique de 7 ans mais, dans les faits, dépasse rarement 5 ans. Les effectifs de l'armée sont en effet fixés par une loi votée par le Parlement, et, en fonction du nombre d'appelés de l'année, les plus anciens en service sont placés en congé illimité. En 1868, on créa la Garde Nationale Mobile (réserve) où fut affectée la partie non appelée des classes depuis 1865. La Garde Nationale Mobile de Haute-Savoie se composait de trois bataillons : Annecy, Bonneville et Saint-Julien. Thonon fut finalement choisi au détriment de Saint-Julien en raison de ses possibilités de logement. Il existait de nombreux motifs d'exemption et de dispense, notamment pour les instituteurs, enseignants, séminaristes, ecclésiastiques, soutiens de famille, hommes mariés, frères de soldats au service militaire, élèves de grandes écoles. Mais il ne faut pas oublier le fait qu'en 1870 la quasi-totalité des séminaristes a renoncé à être exemptée et se porta volontaire pour les sections d'infirmiers militaires.

## Le départ

Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse. Aussitôt, les préfetures et sous-préfetures sont prévenues par télégraphe. La déclaration et l'avis de mobilisation sont immédiatement communiqués aux mairies par des gendarmes à cheval. Il faut savoir qu'à cette époque le téléphone « arabe-savoie » fonctionne à merveille. En effet, tout se sait dans nos villages de montagne avec une rapidité stupéfiante. L'avis de mobilisation est placardé sur le panneau d'affichage de la mairie. Les soldats concernés savent très précisément où ils doivent rejoindre leur corps. Déjà le 17 juillet, certains ont reçu l'ordre d'appel. Les autres suivent les instructions qui leur ont été données lors de leur mise en congé illimité. Ils ont juste le temps de faire leur paquetage et ils se mettent aussitôt en route, pour bon nombre d'entre eux dès le 19 juillet. Selon le secteur, ils se regroupent soit à Saint-Jeoire en Faucigny puis Annecy-Chambéry en passant par La Roche, soit sur Annemasse puis Genève où ils prennent le train pour Lyon-Bourg en Bresse. Tout ces braves jeunes gens quittent leur village tout joyeux comme s'ils allaient en promenade, en chantant la Marseillaise ou le Chant des Girondins, en buvant beaucoup et en criant. Le voyage est très long mais se passe dans l'insouciance, la gaieté, l'improvisation et l'ivresse. La tenue civile est de rigueur ce qui explique que Genève les laisse passer sous couvert de la neutralité, l'uniforme français étant mal perçu.

A partir du mois d'août sont rappelés les soldats libérés des obligations militaires des classes antérieures à 1863. Ils doivent se rendre à Annecy, soit à la caserne saint Dominique soit à celle du Château. En juillet-août 1870, une chaleur épouvantable (entre 35 et 37 °C) sévit en Haute-Savoie. Sur la route d'Annecy, il y a le col d'Evires et la montée du col est difficile par ces temps de grosse chaleur. Les rappelés se regroupent donc à Saint-Jeoire, ou Bonneville, pour louer les services d'un charretier. Ils partent ainsi à plusieurs sur des chars en direction du col d'Evires. Tous ne louent pas les services jusqu'à Annecy, cela coûtait trop cher, et finissent à pied. Les plus pauvres n'ont guère le choix, ils s'y rendent en marchant. A Annecy, ils reçoivent leur feuille de route, parfois trois jours après leur arrivée, et c'est enfin le départ pour le front. Il est difficile aujourd'hui de savoir combien de nos jeunes du canton de Saint-Jeoire furent mobilisés, le nom des unités dans lesquelles ils ont combattu et le sort qui leur a été réservé. A la différence de 1914, ils ne furent pas tous appelés mais hélas quelques uns n'en revinrent pas. La plupart des morts et disparus ont pu être recensés grâce à un gros travail de recherche.



*Les Mobiles*

*Champ de bataille de Sedan le 1<sup>er</sup> septembre 1870. (La relation illustrée de la campagne franco-allemande, dessin de 1872)*

## Les morts du Canton de Saint-Jeoire

### Saint-Jean de Tholome : deux morts

**Verdan dit Roulet François**, est né le 26 mars 1844, fils de Marie et Julie Chaffard. Laboureur, il vit au hameau de Savernaz. Aîné d'une famille de cinq enfants, il est incorporé au 89<sup>ème</sup> de Ligne le 20 mai 1867. Le 16 août 1870, il est nommé soldat 1<sup>ère</sup> classe. Il participe, le 1<sup>er</sup> septembre 1870, à la bataille de Sedan où il est porté disparu, présumé mort sur le champ de bataille, comme il est mentionné sur un acte de disparition en date du 10 mars 1872.

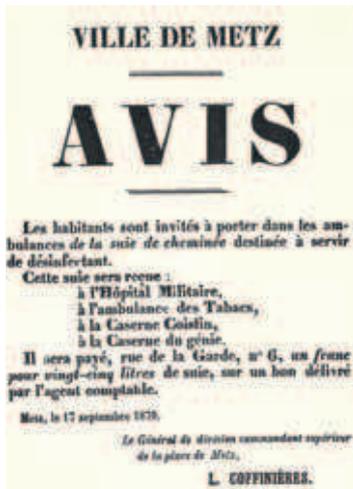
**Verdan dit Nonoz Jean-Marie**, est né le 11 mai 1845, fils de Joseph et Chatel Marie, d'une famille de cinq enfants, laboureur sur Lachat, 1,56 m. Il est incorporé au

45<sup>ème</sup> de Ligne le 26 juin 1867. Il participe également à la bataille de Sedan, le 1<sup>er</sup> septembre 1871, où il est blessé. Evacué sur l'Hospice d'Autun (Saône-et-Loire), il y décède des suites de ses blessures, le 17 décembre 1870.

### Mégevette : quatre morts

**Bastard Félix Marie**, est né le 15 mai 1841, fils de Joseph et Anne Truffat, laboureur. Soldat de la seconde portion de la classe 1861 (réserve), il effectue deux courtes périodes d'instruction en 1862 et 1864 à Annecy. Le 27 août 1870 il est rappelé au 21<sup>ème</sup> de Ligne à Annecy, puis il passe au 38<sup>ème</sup> de Marche le 16 octobre 1870. Soldat de deuxième classe, il contracte une maladie lors de son service et décède à l'hôpital civil du Mans (Sarthe), le 2 janvier 1871.





*Avis à la population*



*La Bataille de Rezonville du 16 août 1870 (d'après le tableau d'Aimé Morot en 1886)*

**Mermiot Isidore**, est né le 8 août 1842, fils de Jean et Josephthe Bellon. Cultivateur, il est soldat de deuxième portion de la classe 1862. Comme son camarade Félix Bastard, il effectue deux courtes périodes d'instruction en 1863 et 1865. Il part avec son camarade le 27 août 1870 pour rejoindre le 21<sup>ème</sup> de Ligne à Annecy puis le 38<sup>ème</sup> de Marche le 16 octobre 1870. Blessé à la bataille de Loigny le 2 décembre 1870, il meurt des suites de ses blessures, à l'ambulance de Voves, à 31 km au sud de Chartres, le 16 décembre 1870.

**Maure Louis**, est né le 25 juillet 1849 à Mégevette, fils de François et de Pauline Georges. Cultivateur, il est incorporé le 13 août 1870 au 34<sup>ème</sup> de Ligne et meurt de maladie contractée en service, à l'hôpital civil et militaire des Collinettes de Lyon (1<sup>er</sup>), le 4 novembre 1870.

**Maure François Joseph**, est né le 23 mai 1843, fils de François et de Thérèse Grivaz. Laboureur, il se marie le 17 mars 1870 avec Marie-Thérèse Favre née le 10 juillet 1832 à Mégevette. Il devient papa d'un petit garçon avant d'être rappelé au 28<sup>ème</sup> de Ligne. Blessé au combat de Meudon, il meurt des suites de ses blessures à l'ambulance de Meudon (Hauts-de-Seine, 13 km sud-ouest de Paris), le 30 septembre 1870.

### **Onnion : deux morts**

**Jorat Augustin**, est né le 12 octobre 1848, fils de Marin dit Marie et de Mélanie Tabuis. Laboureur, mesurant 1,59 m, il fait partie de la 2<sup>nd</sup>e portion de la classe 1868. Il effectue, en 1869-1870, une période d'instruction au 21<sup>ème</sup> de Ligne, dépôt d'Infanterie à Annecy. Incorporé au 67<sup>ème</sup> de Ligne, le 22 juillet 1870, il est fait prisonnier à la bataille de Rezonville (Moselle), le 16 août 1870. Interné en Allemagne, il y contracte une maladie et meurt à l'hô-

pital du Prince Charles de Mayence (31 km de Francfort), le 11 mars 1871.

**Parchet Hyppolite**, est né le 28 juillet 1842, fils de François et Marie Pignal. Laboureur, il est incorporé au 12<sup>ème</sup> de Ligne le 23 août 1863, et placé en congé illimité en 1868. Rappelé en août 1870 comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe, il meurt de maladie contractée en service, à l'hôpital de la Marine de Cherbourg (Manche), le 28 décembre 1870.

### **La Tour : quatre morts**

**Cheminal Pierre François**, est né le 22 mai 1847, fils de Gervais Joseph et Anthoine Josephthe Marie. Aîné d'une famille de quatre enfants, cultivateur, il est incorporé au 56<sup>ème</sup> de Ligne le 25 octobre 1868. Soldat de 2<sup>ème</sup> classe, il est porté disparu, et présumé mort au combat, pendant la bataille de Froeschwiller (à 51 km au nord de Strasbourg), le 6 août 1870, selon l'acte de disparition du 56<sup>ème</sup> de Ligne daté du 21 mai 1872 et notifié à la famille le 24 mai 1872.

**Menoud Alexandre**, est né à Saint-Jean de Tholome le 24 août 1848, fils de François et de Pellet-Gallay Jeanne, originaires de Ville-en-Sallaz mais domiciliés, en 1870, à Marignier. Scieur à La Tour, il est incorporé au 55<sup>ème</sup> de Ligne le 20 octobre 1869. Soldat de 2<sup>ème</sup> classe, il est tué lors du combat de Gravelotte, pendant la bataille de Rezonville (Moselle), le 16 août 1870.

**Pachthod Frédéric**, est né le 29 avril 1846, fils de François et Thérèse Rey-Millet. Domestique à Versoix, en Suisse, il est incorporé au 80<sup>ème</sup> de Ligne le 12 septembre 1867. Il participe à l'expédition de Rome, est décoré de la médaille de la bataille de Mentana (Vatican). Soldat de 2<sup>ème</sup> classe, il est porté disparu, présumé mort à la bataille d'Amanvillers (Moselle), le 18 août 1870.

**Pacthod Urbain**, est né le 10 août 1848, fils de Georges et Moget Félicité. Cultivateur, soldat de la seconde portion de la classe 1865, il effectue une période d'instruction de décembre 1866 à mars 1867, à Chambéry. Il est incorporé à la 6<sup>ème</sup> compagnie du 2<sup>ème</sup> bataillon de Chasseurs à Pied le 11 mai 1867. Il meurt de maladie contractée en service, à l'ambulance du Quartier d'Artillerie de Metz (Moselle), le 22 octobre 1870.

### Viuz-en-Sallaz : quatre morts

**Brigand François**, est né le 13 décembre 1834 fils de Blaise et Gaillard Françoise. Ancien soldat de l'armée sarde, il est titulaire de la Médaille d'Italie, engagé en 1860 comme sapeur au 17<sup>ème</sup> bataillon de Chasseurs à Pied. Chasseur de 1<sup>ère</sup> classe, il est blessé lors de la bataille de Froeschwiller (Bas-Rhin). Il meurt des suites de ses blessures, à l'ambulance du Grand Séminaire de Strasbourg (Bas-Rhin), le 13 août 1870, selon l'acte de décès n°49 du 17<sup>ème</sup> bataillon de Chasseurs à Pied du 17 décembre 1871.

**Carrier Constantin**, est né le 15 juillet 1847 fils de Joseph et de Grange Joseph. Il s'engage dans les équipages de la flotte en 1868 et devient matelot de 2<sup>ème</sup> classe embarqué sur la corvette cuirassée « L'Atalante ». Il y contracte une maladie en service et décède à l'hôpital de la Marine de Cherbourg (Manche), le 24 février 1871.

**Duchosal-Binaz Lucien**, est né le 8 octobre 1850, fils de François et Pellet-Collet Jeanne. Laboureur, il est incorporé au 21<sup>ème</sup> de Ligne à Annecy le 11 octobre 1870 mais il n'a pas le temps de se battre car il contracte une maladie en service et décède à l'hôpital civil d'Annecy, le 31 décembre 1870.

**Jourdil François**, âgé de 42 ans, fils de François Marie et Donche-Gay Marie, il a trois sœurs et un frère Louis, et réside à Paris. Il est incorporé à la 2<sup>ème</sup> compagnie du 65<sup>ème</sup> bataillon de la Garde Nationale de Paris et meurt de maladie contractée en service, à l'ambulance militaire de Paris 18<sup>ème</sup>, le 15 février 1871.

### Ville-en-Sallaz : cinq morts

**Cheminal Louis**, est né le 19 avril 1847, fils de Pierre et Chappuis Virginie. Cultivateur, il est incorporé au 56<sup>ème</sup> de Ligne le 25 octobre 1868, comme son camarade et homonyme de La Tour, Cheminal Pierre François. Muté, à sa demande, à la 1<sup>ère</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment de Grenadiers de la Garde Impériale le 10 juin 1870, il est tué à la bataille de Rezonville (Moselle), le 16 août 1870.

**Cheminal-Lana Victor-Albert**, est né le 26 juin 1848, fils de Pierre et Forel Sylvie. Cultivateur il est incorporé le 23 juillet 1870 au 2<sup>ème</sup> régiment d'Artillerie montée à Grenoble. Il est fait prisonnier lors de la bataille de Forbach (Moselle) le 6 août 1870. Interné en Allemagne, il meurt de maladie contractée durant son internement, à l'hôpital militaire de Cologne (Allemagne), le 22 octobre 1870.

**Freyre-Mossu Thomas Julien dit Arsène**, est né le 13 juillet 1849 fils de Joseph et Cheneval Marguerite. Agriculteur, il est incorporé le 16 août 1870 comme son camarade Nanjod Joseph à la 6<sup>ème</sup> compagnie du 2<sup>ème</sup> bataillon de la Garde Nationale Mobile de Haute-Savoie à Annecy. Il meurt de maladie contractée en service, à l'Hospice de la Charité de Langres (Haute-Marne), le 3 février 1871.



86 000 prisonniers français quittent Sedan le 2 septembre 1870. Des femmes distribuent du pain aux prisonniers. (La relation illustrée de la campagne franco-allemande, dessin de 1872)

**Fusy Sylvain François**, est né le 12 décembre 1846, fils de Joseph et Jeannette Pellet-Chevrier. Cultivateur, il est incorporé au 80<sup>ème</sup> de Ligne avec Pauthod Frédéric le 12 septembre 1867. Il participe également à l'expédition de Rome et il est décoré de la médaille de Mentana (Vatican). Nommé caporal le 25 août 1869, il est fait prisonnier le 29 octobre 1870 lors de la capitulation de Metz. Il est interné en Prusse, à Dantzig, aujourd'hui Gdansk en Pologne, où il contracte une maladie qui l'emporte le 1<sup>er</sup> janvier 1871 (mort, pour les Allemands, sous le nom de Fusil).

**Nanjod Joseph (ou Nanjoud)**, est né le 27 novembre 1848, fils de Michel et Carrier Claudine, cultivateur. Il est incorporé le 16 août 1870 avec son camarade Freyre-Mossu Thomas, à la 1<sup>ère</sup> compagnie du 2<sup>ème</sup> bataillon de la Garde Nationale Mobile de Haute-Savoie. Garde de 2<sup>ème</sup> classe, il meurt de maladie contractée en service à l'Hospice de la Charité de Langres en Haute-Marne, le 12 février 1871.

### Peillonnex : un mort

**Métral-Syord Justin**, est né le 1<sup>er</sup> février 1844 à Peillonnex, fils de Claude et Chambet Joseph. Cultivateur, il est incorporé au 14<sup>ème</sup> régiment d'Artillerie le 24 août 1865. A sa demande, il est muté au régiment d'Artillerie montée de la Garde Impériale en septembre 1867. A la déclaration de guerre il est 1<sup>er</sup> canonnier à la 4<sup>ème</sup> batterie. Il décède de maladie contractée en service, à l'hôpital militaire temporaire des tabacs de Metz (Moselle), le 30 septembre 1870.

### Saint-Jeoire : trois morts

**Chamot Charles Daniel**, est né le 12 février 1831, fils de François et Burin Jeannette. Il monte à Paris, se marie avec Anna Ragueneau et il a deux enfants, un garçon et une fille. Mobilisé comme canonnier dans l'Artillerie de la Garde Nationale Mobile de la Seine, il est blessé lors des combats du siège de Paris et décède des suites de ses blessures le 3 avril 1871, à l'hôpital militaire du Val de Grâce à Paris 5<sup>ème</sup>.

**Chapuis Jean Joseph**, est né le 24 juin 1850, fils de Joseph et Grange Rosalie. Laboureur, il est incorporé au 21<sup>ème</sup> de Ligne à Annecy le 13 octobre 1870. Lors de son service, il contracte une maladie et décède, c'est le seul, chez lui parmi les siens au hameau de Montrenaz, le 31 mai 1871.

**Millet Joseph Germain**, est né le 17 février 1849, fils de Jean Marie et Carrier Joseph. Laboureur, il est incorporé à la 6<sup>ème</sup> compagnie, dite compagnie de Petit dépôt, du 2<sup>ème</sup> bataillon de la Garde Nationale Mobile de Haute-Savoie le 16 août 1870. Garde de 2<sup>ème</sup> classe, il meurt de maladie contractée durant le service, à l'hôpital de Langres (Haute-Marne), le 8 janvier 1871.



Bonneville est l'une des rares communes du département à compter dans son patrimoine un obélisque rendant hommage aux troupes françaises ayant participé au conflit de 1870.

## Conclusion

La guerre de 1870 a fait 903 morts connus en Haute-Savoie, dont 25 pour notre canton. Elle fut courte mais rendue difficile par les températures extrêmes, 35 °C en août 1870 et moins 17 °C en janvier 1871, la pluie et la neige à partir de septembre, l'infériorité numérique des Français par rapport aux Allemands (450 000 Français contre 800 000 Allemands en août). Les Haut-Savoyards se battirent courageusement et leur attitude dans les combats fut unanimement saluée. Le préfet de la Haute-Marne les donnait en exemple à ses compatriotes en déclarant : « ...Eux (les Haut-Savoyards) ne fuient pas, ils succombent et ils n'ont que deux motifs qui les guident, - mais ces motifs ils les respectent et les comprennent : l'amour de la patrie et la conscience de leur devoir... ». Pourtant, aucune trace de ces combattants, et des morts de la guerre, n'existe dans notre canton. Pas un village n'a jugé bon de perpétuer le souvenir de ceux qui ont donné leur vie en 1870-1871 !

Michèle Métral-Bardollet

#### SOURCES :

- Dutailly Didier, « La Haute-Savoie et la guerre de 1870-1871, tome 1 : La guerre des Haut-Savoyards » (Académie Chablaisienne, Thonon, 2009).
- Dutailly Didier, « La Haute-Savoie et la guerre de 1870-1871, tome 3 : Les Haut-Savoyards morts au cours de la guerre 1870-1871. Les monuments à leur mémoire » (Académie Chablaisienne, Thonon, 2008).
- (M. Dutailly prépare actuellement un nouvel ouvrage : La vie quotidienne en Savoie durant la guerre de 1870-1871, qui sera publié en 2013).

#### REMERCIEMENTS :

Un très grand merci à Monsieur Didier Dutailly qui a accepté que je m'aide de ses livres et a si gentiment répondu à mes questions.

# Trésor du clocher de Viuz-en-Sallaz

Un peu d'histoire...

L'église Saint Blaise a été bâtie entre 1832 et 1837 ; conçue par l'architecte Ruphy, elle est de style néoclassique. Monseigneur Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy, la consacra en 1837. Le clocher, doté d'une flèche, culminant à près de 40 mètres, abrite une des plus grosses sonneries Haute-Savoyardes ; tout de suite, allons la découvrir !



Clocher de l'église

## Le clocher

Bâti simultanément à l'église, le clocher se trouve dans le bas-côté droit. Son accès n'est pas autorisé, la porte y conduisant est fermée à clé. Pour aller voir les cloches, nous commençons par prendre une « échelle de meunier » puis 3 grandes échelles, puis un petit escalier nous attend pour arriver enfin dans la chambre ouest sous la cloche 2. De l'autre côté, au sud du clocher se trouve la cloche 3, alors que la grosse cloche, la cloche 1, est seule dans la chambre est.

## La grosse cloche

La grosse cloche ou cloche 1 de l'église, pesant 2143 kg, sonne le Réb3-6 (Ré Bémol 3 -6 [6x1/16 de demi ton]). Elle a été coulée en 1863 par la fonderie Paccard, a un diamètre de 149,8 m et une épaisseur de 14 cm. Elle possède un joug en bois, un ancien battant de la fonderie Paccard. Elle possède un tintement neuf du campaniste Bodet, comme son moteur de volée. Cette cloche sonne en « lancé-franc ». Elle est utilisée seule pour annoncer l'office, et avec ses sœurs lors du glas. Elle tinte également l'heure 2 fois (à l'heure pile, et 2 minutes après).

La cloche possède un nouveau joug (la partie en bois en haut de la cloche) qui remplace l'ancien datant de 1863. C'est une opération très rare, comme indiqué dans mon article précédent sur Saint-Jeoire en Faucigny<sup>1</sup>. Elle porte une effigie du Christ au nord, de la Vierge au sud.

1 - Le Petit Colporteur, n° 19 (2012) p.12-13

### Inscription :

*Michel Éliisa est mon nom je suis dédiée à la Ste Vierge et à St Joseph par Mr l'avocat Michel Dufour, marraine Mme Éliisa Ruphy sa fille la fabrique de l'église paroissiale de St Blaise commune de Viuz en Sallaz m'a fait refondre et augmentée Rd Tournier archiprêtre de canton, curé MM Deletran Romain et Favre Joseph Athanase vicaire Mr Gavard Jean maire de la commune sous le pontifical de Pi IX et l'épiscopat de Monseigneur Magnin 1863 Paccard frères fondeurs à Annecy le Vieux 1863*



Cloche 1, la grosse cloche



La grosse cloche fait peau neuve

## La cloche moyenne

La cloche moyenne ou cloche 2 de l'église pèse 679 kg, sonne le Lab3-8 (parfaitement entre le La Bémol et le Sol). Elle a également vu le jour grâce à la fonderie Paccard en 1863, a un diamètre de 99,6 cm et une épaisseur de 9,5 cm. Elle possède un joug en bois, un battant Bodet assez récent, un tintement Bodet, mais elle garde encore un vieux moteur de volée datant de l'électrification dans les années 1960. Cette cloche est utilisée en volée pour le glas, et tinte la demie heure, avec la cloche 3. Elle porte une effigie de la Vierge au nord, du Christ en croix au sud.

*Inscription :*

*Paroisse de St Blaise commune de Viuz en Sallaz  
Marie Péronne est mon nom je suis dédiée à la  
Ste Vierge et à St Pierre. J'ai deux sœurs nées et  
baptisées le même jour que moi 1863  
Parrain Claude Marie Mercier Tauconnet  
Marraine Mme Pellet Péronne sa femme  
Paccard frères fondeurs à Annecy le Vieux 1863*



Cloche 2 ou  
cloche moyenne

## La petite cloche

La petite cloche ou cloche 3 de l'église pèse 239 kg, sonne le Do/Ut4+6, comme les autres elle a été fondue en 1863 par le fondeur Paccard. Elle a un diamètre de 74,4 cm et une épaisseur de 6,6 cm. Elle possède un joug en bois, un battant récent Bodet, un tintement ancien, ainsi qu'un moteur de volée ancien (datant de la motorisation des cloches). Elle sonne l'Angélus en volée, le glas, et tinte la demie heure avec la cloche 2. Elle porte une effigie de Jésus au nord, de la Vierge au sud.

*Inscription :*

*Paroisse de St Blaise commune de Viuz en Sallaz  
Charles Thérèse est mon nom je suis dédiée à  
St Blaise  
Parrain Charles Joseph Marie Dupraz âgé de  
11 ans  
Marraine Thérèse Marie Caroline sa soeur âgée  
de 8 ans  
Je suis la cadette de deux sœurs nées en l'an 1863  
Paccard frères fondeurs à Annecy le Vieux 1863*



Cloche 3 ou petite cloche,  
sonnant l'Angélus



Jésus

Je remercie vivement la mairie de Viuz-en-Sallaz ainsi que les services techniques pour m'avoir permis la montée au clocher.

Antoine Cordoba

# Ecole de Laitraz (Onnion) 1954 - 1955



*En partant du haut, de gauche à droite :*

*Troisième rang :*

Paul Redoux (les Choseaux), Fernand Bosson (les Rottes), Marie-Claire Chevallier (les Choseaux), Jean-Claude Bosson (Tigny), Juliette Bosson (Tardevez), Odile Bosson (Le Pessey), Jean Chevallier (Vers le Saix), Henri Gervais (Sévillon), Michel Maure (les Sométy).

*Deuxième rang :*

Joseph Chavanne (Laitraz), Françoise Bosson (le Pessey), Michelle Grillet (Vers le Saix), Marie-Claire Allamand (les Sométy), Marie-Claude Chevallier (Sévillon), Lucienne Chevallier (Vers le Saix), Jean-Paul Maure (les Sométy), Arlette Bosson (Tigny), André Bosson (Les Rottes), Irène Chevallier (Vers le Saix), Paulette Chevallier (les Choseaux).

*Premier rang (assis) :*

Léon Redoux (les Choseaux), Noël Chavanne (Laitraz), François Maure (les Sométy), Eugène Bosson (le Pessey), Gérard Grillet (Vers le Saix), Patrice Maure (Laitraz), Fernand Allamand (les Sométy), Robert Bosson (Brissoly), Maurice Bosson (Tigny), Jacky Bosson (Tigny).

## La corvée de bois

**A**cette époque, la corvée de bois et de charbon, on connaissait bien...

Le charbon servait à chauffer la salle de classe tandis que le bois était réservé à l'appartement de l'institutrice, situé au premier étage. Le bois était stocké sous le préau attenant à l'école, et pour le monter au galetas de celle-ci, il fallait emprunter des escaliers raides et étroits.

On faisait alors une chaîne et on se passait les bûches les uns aux autres jusqu'au sommet. Mais ces mêmes morceaux de bois trouvaient une autre utilité avant de servir de combustible, on les utilisait comme matière première à l'édification des murs de nos repaires construits sous le préau, et ils servaient aussi de munitions en cas de bagarre entre les différents clans.

C'est lors d'une rixe qu'un élève reçut une bûche, il vint se plaindre à l'institutrice, « un camarade m'a tiré un trô dessus », celle-ci n'étant pas du coin, elle eut bien du mal à comprendre quelle était la nature du projectile.

*Noël Chavanne*

# “ J’irai parler de vos tombes ”

*Dans l’église Saint Maurice d’Annecy peinture murale datée de 1458 mise à jour lors de la restauration de l’église en 1956, et représentant la dépouille funèbre de Noble Philibert de Monthoux.*

La mouvance actuelle valorise, entretient, redore le patrimoine. Nos églises, abbayes, châteaux reviennent sur le devant de la scène. Malgré cette prise de conscience de l’importance de conserver ces témoignages du passé pour nos générations futures, un patrimoine méconnu disparaît sous nos yeux sans que personne ne s’en rende compte. N’y a-t-il pas plus représentatif d’une population que son cimetière ? Preuve matérielle s’il en est, il était autrefois conseillé aux entrepreneurs en ouvrages d’art de visiter le cimetière de la localité où allait être réalisée la construction, afin de voir comment allaient vieillir les roches locales utilisées. Véritable livre ouvert, il réunit à lui seul tout ce qui fait l’être humain, ses peurs, ses fantasmes, ses craintes, sa mégalomanie... Le cimetière, littéralement « le lieu où l’on dort » voit son origine dans « la phobie de la pourriture, le cauchemar du néant, l’horreur de la séparation<sup>1</sup> ». A l’heure actuelle, les cimetières deviennent des lieux standardisés à l’image de notre société, bien loin du temps où les personnes, même à travers la mort, affichaient leurs idées, convictions, croyances et corps de métiers.



## Le cimetière dans la vie d’autrefois

Revenons tout d’abord sur la place qu’occupait le cimetière en d’autres temps, éloigné de notre vision contemporaine et romantique de ce lieu, havre de paix et de recueillement. Au Moyen Age, cet espace est le théâtre d’une vie sociale et commerciale en pleine ébullition. Le cimetière est situé autour de l’église et celui-ci n’est pas clos. On enterrait également dans l’édifice même, au cœur du lieu sacré pour les plus riches.

Il fût un temps où on allait danser sur les tombes car c’était un lieu de vie et de rencontres pour les vivants. Des marchés, du négoce, des repas y étaient organisés, usage qui perdura encore très longtemps ; c’est d’ailleurs à cette même période que se pose la question de la concomitance entre morts et vivants. En 1745 le conseil de Chambéry décide d’interdire les inhumations dans l’église St Léger, afin de soustraire les paroissiens aux « mauvaises odeurs et autres inconvénients que pourroit procurer la fréquence des enterrements ». Mais, malgré les prémisses de mesures drastiques, il est très difficile de faire appliquer les mesures promulguées par les lettres patentes royales de 1777, qui instaurent cette interdiction à l’ensemble des églises des états. Certaines églises comme Sainte-Claire-en-ville (Chambéry), église minuscule, dégageaient en été des « exhalaisons très puantes ».

Cette même année à Sallanches, on réclame que les inhumations dans la Collégiale soient interdites « il ne faut pas que les morts tuent les vivants ».<sup>2</sup>

1 - André Chabot, « Dictionnaire illustré de symbolique funéraire » (2009).

2 - Nicolas Jean, « La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Noblesse et bourgeoisie, tome II », 1<sup>re</sup> édition 1978, 2<sup>e</sup> édition 2003.

Les auteurs mentionnent régulièrement dans leurs écrits la pestilence des églises. En 1778, nous pouvons lire « *L'église est laide, mal éclairée et d'une odeur cadavéreuse qui révolte (...). Nous eûmes ici le spectacle d'une pompe funèbre dont tout le cortège (un ou deux prêtres exceptés), était composé de femmes, au nombre d'une soixantaine, toutes masquées par une longue chemise et un capuchon de grosse toile grise, horriblement sales. Les prières à l'église expédiées, elles portèrent et mirent bravement le cercueil dans la fosse qu'elles avaient préparée et qu'elles comblèrent : ensuite chacune plia avec grand soin sa souquenille pour une autre occasion sans doute : on nous dit que la défunte était douairière de leur pieuse confrérie<sup>3</sup> ».*

Ou encore en 1797 : « *Nous ne pûmes tenir deux minutes dans l'église du lieu, où l'on avait inhumé depuis peu des cadavres puants, capable de méphitiser tout l'air d'une basilique aussi grande que Saint Pierre de Rome<sup>4</sup> ».*

Néanmoins, le changement reste difficile, car les populations restent fidèles aux idées reçues et aux traditions ancestrales. Les années passant une difficulté persiste, le respect du lieu et les abus. Le curé d'Annecy-le-Vieux en 1845, Antoine Gaspard Pactod, se plaint au sujet du cimetière « *qu'on en vend le foin : il est mal clos et on a établi un passage abusif* ». Au cours de l'histoire, le cimetière a revêtu bien des costumes différents.

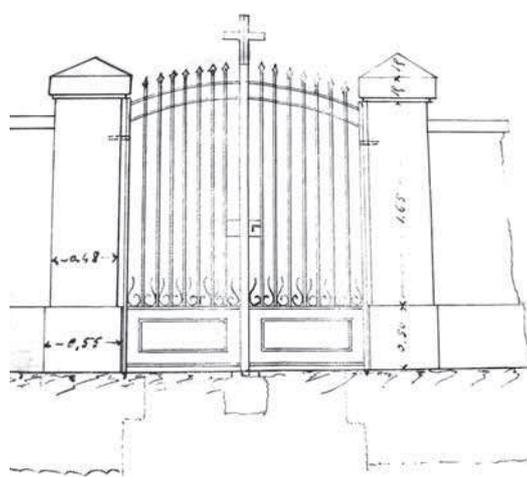
## Directives pour améliorer l'hygiène des sépultures

Entre 1825 et 1835 le duché de Savoie promulgue de nouvelles directives concernant les pratiques funéraires et en l'occurrence l'implantation des sépultures.

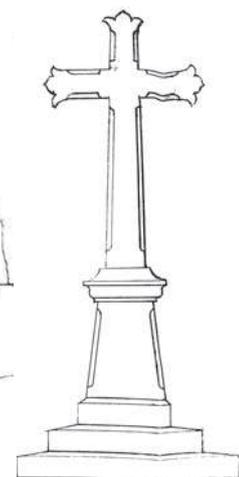
Art. 2 - 4 mars 1826. : « *Circulaire du Sg. Avocat Général, sur la défense d'inhumer, dans les églises, autre que le curé de la paroisse, et dans un caveau de la manière prescrite par l'Art. 7* ».



Art. 4 - 13 mars 1832 : « *Billet Royal qui ordonne de faire éloigner les cimetières des lieux habités, de faire augmenter les cimetières trop petits ; d'en établir où il en manquerait, le tout promptement, et défend d'inhumer les cadavres dans les églises* ».



Dessins des ornements du nouveau cimetière d'Onnion (source : archives communales)



Cette mesure mettra encore des décennies avant d'entrer en vigueur, dans certaines communes le cimetière entoure toujours de nos jours l'église. Le nouveau cimetière d'Onnion n'est mis en place que dans les années 1900 et le premier « locataire » n'intégrera sa place qu'en 1907.

## Sépultures hors normes

Un problème récurant se pose, il faut un endroit pour enterrer les non catholiques et toute personne qui n'entre pas dans le cadre prescrit par l'Eglise, ce qui sera déterminé par un article de loi, l'article 3 du 6 mars 1827 : « *Arrêt du Sénat portant. Que la sépulture des personnes non catholiques qui décèderaient dans ce Duché, devra se faire sans éclat et dans un lieu non béni du cimetière public ou contigu au cimetière, [...] que l'inhumation des catholiques qui, par des motifs canoniques, seraient privés des honneurs de la sépulture ecclésiastique, se fera sans aucun convoi, ni appareil dans la partie non bénie du cimetière public et à une heure où elle ne puisse pas être aperçue du public* ».

Il subsiste quelques traces aujourd'hui de cet espace « non béni » comme à Bellevaux. Le jardin alpin que l'on découvre de nos jours était autrefois « le carré des réprouvés », celui-ci était réservé aux enfants non baptisés, mais aussi aux suicidés, en somme à tout individu ne rentrant pas dans les prescriptions canoniques. Dans l'oralité, on retrouve des souvenirs d'enterrements, et de personnes, enterrées sans faste, en pleine nuit, où l'on faisait entrer le cercueil par-dessus le mur d'enceinte, pour ne pas emprunter la porte principale.

3 - M de la Roque, « Voyage d'un amateur des arts en Flandre, dans les Pays Bas, en Hollande, en France, en Savoie, en Italie, en Suisse », 1778.

4 - M Berenger, « Recueil amusant de voyages, en vers et en prose », tome 8, 1797.

## Symboles funéraires et leur interprétation

Intéressons-nous maintenant aux cimetières de nos contrées et plus particulièrement aux trésors que recèle notre patrimoine funéraire local. Poussons la porte de ce lieu pour découvrir des témoignages de vie... et de mort.

Parmi nos cimetières, celui de Saint-Jeoire indique dès son entrée son caractère funeste ; sur les portes on aperçoit sur le panneau du bas « un sablier doté d'ailes de chauve-souris », le ton est donné.

### Sablier ailé

Il symbolise le passage inexorable du temps, le glissement de la vie vers la mort. Les ailes de chauve-souris rappellent l'animal qui évolue la nuit et par définition la mort. Le chemin de la lumière aux ténèbres.

### Cercueil

Représentation factice, qui permet de donner une présence au corps, alors que le cercueil réel renferme les horreurs de la disparition charnelle. Sur cette sculpture, à proximité du cercueil, se trouve un ange agenouillé, il est l'intermédiaire entre Dieu et les hommes, c'est à lui qu'incombe maintenant la tâche de conduire le défunt auprès du Très Haut.



Porte du cimetière et sablier ailé.

### Colonne brisée

Élément ornemental très fréquent, elle représente le décès prématuré d'une personne en pleine force de l'âge. Cette colonne brisée brutalement est accompagnée, ici, d'une jeune fille triste et inconsolable face au départ brutal d'un être tant aimé.

### Couronne

Ce simple cercle symbolise l'initiation chrétienne, la présence du Christ qui est comme une auréole sur la tête des élus.

### Flambeau dressé et Flambeau renversé

Le flambeau dressé nous dit que la résurrection est possible, que la flamme de la vie continue à brûler, qu'elle ne s'éteindra pas ; on le retrouve régulièrement sur les tombes de personnes très pieuses. A contrario, un flambeau renversé va finir inexorablement par s'éteindre car privé d'air ; c'est la vie qui s'éteint, symbole récurant sur les sépultures de libres penseurs.



Couronne

Cercueil



Colonne brisée



Flambeau dressé



Flambeau renversé





Laurier



Palme



Peintre



Lyre et immortelle

### Immortelle

Destinée à honorer les morts, cette fleur entre dans les compositions florales ; comme son nom l'indique cette plante est résistante et pérenne.

### Laurier

Dans l'antiquité, cet arbuste au feuillage vert était consacré à Apollon, il couronnait les vainqueurs des jeux Pythiques de Delphes. Plus tard, il devint la figure allégorique de la victoire. Au XX<sup>e</sup> siècle, le laurier fût fréquemment associé aux vainqueurs et aux victimes de la grande guerre. L'épée, présente également sur cette stèle, fait référence à la bravoure du disparu.

### Lyre

Sépulture d'un chef d'orchestre ou d'un musicien.

### Palme

Pour les chrétiens, elle est le signe de la foi en la vie éternelle et donc de l'espérance. Souvent utilisée comme symbole de victoire, la palme apparaît également sur les monuments aux morts.

### Peintre

La palette de peinture et les pinceaux qui apparaissent sur ce monument nous rappellent que le personnage inhumé à cet emplacement était un artiste peintre.

## Dans les communes avoisinantes

### Mains entrelacées - Alliance

Deux mains liées, celle d'une femme et d'un homme, témoignage touchant d'un amour intense qui malgré la mort reste ininterrompu. Sur cette représentation on ne peut différencier la main de l'épouse de celle de l'époux.

### Ancre

Associée à la mer et au monde marin en général, elle était un gage de stabilité et de sécurité dans l'antiquité. Pour les chrétiens elle symbolise l'espérance.

### Arbre

Il est le symbole de la croissance, comme celle d'un individu qui se développe, qui grandit, qui devient robuste et fort. Fréquemment l'arbre est sculpté tronqué, il rappelle la colonne brisée. Vie stoppée dans son élan et mort prématurée.

Mains entrelacées.  
Peillonx



Ancre. La Tour



Arbre. Viuz-en-Sallaz





Colombe. Onnion



Chêne. Viuz-en-Sallaz



Lys. Onnion



Enfant. Peillonex

### Chêne

Cette essence d'arbre robuste et pérenne est le symbole de la ferveur indéfectible de la foi du croyant. Cette croix ornée de branchages de chêne est celle de la sépulture d'un prêtre.

### Colombe

A elle seule, la colombe est la représentation du Saint-Esprit et la messagère qui apporta à Noé le rameau d'olivier après le déluge. Innocente et pure. Oiseau exécuteur de la volonté de Dieu.

### Lys

Cette fleur est signe de pureté et d'innocence, mais elle symboliserait également le chagrin, selon une légende qui prétend que, lorsqu'Eve a été chassée du paradis, ses larmes, tombées à terre, auraient fait pousser cette fleur.

### Enfant

L'enfant disparu survit, comme pétrifié, par le biais de sa représentation.

### Livre

Il rappelle toute l'œuvre d'une vie, le défunt n'a pas eu le temps de tourner les pages jusqu'à l'ultime. Il symbolise une histoire interrompue et la frustration d'une lecture inachevée.



Livre. Onnion

## Conclusion

Notre société moderne a fait de la mort et de tout ce qui s'y rapporte « un tabou », on ne parle que rarement de celle-ci et on la voit encore moins, les décès ont lieu majoritairement à l'hôpital, et les veillées au domicile du défunt ont laissé la place aux visites aux chambres funéraires. Autrefois, les us et coutumes faisaient que très jeunes, les enfants étaient confrontés à l'image du trépas et contrairement à aujourd'hui, « la mort était vivante », si l'on peut dire. À l'issue de ce changement radical, des questions se posent. La civilisation dans laquelle nous vivons est-elle en proie à un cartésianisme exacerbé ? Y a-t-il encore une place pour la croyance d'une suite, d'un après ? Vaste sujet sans réponse précise, capable de soulever bien des discordes. Cet article, n'a bien sûr, pas pour but de trouver des réponses à ces différentes interrogations, néanmoins il pourra peut-être, en toute humilité, changer votre vision de ce lieu et vous permettre de découvrir sous un autre angle les cimetières. Partez à la découverte de ces espaces chargés de symboles, de témoignages émouvants de vies passées et laissez-vous porter par la quiétude et la sérénité de ces sites. Il est important de prendre conscience de l'intérêt de ce patrimoine négligé.

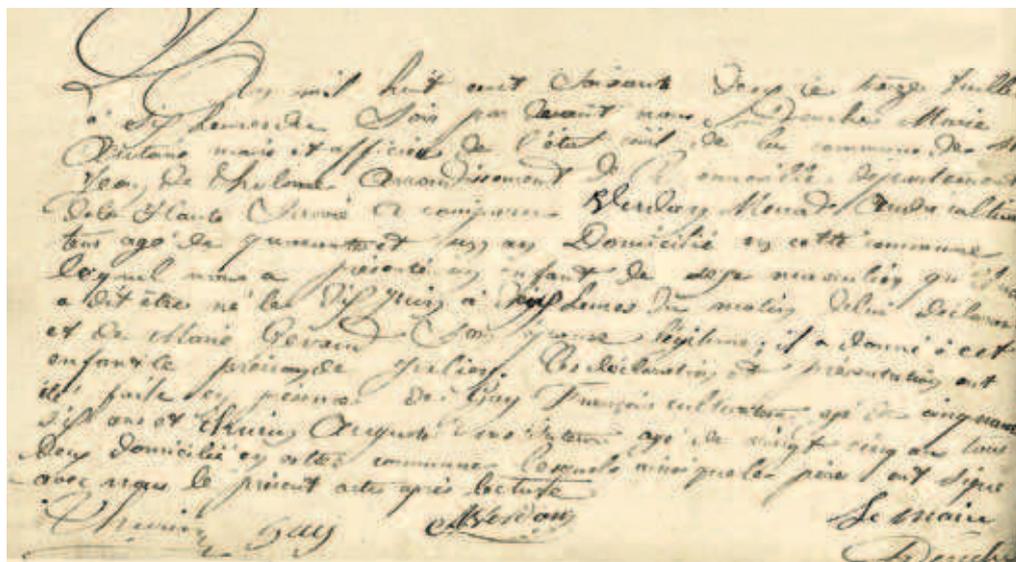
Yannick Chavanne

#### SOURCES :

- Chabot André, « Dictionnaire illustré de symbolique funéraire » (2009).
- Charlet Christian, « Le Père-Lachaise : Au cœur du Paris des vivants et des morts ».

# Qu'il est parfois difficile d'exister !

C'est à deux heures du matin, le 10 juin 1862 que Julien Verdan-Menoud pousse son premier cri. Il est le huitième enfant de la famille. Ses frères aînés François Joseph et Paul ont déjà 23 et 17 ans, sa mère, Marie Gevaud n'espérait pas ce petit dernier. Son père André Verdan-Menoud, est absent lors de la naissance, il est à cette époque en montagne pour construire un chalet.



Archives communales de Saint-Jean de Tholome

Comme il est de coutume, le jour même, quelques membres de la famille présentent l'enfant devant le père Duret, curé de la paroisse pour le baptême. Son parrain est Paul Verdan et sa marraine Marie Follieux qui habite à Pontchy.

Quatre jours plus tard, le samedi 14 juin 1862, le père revient à son domicile à L'arsenex, et là surprise, Julien est né. Quelle joie, le petit et sa maman vont bien, il est baptisé, tout va pour le mieux. Un problème pourtant, et de taille pour André, lui qui est adjoint au maire de la commune de Saint-Jean de Tholome. Il connaît bien les obligations faites par la loi. La famille ne s'est pas présentée devant l'officier d'état civil Marie-Antoine Donche, maire de cette commune, pour inscrire l'enfant sur les registres de l'état civil.

D'un pas assuré, il se rend au chef-lieu pour réparer cet oubli. Désenchantement hélas, malgré ses explications le maire ne peut inscrire son fils Julien sur le registre. L'administration est tatillonne, le délai légal est dépassé et de plus d'autres enfants nouveau-nés sont inscrits depuis le 10 juin dans la commune<sup>1</sup>. Il refuse tout net d'inscrire la naissance de Julien Verdan-Menoud.

André est quelque peu énervé, comment faire, on ne peut laisser cet enfant sans état civil ? C'est décidé, dès lundi il se rendra à Bonneville, demander conseil à M. Louis Mériqay avoué. Pour sûr il saura l'écouter et aura la solution. Entre temps, le maire a fait une enquête officieuse et atteste le 16 juin que cet enfant est né le

10 juin 1862, tout en exposant ses difficultés pour inscrire l'enfant sur le registre. Le 18 juin 1862, M. Mériqay dépose une requête au Président du tribunal civil de première instance de Bonneville avec les pièces nécessaires et un extrait du registre ecclésiastique de la paroisse de Saint-Jean de Tholome.

Le 21 juin 1862, en audience publique, le procureur impérial M. Leroy, vu les pièces présentées, ordonne l'inscription sur le registre d'état civil de la commune de Saint-Jean de Tholome, de la naissance d'un enfant de sexe masculin fils d'André Verdan-Menoud laboureur, adjoint au maire et de Marie Gevaud ménagère son épouse, lequel enfant a reçu le prénom de Julien. Le 27 juin 1862 une copie certifiée conforme à l'expédition est remise à M. Mériqay.

Le 13 juillet 1862, pages d'écriture obligatoires : conformément à l'article 101 du code Napoléon, le maire et officier d'état civil Marie-Antoine Donche transcrit l'extrait des minutes du greffe du tribunal sur le registre, et en présence d'André Verdan-Menoud, de François Gay et d'Auguste Thurin instituteur, il inscrit sur le registre d'état civil, acte n° 16 du 13 juillet 1862, la naissance de Julien Verdan-Menoud qui est né le 10 juin 1862 à deux heures du matin.

Marie-Dominique Gevaux

1 - Une seule naissance, acte n° 14 du 13 juin 1862.

# Recensement des chevaux, juments, mulets et mules à La Tour entre 1874 et 1934

La loi du 24 juillet 1873, modifiée le 1<sup>er</sup> août 1874, puis les 3 juillet 1877, 27 mars 1906, 13 novembre 1907 et 12 juin 1929, impose de recenser chaque année les chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être réquisitionnés en cas de guerre. Il s'agit d'une procédure administrative très méticuleuse et codifiée, en trois temps, qui donne de bonnes indications sur la profession des habitants, et leur situation sociale selon qu'ils aient ou pas un animal de trait. Ce recensement se fait à l'aide de plusieurs registres et listes qui ont été conservés dans les archives communales de La Tour :

- il y a tout d'abord la déclaration par les propriétaires de tous leurs animaux de trait sur un registre en mairie,
- puis à partir de ce registre l'établissement d'une liste recensant ceux ayant l'âge d'être mobilisés,
- enfin la Commission de classement vient dans la commune et établit la liste des mobilisables lors de la présentation de tous les animaux de trait susceptibles d'être mobilisés.

La déclaration se faisait habituellement courant décembre de chaque année, puis l'examen des animaux de trait par la Commission de classement avait lieu au printemps, les propriétaires amenant leurs animaux de trait au chef-lieu. Ils étaient rangés à côté du lavoir du chef-lieu, en contrebas de la place, pour éviter que cette dernière ne soit salie par les crottins. C'était un évènement, les enfants accompagnaient les pères, et certains se rappellent encore les commentaires et classements du vétérinaire et de l'officier, qui étaient notés par le secrétaire sur de grandes listes qui sont détaillées dans cet article.

Lors de la déclaration de guerre en 1914, les animaux de trait ont été réquisitionnés dès le 5 août, et le détail des bêtes réquisitionnées est très parlant. Du fait de cette réquisition en masse, l'infrastructure pour les accueillir n'était pas pleinement opérationnelle, et de nombreux



animaux sont morts faute de soins... avant d'arriver sur la ligne de front.

## Textes officiels détaillant la procédure pour remplir les différents documents de déclaration

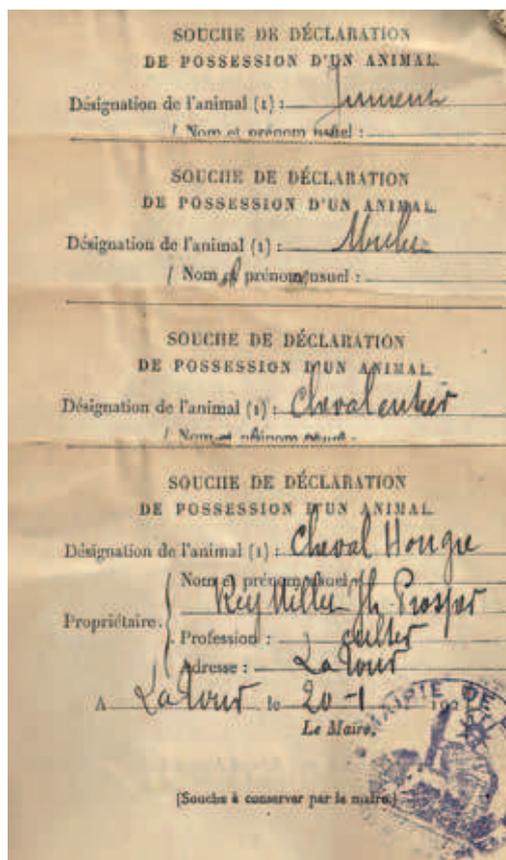
### Registre de déclaration des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge existant (modèle A)

Les maires publient chaque début décembre un avis demandant aux propriétaires d'animaux de trait de se présenter en mairie avant le 1<sup>er</sup> janvier suivant pour déclarer toutes leurs bêtes sur le registre de déclaration. Le maire délivre à chaque propriétaire un certificat constatant cette déclaration et mentionnant le nombre d'animaux de trait inscrits.

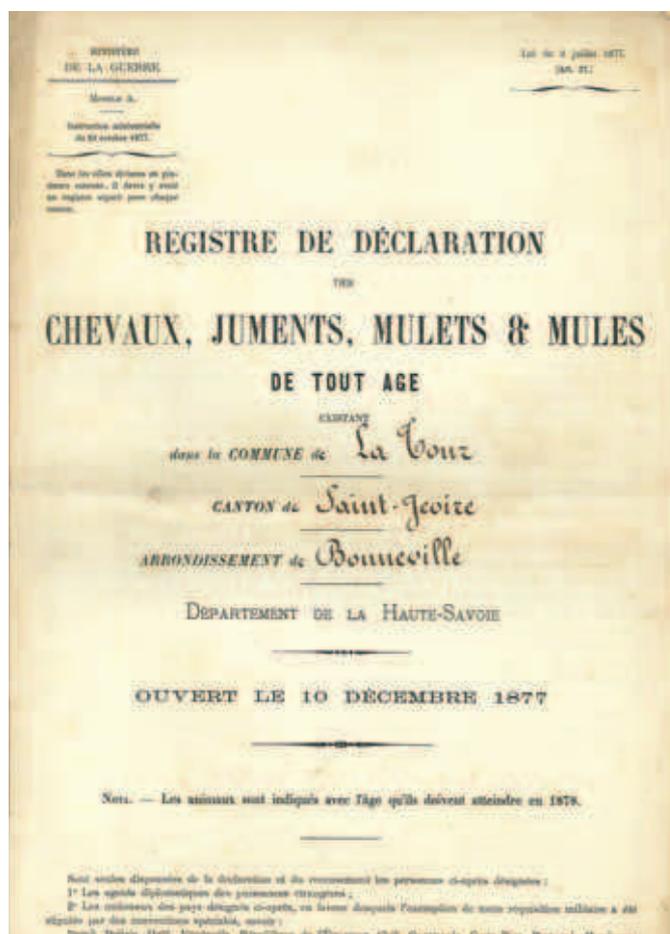
Les animaux sont indiqués avec l'âge qu'ils doivent avoir pour l'année de recensement, soit l'année suivante. Il y a dispense de la déclaration et du recensement pour les agents diplomatiques et consulaires des puissances étrangères, et les nationaux de certains pays (Allemagne, République d'Argentine, Brésil, Chili, République Do-

minicaine, Equateur, Espagne, Grande-Bretagne, Haïti, Honduras, Mexique, Russie, Sandwich, République Sud-Africaine, Suisse).

Ce registre doit comprendre, sauf l'exception ci-dessus, tous les chevaux, juments, mulets et mules existant dans la commune, quelque soient leur âge et leur aptitude. Les inscriptions sont faites par ordre alphabétique. Il est donné (colonne 1) un numéro d'ordre à chaque animal, lors même que plusieurs animaux appartiendraient au même propriétaire. On inscrit exactement les noms et prénoms des propriétaires dans la colonne 2, la profession et la qualité, quand il y a lieu, dans la colonne 3. Le domicile (colonne 4) comprend les indications accessoires de rue, de numéros, d'écart, de hameau, de ferme, etc. On indique le sexe de l'animal (entier, hongre, jument, mulet ou mule) par le chiffre 1 dans l'une des colonnes 5, 6, 7, 8, ou 9, selon le cas. L'âge et la taille des animaux sont également portés en chiffres dans les colonnes 10 et 11. L'âge à indiquer est celui que les animaux atteindront pour l'année du recensement (exemple : âge en 1899 pour le recensement fait fin 1898). Le nom, la robe et les particularités sont indiqués avec le plus grand soin et d'une façon aussi précise et aussi complète que possible dans la colonne 12. On reproduit dans la colonne 13, pour les



Souches de déclaration



Registre de déclaration du 10 décembre 1877, modèle A

animaux classés au dernier recensement, les indications portées sur le procès-verbal (modèle no 2) établi lors de ce dernier classement, et, pour les animaux ajournés, réformés ou exemptés, celles portées sur les dernières listes de recensement par la Commission de classement. Si la réforme est antérieure à l'année précédente, on en recherchera la trace sur la liste de recensement de l'année correspondante à la décision prise. La colonne 13 contient, pour chaque animal déjà visité lors du dernier classement, la reproduction textuelle de la note donnée par la Commission de classement sur la liste de recensement de la même année (modèle B). Aucune indication ne doit être portée dans cette colonne pour les animaux recensés pour la première fois. On totalise à la fin de chaque page le nombre d'animaux par colonne, et ces chiffres sont reportés à la page suivante dans les colonnes correspondantes (NDLR : cela a rarement été fait...).

Selon l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les maires ou les propriétaires qui ne se conforment pas à la présente loi, sont passibles d'une amende de 25 à 1000 Fr. Ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2000 Fr. Le maire a l'obligation de faire exécuter des tournées dès le début janvier par les gardes champêtres pour s'assurer que tous les animaux de trait ont été exactement déclarés, dans le cas contraire, ils doivent dresser des procès-verbaux.

### Liste de recensement des chevaux, juments, mulets et mules ayant atteint l'âge prescrit par la loi (modèle B)

Cette liste, établie par la mairie, doit comprendre tous les chevaux et juments qui atteignent 5 ans et au-dessus pour l'année du recensement, et tous les

mulets et mules qui atteignent 3 ans et au-dessus dans la même année, portés sur le registre de déclaration précédent, et avec les mêmes indications, savoir :

- 1) Ceux qui n'ont pas encore été visités,
- 2) Ceux qui ont été reconnus aptes au service lors du dernier recensement et inscrits sur le procès-verbal (modèle no 2) conservé dans chaque commune,
- 3) Ceux qui ont été exemptés comme appartenant à des fonctionnaires ou services publics et aux chemins de fer ; les étalons approuvés et autorisés, les juments poulinières,
- 4) Ceux qui ont été ajournés au dernier classement comme momentanément impropres au service de l'armée,
- 5) Ceux qui n'ont pas été déclarés par leurs propriétaires avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du recensement, même s'ils ont été réformés les années précédentes,

Au contraire, ne doivent pas figurer sur cette liste :

- 1) Les chevaux, juments, mulets et mules réformés aux classements précédents, en raison de tares, de mauvaise conformation ou d'autres motifs qui les rendent impropres au service de l'armée (sauf exception indiquée plus haut),
- 2) Ceux qui ont été ajournés pour défaut de taille.

Pour tous les animaux à porter sur cette liste, les noms des propriétaires doivent être inscrits par ordre alphabétique.

Registre de recensement de 1877

### Tableau du classement et de la réquisition des chevaux, juments, mulets et mules (modèle no 2)

A partir de la liste de recensement précédente, la Commission de classement vient sur place voir les animaux de trait et établit un tableau qui liste les animaux de trait susceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation. Cette Commission est composée de 4 membres : un officier président, un membre civil (le maire habituellement), un vétérinaire et un sous-officier ou brigadier secrétaire.

Les catégories établies pour les animaux sont indiquées dans la liste ci-dessous.

Dans certaines régions (Corse, Alpes-Maritimes, etc.), le minimum de taille fixé peut être abaissé. Le minimum de taille fixé pour chaque catégorie est obligatoire, au contraire, le maximum n'est pas absolu. Les chevaux entiers ne peuvent être classés que dans la 6<sup>e</sup> catégorie (gros trait). Il est donné (colonne 1) un numéro d'ordre à chaque animal. Pour chaque animal classé, on porte une unité dans la colonne de la catégorie correspondante. Chaque tableau est établi en deux expéditions, dont l'une est remise au maire et l'autre conservée par le président de la Commission qui la transmet au bureau de recrutement de la subdivision.

Tableau récapitulatif des catégories établies pour les animaux

1 <sup>e</sup> catégorie :	cavalerie de réserve (cuirassiers)	taille de 1,54 m et au-dessus
2 <sup>e</sup> catégorie :	cavalerie de ligne (dragons)	taille de 1,50 à 1,54 m
3 <sup>e</sup> catégorie :	cavalerie légère (chasseurs et hussards)	taille de 1,47 à 1,50 m
4 <sup>e</sup> catégorie :	artillerie (selle)	taille de 1,48 à 1,54 m
5 <sup>e</sup> catégorie :	artillerie (trait léger)	taille de 1,46 à 1,60 m
6 <sup>e</sup> catégorie :	train (gros trait)	taille de 1,46 m et au-dessus
7 <sup>e</sup> catégorie :	mulets (de bat)	taille de 1,42 m et au-dessus
8 <sup>e</sup> catégorie :	mulets (trait léger)	taille de 1,42 m et au-dessus
9 <sup>e</sup> catégorie :	mulets (gros trait)	taille de 1,42 m et au-dessus



## Réquisition du 5 août 1914 à La Tour

Le « registre de déclaration » pour 1914 avait été ouvert le 10 décembre 1913 et dénombrait 54 animaux de trait, soit 1 cheval entier, 17 hongres, 32 juments, 3 mulets et 1 mule. Le 14 mai 1914, le « tableau du classement en 1914 des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être réquisitionnés, en cas de mobilisation » est effectué par l'officier président Alphand (lieutenant 9<sup>ème</sup> hussard), avec comme membre civil Alphonse Mottier (boulangier à La Tour), et le brigadier Bourques du 9<sup>ème</sup> hussard.

La réquisition a eu lieu dès le début de la guerre, le 5 août 1914 sous la houlette de la Commission de réquisition composée de l'officier président Cuillierier (capitaine 30<sup>ème</sup> infanterie), du membre civil Guy (conseiller général de Bonneville) et du vétérinaire (ou son suppléant) François Tinjod de Bonneville, et touche la moitié des propriétaires car le « tableau de la réquisition à la mobilisation des chevaux, juments, mulets et mules aptes au service de l'armée » liste 25 chevaux, et 1 mulet sur les 54 déclarés en décembre 1913. Ne restent que les animaux très jeunes ou très âgés, ou en mauvais



état (réformés), mais avec l'argent touché, il a été possible de racheter progressivement des animaux.

Ce recensement à vue militaire continue encore après la guerre de 1914-1918 ; pour La Tour les registres vont jusqu'en 1934 ; si le nombre de chevaux reste stable aux alentours de 50, il ne concerne plus que les cultivateurs, les commerçants commençant à s'équiper en voiture automobile. Ceci est une autre histoire.

Jeanne Rey-Millet

CARTES POSTALES :

Archives de la famille Mottier.

SOURCES :

Archives municipales de La Tour.

Tableau récapitulatif de cette réquisition tiré du « tableau de réquisition à la mobilisation des chevaux, juments, mulets et mules aptes au service de l'armée ».

Propriétaire	Profession	Domicile	Animal	Age (ans)	Taille (cm)	No matricule	Prix payé (Francs)	Affectation
Burin Julien	Cultivateur	Entreverge	1 jument	8	152	804	1125	2 <sup>e</sup> artillerie
Chatel Julien	Cultivateur	chez Millet	1 jument	11	150	18725	950	2 <sup>e</sup> artillerie
Dufresne Edouard	Cultivateur	La Tour	1 jument	7	149	18726	950	2 <sup>e</sup> artillerie
Dufresne Jules	Cultivateur	La Tour	1 jument	7	159	18727	1000	2 <sup>e</sup> artillerie
Foulaz Jules	Cafetier	La Ziza	1 jument	17	146	18728	600	2 <sup>e</sup> artillerie
Gavard Joseph	Cultivateur	La Tour	1 jument	9	146	18730	900	2 <sup>e</sup> artillerie
Gavard Molliard Joseph	Fermier	Les Maures	1 jument	11	148	18729	950	2 <sup>e</sup> artillerie
Lieupoz Jean	Cultivateur	chez Millet	1 jument	8	149	18731	950	2 <sup>e</sup> artillerie
Martin Adolphe	Cultivateur	La Ziza	1 jument	6	152	18733	1250	2 <sup>e</sup> artillerie
Meynet Joseph Marie	Fermier	chef-lieu	1 jument	5	149	18734	950	2 <sup>e</sup> artillerie
Moget Raymond	Cultivateur	Les Maures	1 hongre	8	152	18732	1000	2 <sup>e</sup> artillerie
Panisset Emile	Cultivateur	chef-lieu	1 jument	8	148	18735	800	2 <sup>e</sup> artillerie
Pellisson Joseph feu Germain	Cultivateur	chez Gavillet	1 hongre	15	160	18739	600	2 <sup>e</sup> artillerie
Pellisson Louis feu Frédéric	Cultivateur	chez Gavillet	1 jument	6	162	18737	1300	2 <sup>e</sup> artillerie
Pellisson Sylvain	Cultivateur	chez Gavillet	1 hongre	7	152	18736	1100	2 <sup>e</sup> artillerie
Publio Alfred	Fruitier	La Tour	1 hongre	10	148	18738	950	2 <sup>e</sup> artillerie
Rey-Millet Joseph feu Claude	Cultivateur	Les Maures	1 jument	11	146	18744	950	2 <sup>e</sup> artillerie
Rey-Millet Joseph feu Louis	Cultivateur	Les Maures	1 hongre	15	143	18743	600	2 <sup>e</sup> artillerie
Rey-Millet Léon	Cultivateur	chef-lieu	1 jument	15	160	18741	1200	2 <sup>e</sup> artillerie
Rey-Millet Léon	Cultivateur	chef-lieu	1 hongre	17	166	18742	1600	2 <sup>e</sup> artillerie
Rey-Millet Louis Emile	Cultivateur	Les Maures	1 jument	7	146	18740	1000	2 <sup>e</sup> artillerie
Ruin Edouard	Cultivateur	La Tour	1 hongre	9	155	18745	750	2 <sup>e</sup> artillerie
Ruin Ernest	Cultivateur	chez Millet	1 hongre	16	147	18746	600	2 <sup>e</sup> artillerie
Saillet François	Cultivateur	chef-lieu	1 mulet	15	145	18647	600	3 <sup>e</sup> artillerie
Verdan Constant	Cultivateur	La Tour	1 jument	9	146	18747	850	2 <sup>e</sup> artillerie
Vigny François	Cultivateur	La Tour	1 hongre	14	157	18748	700	2 <sup>e</sup> artillerie
<b>TOTAL</b>							<b>24225</b>	

# De MI-ONS à MI-EUSSY

## A Mions (Rhône) un jour de printemps 2012

Sept morilles ont ce matin  
Hissé leur chapeau au jardin.  
Belles et facétieuses,  
Ont suscité la surprise.  
Quelles fées en robe grise,  
Légères et mystérieuses,  
Ont perdu ces précieux bijoux ?  
Nature, merci, ce cadeau  
Baigné dans un jus de rôti  
Par des gourmets fut englouti.

## A MIEUSSY (Haute-Savoie) un jour d'hiver 2012

Au hameau d'Ivoray, noire, souffle la bise.  
La maison natale en perd sa chemise.  
Quand le vent se déchaîne sur la taïga  
Nicoletta s'habille en Baba Yaga.  
Sur son balai, vive et folle de rage  
Eparpille et pourchasse les nuages.  
Le calme est revenu dans ce paradis.  
Au bois joli les enfants se sont endormis.  
Las ! Ce lieu de rêve s'efface, fugitif  
Comme la biche qui s'en va d'un pas furtif.

Colette Verdan

*Lieu-dit Pracu Mieussy ; cette vue est rare car éphémère.*

*Les conditions favorables à ce paysage ne se reproduisant pas tous les ans. Photo Yvan Payan.*



# Duboin, Bastian et Peillonnex ou d'un novice sous la fêrûle de Révérend Messire Claude-François Bastian...

Un article du Professeur Jean-Pierre Bastian<sup>1</sup> nous a donné la clef pour lever l'énigme d'un petit opuscule pieusement conservé. Nous l'avions laissé de côté, faute de précision sur le lieu et les personnages. Comme l'*Armorial* d'A. de Foras<sup>2</sup> ne répertorie pas de Barthelemy Duboin et seulement quelques alliances Bastian<sup>3</sup>, nous ignorions tout de « Révérend Claude-François Bastian (1640-1724), supérieur du prieuré de Peillonnex », élu en 1672. Nous savons maintenant que le jeune Barthelemy était une de ses ouailles. Gageons que ces éléments datés intéresseront Monsieur Bastian et, peut-être, viendront compléter les si nombreuses pages de l'histoire des chanoines de Saint-Augustin et du prieuré de Peillonnex.



Stalles de chanoine avec « appuie-main » souvent humoristique, une tête expressive

## Présentation dudit livret<sup>4</sup>

Le grain fin et velouté de la couverture parcheminée, aux lettrines en couleurs rehaussées d'or, fait penser à du vélin. Barthélémy Duboin en revendique la propriété. Nous en étions restés là, en dépit d'une ancienne alliance Constantin-Duboin, constatant qu'il s'agissait essentiellement de la copie laborieuse des vingt chapitres des « Constitutions pour les Vénérables Chanoines réguliers de St Augustin de l'Abbaye de Sixt<sup>5</sup> faites par le R. M. Père en Dieu Monseigneur François de Sales Evêque et Prince de Geneve ».



Couverture du livret

1 - *Le Petit Colporteur*, n° 18 (2011).

2 - Selon le comte Amédée de Foras (*Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie*, Grenoble, Allier Père et fils édit., 1863-1938, 5 volumes) : « Noble Claude du Boin, de Samoëns, reçoit patentes de noblesse le 15 avril 1627 en récompense de ses bons services et de ceux rendus par trois de ses fils dans les dernières guerres... ». Pas de Barthelemy parmi ses cinq enfants : Pierre, Claude, Nicolarde, Jean et Michel, pas non plus dans leur descendance...

3 - Dont celle de Félicité Duboin (veuve de Henri-Marie de Planchamp, de Cluses, né en 1765), épouse en secondes noces de Joseph Bastian avant l'an XII.

4 - Format 17,57x13 cm, 80 pages, numérotées au recto seulement, pas écrites en totalité.

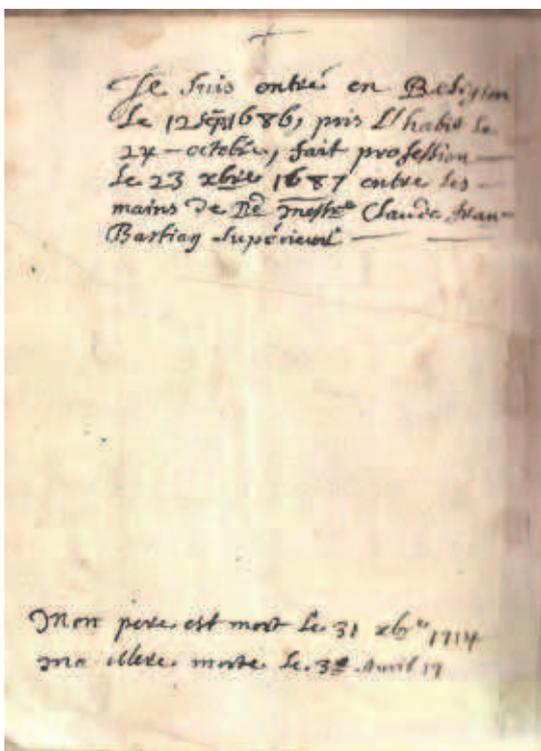
5 - En 1130 Aymon, seigneur de Faucigny, donne le territoire de Sixt à l'abbaye d'Abondance qui s'affilie vers 1140 aux chanoines de Saint-Augustin. La fondation de l'abbaye de Sixt est couramment datée de 1144 avec, pour premier prieur, Ponce de Faucigny.



2<sup>e</sup> de couverture,  
au bas de la page : « communié le 29 decembre 1687 »



3<sup>e</sup> de couverture :  
dessins d'une colombe<sup>6</sup>



1<sup>re</sup> page verso

## Quid de Barthelemy Duboin ?

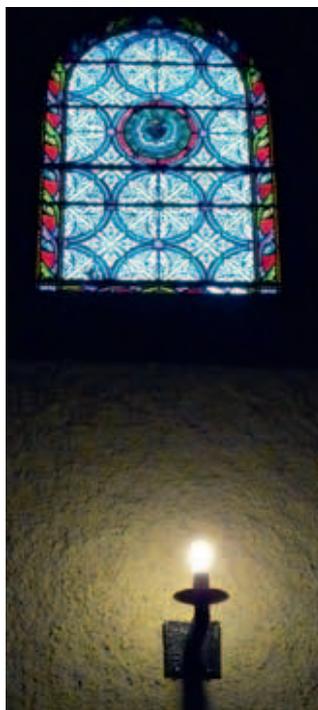
Est-il originaire de Samoëns ? Serait-il petit-fils de Pierre du Boin, « avocat au Souverain Sénat de Savoie... châtelain de Samoëns pour le duc de Nemours, [qui] épousa Marguerite Reveu en 1636 » ou de Claude et Guillemine Marin de la Pérouse, ou un fils donné ? Le fait qu'il ajoute : « Mon père est mort le 31 xbre 1714. Ma Mere morte le 3<sup>e</sup> Avril 17 » ne nous éclaire pas davantage. Un cahier de quatorze pages a été arraché. Il donnait peut-être la réponse.

Qu'il ait « communié le 29 decembre 1687 » ne nous renseigne pas sur son âge. Surtout quand il précise, au verso de la première page : « Je suis entré en Religion le 12 sep. 1686, pris l'habit le 14 octobre, fait profession le 23 xbre (dec.) 1687 entre les mains de Rd Mess.re Claude Fran. Bastian Supérieur ».

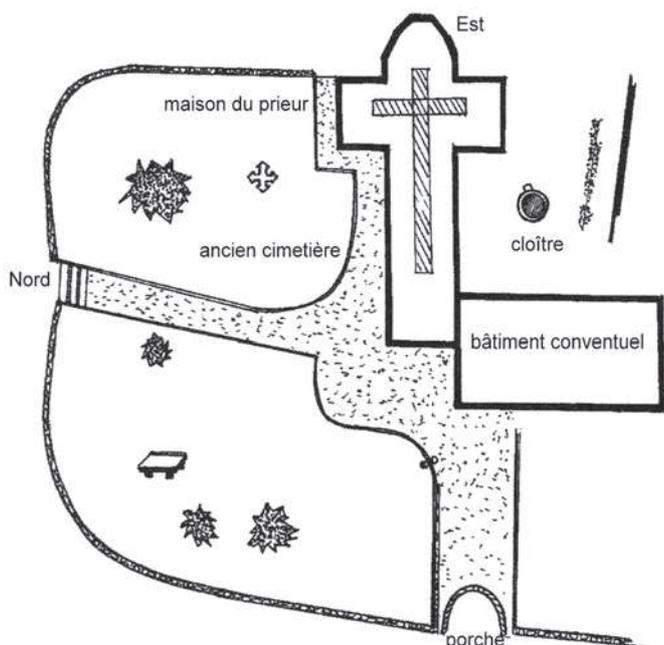
Cependant, selon la Règle de saint François (chap. XII, 1), personne ne peut être admis « au monastère pour estre religieux avant l'age de quinses ans & qui ne scache lire & escrire & qu'il n'aye deiat quelques commencements de Lettres... ».

6 - Un bœuf figure sur les armes des du Boin et non la colombe. Il a aussi griffonné des « lacs d'amour » et des fleurettes.

Dernière information<sup>7</sup>, « Le 20e avril 1724 est décédé Mre Duboin chanoine Reg.<sup>r</sup> au prieuré de N.D. de Pellionnex in osculo pacis, et Stae matris Ecclesiae Communione<sup>8</sup> ». Il y a forte présomption pour que ce soit ledit Barthelemy. Selon l'usage pour un religieux, il a reçu 'le baiser de paix' et est mort 'dans la communion de notre mère la Sainte Eglise'. Probablement est-il enterré non dans le cimetière (petit jardin à gauche de l'église, au Nord) mais dans le cloître du prieuré (à droite, plein Sud), sinon la formule de l'acte de décès aurait été 'enseveli au cimetière de Pellionnex'. On remarquera qu'il est mort quelques jours seulement après son prieur, Rd Bastian... faut-il penser à une épidémie, un flux de sang ? La dernière peste qui fit trembler la Savoie se contenta de remonter la vallée du Rhône en 1720.



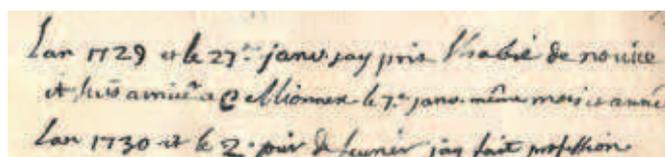
Un des vitraux de l'église



Plan du Prieuré légendé  
(avec l'aimable autorisation de la  
Maison de la Mémoire-Ecomusée Paysalp)

## Quid des autres scripteurs ?

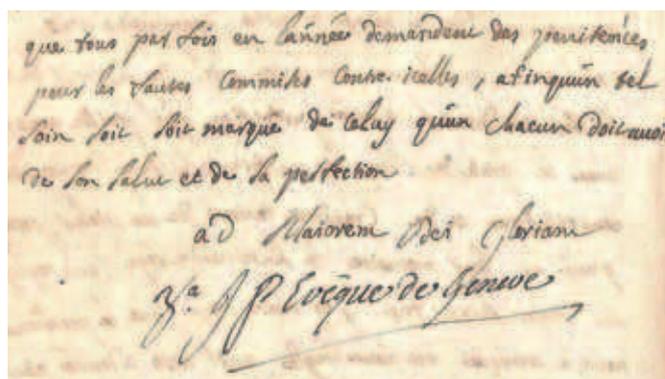
Il est une chose à signaler, la diversité des calligraphies et surtout, en toute dernière page, cette mention qui concernerait un autre postulant : « Lan 1729 et le 27<sup>e</sup>. janv. jay pris l'habit de novice et suis arriver a pellionnex le 7<sup>e</sup> janv. même mois et année. Lan 1730 et le 2<sup>e</sup> jour de fevrier jay fait profession ». Ce recueil serait donc passé en diverses mains !



Page 79

Notre premier réflexe est alors de vérifier les dates d'un aïeul au destin malheureux qui aurait pu hériter cet ouvrage. Après un bref noviciat commencé chez les bénédictins de Cluny, en Bourgogne, Joseph-Chrétien Constantin (1695-1734) passa sous la férule d'un abbé de Chézery, à l'abbaye de Sixt en 1718 ... d'où il s'évada ! Ce n'est donc pas lui et pas du tout son écriture. D'ailleurs il s'est engagé dans l'armée française et, en janvier 1729, il est dans l'Est, supportant courageusement son 'esclavitude'.

Alors, glanons quelque autre information au fil des pages. Et relevons, à la fin du dernier chapitre des 'Constitutions', ce visa, non daté, de « JP Evêque de Geneve ». Faut-il lire 'JF' ? Ce pourrait être Jean François de Sales (1622-1635) mais les dates ne collent pas, ou 'J. P.', que je ne puis identifier.

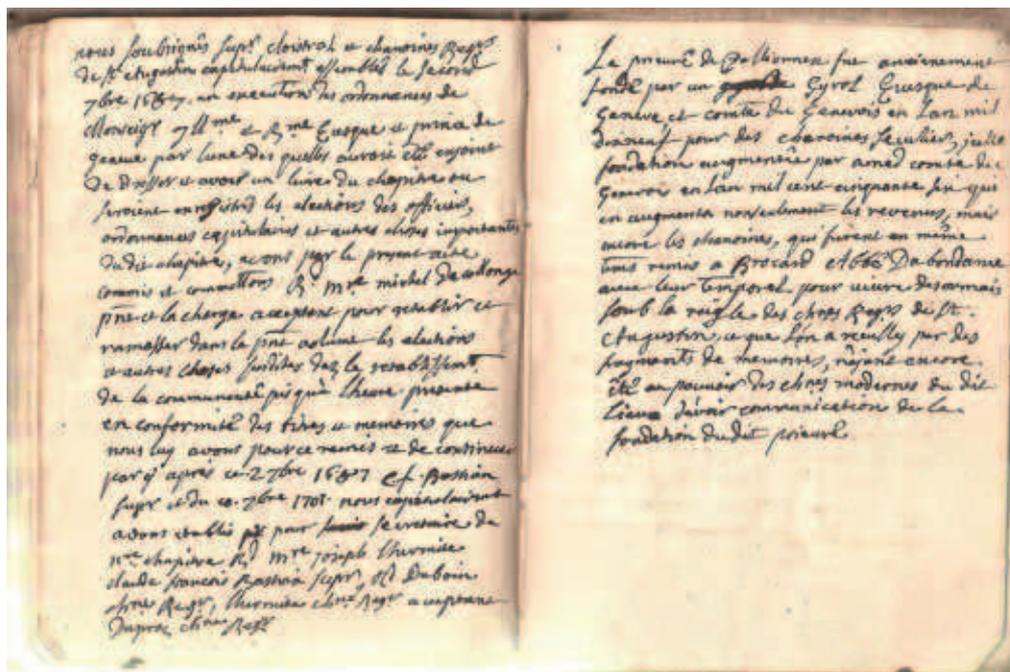


Visa non daté

7 - Copie du registre des décès, page signée 'Bastian, curé'. ADHS Peillonex, cote AD 74-4<sup>E</sup> 112 NMD, 1655-1755, site des Marmottes.

8 - La formule classique est : 'in Communionem sanctae matris Ecclesiae'.

9 - En 1687 l'évêque de Genève est Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, en 1701, Mgr Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex (1697-1734).



Outre Bastian et Duboin, dates et noms, mérite attention.  
Transcription :

« nous soubsignés Sup<sup>r</sup>. cloistral et chanoines Reg.<sup>rs</sup> de St Augustin capitulair<sup>m</sup>.<sup>1</sup> assemblés le Second 7bre (septembre) 1687, en exécution des ordonnances de Monseig<sup>r</sup>. Ill.<sup>me</sup> et R.<sup>me</sup> [Illustrissime et Révérendissime] Evesque<sup>9</sup> et prince de Geneve par lune des quelles auroit été enjoint de dresser et avoir un livre du chapitre ou seroient enregistrés les elections des officiers, ordonnances capitulaires et autres choses importantes du dit chapitre, avons par le present acte commmis et commettons R.<sup>d</sup> M.<sup>re</sup> michel De collonge pñt et la charge acceptant pour retablir et ramasser dans le pñt volume les elections et autres choses susdites dez le retablissem.<sup>t</sup> de la communauté puis qu'à lheure presente en conformité des titres et memoires que nous luy avons pour ce remis et de continuer par cj après ce 2. 7bre 1687. C.f. Bastian Sup.<sup>r</sup> et du 10. 7bre 1701. nous capitulair<sup>m</sup>.<sup>4</sup> avons établi pour secretaire de n.<sup>re</sup> chapitre R.<sup>d</sup> M.<sup>re</sup> joseph Lhermite, claude francois Bastian Sup.<sup>r</sup>, R<sup>d</sup> Duboin<sup>10</sup> ch.<sup>ne</sup> Reg.<sup>r</sup>, Lhermite ch.<sup>ne</sup> Reg.<sup>r</sup> acceptant Dupraz ch.<sup>ne</sup> Reg.<sup>r</sup>

Le prieuré de Pellionnex<sup>11</sup> fut anciennement fonde par un Gyrol<sup>12</sup> Evesque de Geneve, et comte de Genevois en lan mil dixneuf pour des chanoines seculiers, icelle fondation augmentée par amed<sup>13</sup> comte du Genevois en lan mil cent cinquante six<sup>14</sup> qui en augmenta non seulement les revenus, mais encore les chanoines, qui furent en même tems remis à Brocard<sup>15</sup> Abbé Dabondance avec leur temporel pour vivre desormais soub la reigle des ch.<sup>nes</sup> Reg.<sup>rs</sup> de St-Augustin, ce que l'on a recully par des fragments de memoires, n'ayant encore été en pouvoir des ch.<sup>nes</sup> modernes du dit lieu d'avoir communication de la fondation du dit prieuré ».

Le prieuré de Pellionnex fut anciennement fonde par un gyrol Evesque de Geneve, et comte de Genevois en lan mil dixneuf pour des chanoines seculiers, icelle fondation augmentée par amed comte de Genevois en lan mil cent cinquante six qui en augmenta non seulement les revenus, mais encore les chanoines, qui furent en même tems remis à Brocard et Dabondance avec leur temporel pour vivre desormais soub la reigle des ch<sup>nes</sup> Reg<sup>rs</sup> de St-Augustin, ce que l'on a recully par des fragments de memoires, n'ayant encore été en pouvoir des ch<sup>nes</sup> modernes du dit lieu d'avoir communication de la fondation du dit prieuré.

Notre intention n'étant pas de traiter de la réforme des chanoines réguliers de Saint Augustin, nous n'exploitons pas davantage ce précieux opuscule (et donc pas les Constitutions de Saint-François de Sales). L'objectif de ces lignes est juste un clin d'œil à la famille Bastian dans la mesure où ce manuscrit cite le prieur de Peillonex.

Claude Constantin de Magny

SOURCES :  
Archives privées



Parclose des stalles, le griffon était le symbole de la Résurrection

- 10 - Certainement Barthelemy, bien installé dans sa stalle.
- 11 - *Petit Colporteur*, n° 1, article de Noël du Verdier, d'après l'ouvrage de l'abbé Gavard.
- 12 - Giraud ou Gérold, évêque et comte de Genève (958-978-988).
- 13 - Amédée 1<sup>er</sup>, comte de Genève (1098-1178), fils d'Aymon 1<sup>er</sup> et de Ida de Faucigny, fonda également l'abbaye de Chézery, dans l'Ain.
- 14 - En 1156, Arducius de Faucigny, évêque de Genève, est grand fondateur de monastères.
- 15 - En 1157, l'abbé Brocard et plusieurs abbés dont l'abbé de Chézery réglent des différends avec les Chartreux.

# Faucigny : création de la petite école

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la population de Faucigny compte environ 400 habitants dont plus de 60 enfants, qui sont scolarisés dans une classe unique. Le conseil municipal voudrait obtenir la création d'une seconde classe car le nombre d'enfants continue d'augmenter. Cet article raconte le combat pour arriver à la création d'une « classe enfantine ».



Carte postale de 1907

- 1 - Mairie-Ecole avec son clocheton
- 2 - Petite école
- 3 - Eglise
- 4 - Ancien cimetière

## Premier essai en 1884 : sans suite

**E**n 1884, le conseil municipal<sup>1</sup> expose la nécessité d'agrandir l'école. «... il est de l'intérêt des habitants de la commune et surtout de la jeunesse de voir remplacer l'Ecole mixte qui existe actuellement par des écoles spéciales de garçons et de filles ; que la maison d'Ecole actuelle serait affectée à l'Ecole des garçons, au logement de l'instituteur et aux services de la mairie, que la salle de classe est trop petite pour contenir la population scolaire des deux sexes ; que le nombre des élèves 64 est trop considérable pour un seul maître ; qu'il ne resterait à la commune qu'à se procurer un local convenable pour l'installation provisoire de l'Ecole des filles, attendu que la commune est décidée à faire tous les sacrifices possibles avec l'aide du gouvernement pour construire une nouvelle école de filles ; que cette école peut être installée provisoirement dans la maison Joly François distante de 150 mètres du chef-lieu, que celui-ci la louerait volontiers à la commune ». Après délibéra-

tion, le conseil municipal vote la création d'une école de filles qui serait installée provisoirement dans la maison Joly. Cette maison Joly serait louée par la mairie qui y ferait les travaux nécessaires pour créer une salle de classe et un logement pour l'institutrice, en attendant de construire la nouvelle école. La mairie « prie l'autorité supérieure de vouloir bien donner une prompt solution à cette délibération qui satisfera grandement les habitants de cette commune ». Cette demande est envoyée à la sous-préfecture de Bonneville le 9 juillet 1884 et transmise au préfet pour être instruite par l'administration académique. Un courrier est envoyé à l'inspecteur d'académie pour instruction et avis le 15 juillet 1884, avec une liste détaillée des filles de 6 à 13 ans devant fréquenter l'école qui sera créée à Faucigny, notant que « le nombre des garçons qui fréquentent actuellement est d'environ 40 et 37 filles, ce qui est beaucoup trop pour un seul maître surtout pour une école mixte ».

1 - Extrait des délibérations du conseil municipal, séance du 15 juin 1884.

## Second essai en 1891 : création refusée

**L**e conseil municipal remet le sujet à l'ordre du jour dans sa séance du 31 mai 1891, en mentionnant que « le nombre d'enfants de 6 à 13 ans est de 68, 43 garçons et 25 filles, soit le cinquième de la population totale de la commune ». Elle souligne que « la commune ne possède qu'une seule école primaire mixte, la salle de cette école ne mesure que 48 m<sup>2</sup> de parquet, et est, conséquemment, trop exigüe pour un aussi grand nombre d'élèves. Plusieurs familles de la commune, entre autres, celles des Sieurs Blanc Adolphe, Chavanne Pierre, Veuve Amoudruz et Veuve Tournier envoient leurs enfants (chacun 2) aux écoles voisines de Peillonnet et de Saint-Jean de Tholome. Faute de place, l'institution refuse les enfants ayant 13 ans révolus, que les parents verraient avec plaisir fréquenter l'école, au moins pendant les longs mois d'hiver plutôt que de les voir perdre en cette saison, à courir les rues des villages, un temps précieux encore pour leur instruction ». Il y a trop d'élèves pour un seul maître, et « les filles ne sauraient recevoir d'une personne étrangère à l'enseignement l'instruction convenable pour les travaux à l'aiguille et de couture, comme si cet enseignement était donné par une institutrice ». Dans le décompte des enfants, ceux de 2 à 6 ans ne sont pas comptabilisés, des enfants vont en classe ailleurs, et l'instruction ne peut pas se faire dans de bonnes conditions. Le conseil demande donc « ... la création à bref délai d'une école primaire publique, spéciale aux filles et supplie instamment l'Administration compétente de bien vouloir donner une suite utile à cette importante et urgente question ». Cette demande est transmise aux autorités compétentes, et l'inspecteur d'académie répond au préfet dans une lettre datée du 11 juillet 1891. « La commune de Faucigny dont la population est de 414 habitants possède une école mixte fréquentée par 61 enfants d'âge scolaire (37 garçons et 24 filles). Le Conseil municipal, trouvant que cet effectif est trop élevé pour un seul maître, demande par délibération du 31 mai dernier, la création d'une école publique de filles. Cette décision me paraît donner lieu aux observations suivantes. D'après les délibérations, le nombre d'enfants de la commune en âge de fréquenter l'école serait de 82, soit 19,8% de la population totale. Cette proportion est extraordinaire, et on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que la situation scolaire actuelle de la commune de Faucigny, quant au nombre des élèves, est exceptionnelle et prendra fin dans un temps plus ou moins éloigné. En général, pour une proportion de 400 habitants, le nombre des enfants soumis à l'obligation ne dépasse guère 50. C'est du reste le chiffre moyen des élèves présents en classe à Faucigny. D'autre part, la commune de Faucigny ayant une

population inférieure à 500 habitants n'est pas tenue d'entretenir une école publique de filles. L'école mixte actuelle, bien que chargée, répond aux besoins de la population scolaire. La création d'une école de filles aurait pour conséquence d'imposer à la commune et surtout à l'Etat une charge trop considérable pour les services qu'elle serait appelée à rendre. En conséquence, j'estime, M. le Préfet, qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du Conseil municipal de Faucigny ».

## Démarches pour la victoire : 1892-1893

**L**a mairie contacte alors le sénateur qui prend en charge le projet et écrit au préfet le 28 septembre 1892 : « Mon cher préfet, Le Conseil municipal de Faucigny a demandé le dédoublement de son école mixte, par le motif que le nombre des élèves dépasse 70. Le Conseil général a appuyé la demande, en la classant, si je ne me trompe, au premier rang. On m'apprend que le Conseil départemental est favorable, et je sais que le ministre est disposé à accepter, surtout en créant une Ecole Infantile, si vous proposez, avant le 1<sup>er</sup> décembre. Tout dépend donc de vous, mon cher préfet. Vous connaissez la situation, je vous l'ai expliqué au mois d'août, et vous rappelle qu'en outre de l'intérêt scolaire il y a un intérêt politique consistant en ce qu'à défaut la commune est sérieusement menacée d'avoir une Ecole congréganiste. Il y a donc intérêt double à le faire et urgence aussi, puisqu'on me dit que le délai fatal expire le 1<sup>er</sup> décembre. C'est du moins ce que semble nous avoir affirmé, à M Orsat et à moi, un fonctionnaire du ministère, ce matin ».

Les démarches administratives de la mairie continuent en 1893. Le conseil municipal renouvelle sa demande de création d'une classe enfantine. A cette fin, il s'engage pendant 10 ans à fournir le local, le chauffage et le matériel scolaire de l'école, le logement et le mobilier personnel de la maîtresse, directrice de cette classe. Il demande que le traitement de cette dernière soit mis à la charge de l'Etat. Une note du 1<sup>er</sup> mai 1893 au député M. Orsat mentionne que le projet est en cours d'instruction auprès de l'Inspection académique et sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil départemental de l'enseignement primaire. Un échange de courriers montre que le sénateur et le député M. Orsat suivent de près ce dossier pour le faire avancer, en relançant le préfet et l'inspecteur d'académie. Et cela porte ses fruits, car dans un courrier du 6 mai 1893, l'inspecteur d'académie écrit au préfet la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître mon avis sur la création d'une classe enfantine annexée à l'école mixte de Faucigny, canton de Bonneville. Lors de sa visite à

*l'école de cette commune, M. l'Inspecteur primaire de Bonneville a constaté que le local était trop petit pour le nombre des élèves qui y sont admis dans les mois d'hiver. Ce nombre varie de 60 à 65 en moyenne, et celui des enfants d'âge scolaire, qui est de 67 pour 1892-93, s'élèvera à 72 au premier octobre prochain, d'après la liste qui a été fournie par M le Maire de Faucigny. En outre, il convient d'ajouter à ce chiffre 7 enfants qui atteindront leur 5<sup>e</sup> année avant le 1<sup>er</sup> octobre 1893 et dont les parents, en vertu de l'art. 1<sup>er</sup> du règlement scolaire départemental, pourront demander l'inscription à l'école. Il serait donc possible qu'il y eût 79 élèves des deux sexes présents à l'école à la rentrée prochaine. Non seulement ce chiffre dépasse de beaucoup le nombre de places que présente la salle de classe mais il donnerait un travail bien au-dessus des forces d'un seul maître quelque bon et dévoué qu'il fût.*

*La municipalité de Faucigny, frappée de l'insuffisance de son école mixte, avait demandé la création d'une école spéciale aux filles ; mais elle se heurtait aux termes formels des art. 11 et 26 de la loi du 30 octobre 1886. Elle abandonna ce projet et, par la délibération ci-jointe, demanda la création d'une classe enfantine.*

*Plusieurs communes, dont la population scolaire est inférieure à celle de Faucigny, possèdent une ou deux écoles spéciales, quelquefois même deux écoles spéciales et une classe enfantine, ou une école spéciale aux garçons et une école facultative de filles subventionnée par l'Etat. Il n'y a pas lieu de demander la création d'une de ces dernières écoles, car M. le Ministre, dans sa circulaire du 8 décembre 1891, insiste pour la transformation des écoles facultatives de filles en classes enfantines.*

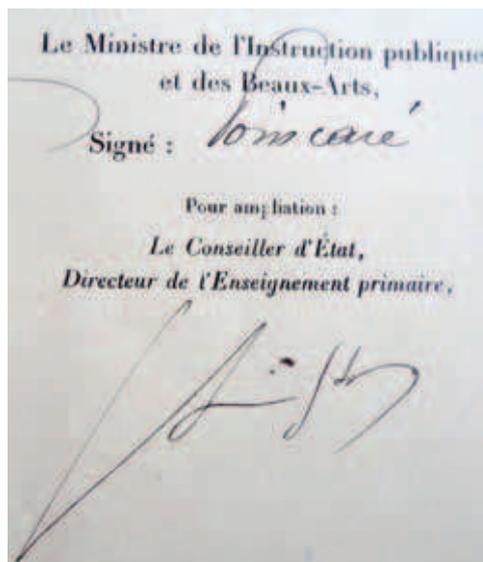
*Mais, d'autre part, la création d'une classe enfantine à Faucigny rendrait de réels services, car la population est assez agglomérée et la commune comptera au 1<sup>er</sup> octobre prochain, 22 enfants de 4 à 7 ans. L'école primaire après la création demandée, n'aurait plus que 55 élèves de 7 à 13 ans, ce qui serait encore une charge suffisante pour un seul maître.*

*En conséquence :...Je suis d'avis qu'il y a lieu de décider en principe la création d'une classe enfantine annexée à l'école mixte de Faucigny ».*

Donc les arguments développés en négatif par l'inspecteur d'académie en 1891 se transforment en arguments positifs en 1893...

Si cette création de classe enfantine est acceptée sur le plan théorique, le combat n'est pas terminé. L'accord de principe de l'inspecteur doit être validé à plusieurs niveaux : conseil départemental de l'enseignement primaire puis préfecture et enfin ministère de l'instruction publique. Le 12 juin 1893, le préfet donne son accord. Enfin, vient le courrier officiel du préfet indiquant que

« par décision du 20 juillet, Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique a approuvé les délibérations du conseil départemental de l'enseignement primaire, en date du 25 mai dernier, portant création d'une classe enfantine à l'école mixte de Faucigny. Je vous prie de vouloir bien m'adresser des propositions en vue de l'ouverture de la nouvelle classe dès que le local et le mobilier scolaire auront été préparés. Monsieur l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution de cette décision dès que le local et le mobilier scolaire auront été préparés ». La mairie reçoit aussi la lettre d'acceptation du ministère.



Signature du courrier par M. Poincaré, ministre de l'instruction publique

## Aspects pratiques : local à trouver, travaux à faire

La mairie a fait le nécessaire, bien résumé dans la lettre de l'inspecteur académique au préfet du 25 août 1893. « J'ai l'honneur de vous informer que M l'Inspecteur primaire de Bonneville s'est rendu à Faucigny à l'effet d'examiner si les locaux et les mobiliers scolaires et personnel étaient prêts pour l'installation de la classe enfantine créée dans cette commune par décision ministérielle du 20 juillet dernier. Deux locaux lui ont été signalés, l'un éloigné de cent mètres de l'école mixte actuelle et appartenant au sieur Mossuz, l'autre éloigné de 40 mètres environ, situé sur une propriété cadastrée sous le n° 482 bis et appartenant au sieur Jolivet Joseph.

*Le premier local est une remise sans plafond, sans plancher, le premier étage ayant été détruit par un incendie et n'ayant pas été reconstruit. En admettant que le propriétaire y fasse tous les aménagements nécessaires, l'école serait toujours froide et les élèves troublés par le bruit des chariots et autres instruments de culture que l'on viendrait à tout instant remiser au rez-de-chaussée.*

Quelque diligence que fasse le propriétaire, les réparations et appropriations ne seraient pas terminées pour la prochaine rentrée des classes.

Le second local est de construction récente (1882). Il est conforme au plan ci-joint.

Il est à proximité de l'école actuelle et le propriétaire consent à la vente du local et du terrain moyennant un prix très avantageux pour la commune. L'acquisition de cette propriété permettrait d'agrandir le jardin de l'instituteur et d'en donner un très convenable à la maîtresse chargée de la classe enfantine. Avec quelques réparations et aménagements, la maison Jolivet peut très bien servir de local pour une classe enfantine. La salle n° 2 du plan servirait de salle de classe. On modifierait l'entrée de la cuisine et l'on transformerait très facilement l'écurie en chambre à coucher ou en salle à manger. La maison est solidement construite et se trouve dans de bonnes conditions hygiéniques.

Une promesse de vente de la propriété pour le prix de huit mille francs est déjà signée entre le propriétaire et le Maire représentant la commune. En outre, si l'acquisition se réalise, le vendeur s'engage à mettre sa maison à la disposition de l'administration pour la rentrée des classes. Avec les réparations et appropriations, j'estime que les débours ne s'élèveraient pas à plus de 13000 francs. Ils seraient couverts par un emprunt et par une subvention de l'Etat.

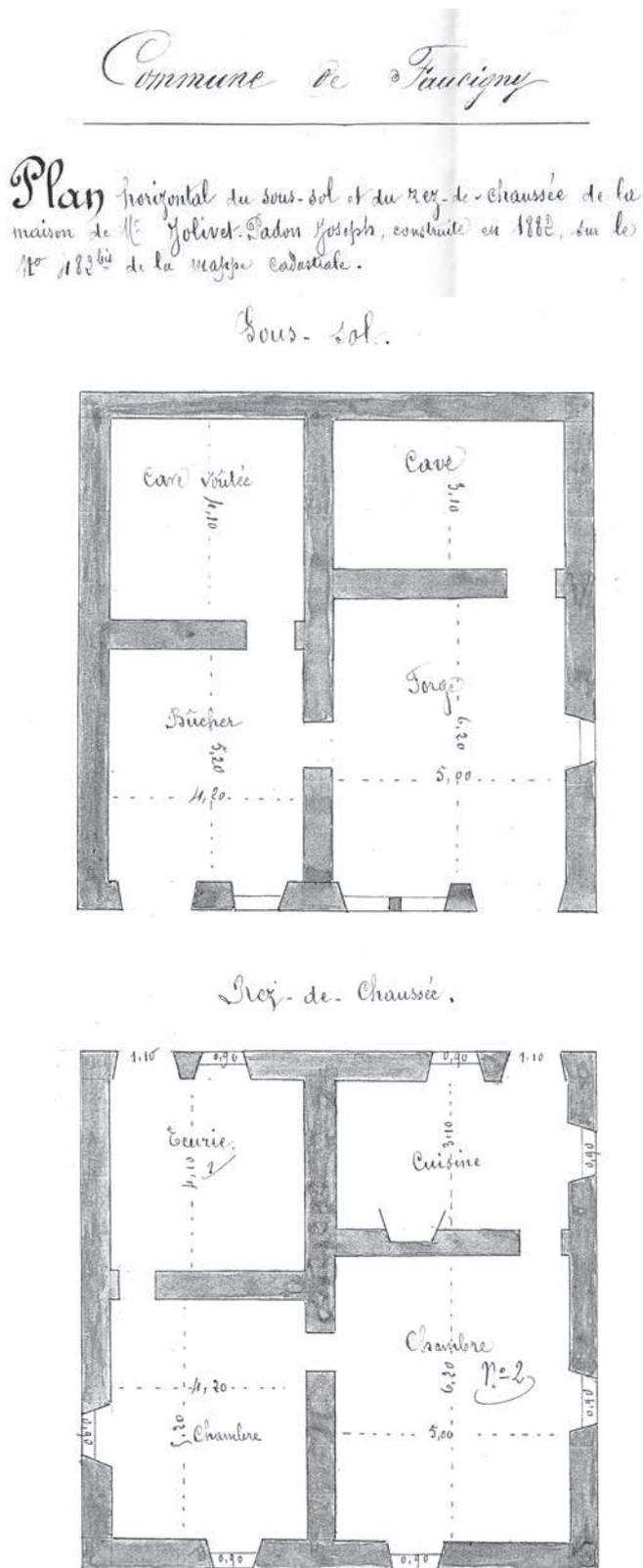
Quant aux mobiliers scolaire et personnel, ils sont à notre disposition, et une somme de cent francs est déjà inscrite au budget communal de cette année pour les compléter.

Dans ces conditions, j'estime :

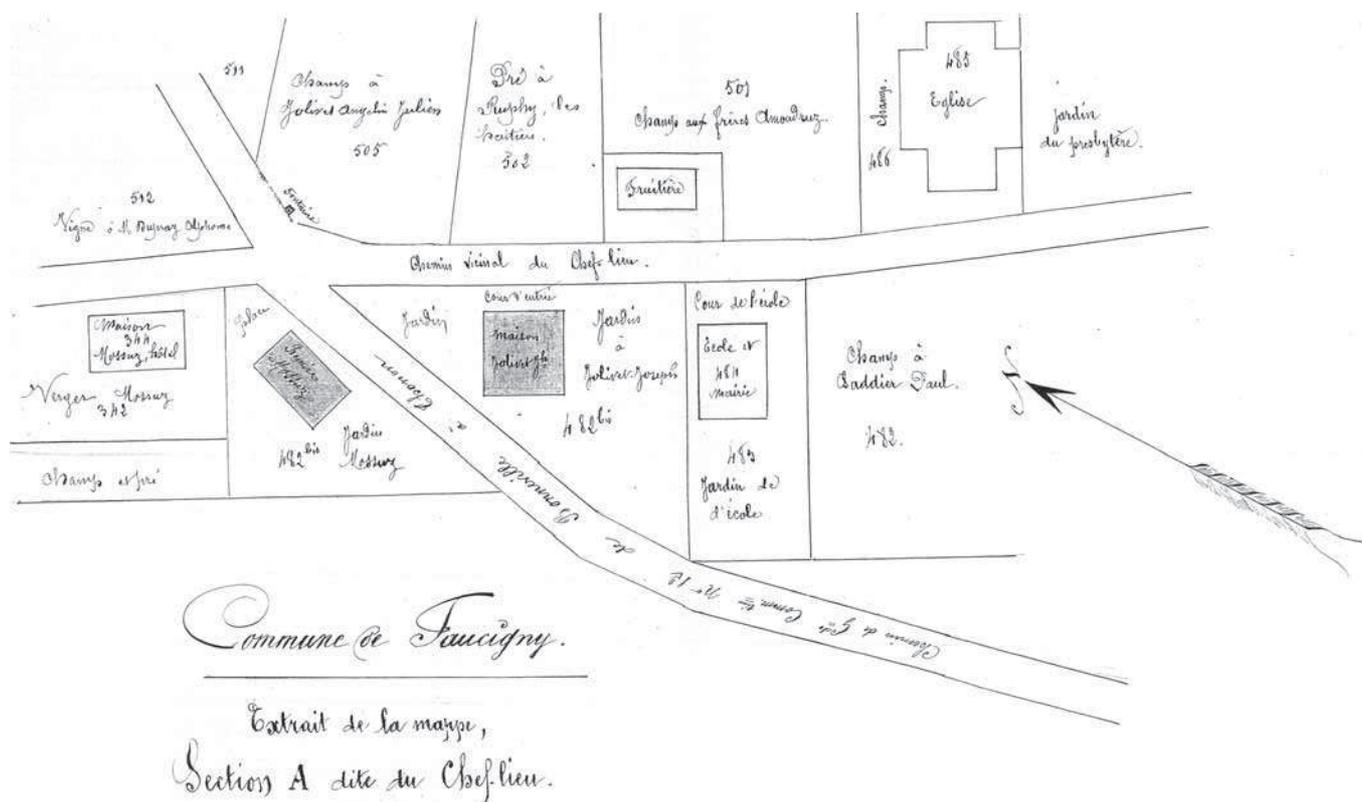
Qu'il convient d'ouvrir la classe enfantine de Faucigny à la rentrée d'octobre ;

Qu'il y a lieu d'encourager la commune à acquérir la propriété du sieur Jolivet. »

Une expertise du bien immobilier est faite les 11 et 16 septembre 1893 par Théodore Anthoine géomètre-expert demeurant à Bonneville. Son rapport détaille « ... ces immeubles consistant en maison, cour, jardin et verger, le tout ne formant qu'une même parcelle ... confinée au levant et couchant par des chemins et au midi par la parcelle appartenant déjà à la commune, soit l'emplacement de la maison d'école actuelle, et du jardin. La maison se compose au rez-de-chaussée d'une forge, une chambre et deux caves voutées, au 1<sup>er</sup> étage d'une cuisine, deux chambres et une écurie, avec galetas au-dessus. Le terrain étant incliné à l'ouest, le 1<sup>er</sup> étage se trouve, du côté du levant, au même niveau que la route du levant. L'entrée existe donc au levant pour le 1<sup>er</sup> étage et au couchant pour le rez-de-chaussée. Suivant mon appréciation, la valeur de ces immeubles est d'environ 9000 francs. »



L'inspecteur d'académie se fait du souci à cause de « l'indépendance » supposée de la future institutrice ; l'inspecteur primaire de Bonneville le rassure dans son courrier du 5 janvier 1894. « En réponse à votre note n° 4 relative à la classe enfantine de Faucigny, j'ai l'honneur de vous informer que le local dans lequel est installée la nouvelle classe n'est distante de l'école des garçons que d'une



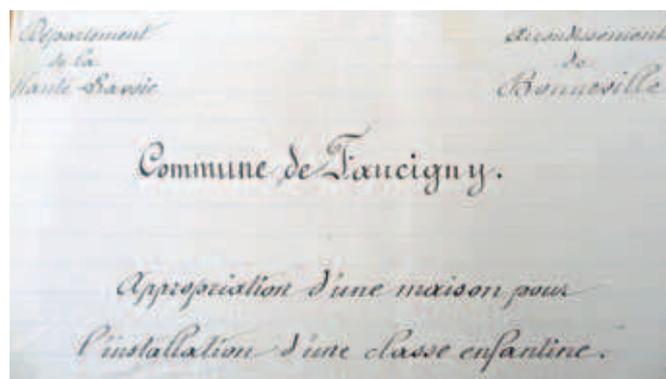
vingtaine de mètres. L'instituteur pourra surveiller suffisamment le travail de l'institutrice chargée de la classe enfantine et je ne crains pas que l'éloignement des deux locaux soit préjudiciable à la bonne marche des études ».

Les délibérations du 2 janvier 1894 mentionnent que « l'école peut être ouverte dès maintenant et les travaux d'appropriation s'exécuteront pendant les grandes vacances prochaines ». Il faut inscrire d'urgence les travaux à faire : élévation des murs de la salle de classe de façon à donner la hauteur réglementaire de 4 m sous plafond, supprimer une fenêtre, percer 2 nouvelles ouvertures, construire un galandage pour former un vestibule et donner à la cuisine une entrée indépendante. Il faut faire une enquête d'expertise au sujet de l'acquisition projetée. Dans ses délibérations du 18 mars 1894, le conseil municipal souligne que l'état actuel de la maison n'est pas en rapport avec les besoins, ni conforme aux règlements. Le devis établi le 5 février 1894 par M. Anthoine est évalué à 5439,22 F. Dans sa lettre au sous-préfet de Bonneville du 2 février 1895, la mairie indique que la dépense est évaluée à la somme totale de 17340 F (acquisition de l'immeuble 8800 F, frais de mutation 106 F, travaux d'appropriation 8434 F). L'Etat contribuera dans la proportion de 80% au paiement de la dépense légale fixée à 12440 F (construction 12000 F, mobilier scolaire 440 F), soit 9952 F. Le conseil devra voter un emprunt de 7388 F remboursable sur 25 ans auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à 6,24% (amortissement compris).

L'acte d'achat de la maison Jolivet est signé le 21 février 1897 à l'étude de Maître Blanc, notaire à Bonneville, soit 3 ans après la signature du compromis de vente.

Jeanne Rey-Millet

SOURCE :  
Archives départementales de Haute-Savoie, cote 2 O 966.



En-tête de décision d'appropriation de la maison Jolivet

**Nous remercions Annick Terra Vecchia pour les magnifiques aquarelles de Saint-Jeoire qu'elle a réalisées pour notre revue « Le Petit Colporteur » et Pierre Mercier pour les informations apportées sur ces sites.**

**En couverture : Le clocher**

Construit initialement en 1173, adossé au milieu de la façade de l'ancienne église, il fut reconstruit en 1741, surmonté d'une flèche élancée couverte de tavaillons. Cette flèche fut abattue en 1756, remplacée par un toit en forme de coupole. La démolition de l'ancienne église épargna le clocher et la construction de l'église actuelle de style néo-gothique Lombard (1855-1858), bien en recul, dégagea une grande place au centre du bourg mettant ainsi en valeur le clocher. En 1878, la toiture du clocher est remplacée par la crénelure de tuf actuelle.

La Maison de Commune (vue à l'arrière) fut construite en 1819-1820 et démolie en février 1995. Elle était notamment occupée en 1904 par les barreaux de l'auditoire de la justice de paix.

**Ci-contre : Le château de Beauregard (XII<sup>e</sup> siècle)**

Construit probablement au XII<sup>e</sup> siècle par la famille noble de La Fléchère d'origine britannique, le château de Beauregard était initialement entouré d'une enceinte cantonnée de quatre tours rondes. Suite à l'incendie de 1589, l'une de ces tours et une partie de l'enceinte ont disparu. Après la Révolution française, les murs d'enceinte ont été abattus. Les bandes blanches, sous les toits, sont un privilège accordé par le Comte Vert, Amédée VI (1334-1383), aux familles seigneuriales qui ont participé à l'expédition d'Orient en 1366, enlevant Gallipoli aux Turcs et rétablissant sur son trône l'empereur de Byzance, Jean V Paléologue, prisonnier du Tsar des Bulgares.

**Dernière page de couverture : Clocheton**

Joliment située à l'angle d'un jardinet, cette petite construction en forme de clocheton a inspiré plusieurs artistes de renom : de Feline (voir carte postale page 2), Jean Puy, François Desnoyer, etc. qui l'ont dessinée depuis la propriété du Docteur Paul Gay, fondateur de « L'Art au Village ». Annick Terra Vecchia nous la présente vue depuis le départ du chemin de La Ravoire.

**Le Petit Colporteur  
Revue d'histoire locale**

Le Presbytère - 74130 FAUCIGNY  
<http://www.lepetitcolporteur.com/>

Directeur de la publication :  
PESSEY-MAGNIFIQUE Michel  
n° I.S.S.N. : 1271 - 3864

Avertissement : Les auteurs relatent des faits, écrits, rapports, etc. qui sont issus de la mémoire orale ou qu'ils trouvent dans les archives.

**Site internet :**

Webmaster Bernard Boccard  
Ne manquez pas de visiter notre site internet <http://www.lepetitcolporteur.com>



**Illustrations :**

Merci à François Donche pour ses cartes postales

**Réalisation et impression :**

Imprimerie Uberti-Jourdan  
74130 Bonneville  
Tél. 04 50 97 24 79



Avril 2013

Dépôt légal 1996 - 74130 Bonneville